

Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Éditeur : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

1 | 2013

Varia

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1175>

Référence électronique

« Varia », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], mis en ligne le 06 février 2025, consulté le 11 juin 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1175>



SOMMAIRE

Bernard Hours
Avant-propos

Les grands chantiers

LE LABEX COMOD, constitution de la modernité

Danièle Fraboulet et Pierre Vernus
L'histoire des organisations patronales

Michelle Zancarini-Fournel
À propos d'un partenariat et d'une exposition sur le Palais du Travail
(Villeurbanne)

Matthieu Devigne et Tristan Martine
Histoire et Bande Dessinée à Lyon

Un axe de recherche : le territoire économique

Anne Marie Granet-Abisset
Un axe de recherche : le territoire économique

Alain Belmont
Meulières, pouvoirs et territoires (Moyen Âge – XIX^e siècle)

François Robert
Le concept d'éco-système industriel

Pierre Judet
Les dimensions du territoire industriel

Laurent Baridon, Évelyne Cohen et Anne-Marie Granet-Abisset
Le Pôle *Images-sons-mémoires*

Thèses et habilitations

Thèses

Quentin Bouziat
La place des prieurés conventuels dans la vie économique, politique et religieuse
du diocèse de Genève-Annecy aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Romain Thomas
La fiancée hollandaise

Anne Motta
Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducale (vers 1620-1737)

Nicolas Sueur

La Pharmacie centrale de France

Peggy Bette

Veuves françaises de la Première Guerre mondiale

Giulia Fassio

Les Italiens à Grenoble depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale

Stéphanie Ginalski

Du capitalisme familial au capitalisme financier ?

Habilitations

Sylvène Edouard

Pour une histoire des représentations

Comptes rendus

Eric Wenzel

Didier BOISSON et Yves KRUMENACKER, *Justice et protestantisme*

Fabienne Henryot

Paul CHOPELIN, *Le saint oublié. Paul Ducharme, prêtre et mystique (1795-1874)*

Olivier Millet

Chrétiens et Sociétés XVI^e-XXI^e siècles, *Le Calvinisme et les arts du XVI^e siècle à nos jours*

Michèle Clément

Olivier CHRISTIN, Marion RICHARD, *Soumission et dévotion féminines dans le catholicisme moderne*

Fabienne Henryot

Bernard HOURS, *Histoire des ordres religieux*

Marjorie Meiss-Even

Yves KRUMENACKER (dir.), *Entre calvinistes et catholiques. Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e s.)*

Stefano Simiz

Philippe MARTIN, *Une Renaissance Lorraine (1508-1608)*

Avant-propos

Bernard Hours

TEXTE

- 1 Cette première livraison des *Carnets du LARHRA* pour 2013, après le numéro thématique d'« *Études* » paru à l'automne dernier¹, alterne présentation des projets du laboratoire et bilan des manifestations de l'année écoulée. Il accorde une place importante aux jeunes chercheurs : le quart du volume est consacré aux thèses soutenues en 2012 par les doctorants du laboratoire dans nos trois universités de rattachement, Grenoble 2, Lyon 2 et Lyon 3, ou soutenues en cotutelle dans d'autres établissements.
- 2 Au titre des projets naissants, il faut noter la présentation du Labex COMOD - *Constitution de la modernité : raison, politique, religion*, dans lequel sont impliquées six équipes de recherche : Institut d'Histoire de la Pensée Classique (ENS Lyon, CNRS, Lyon 2, Clermont-Ferrand 2, Saint-Étienne) ; Triangle (ENS Lyon, CNRS, Institut d'Études Politiques de Lyon, Lyon 2, Saint-Étienne) ; le LARHRA (Lyon 2, CNRS, ENS Lyon, Grenoble 2, Lyon 3) ; le Laboratoire d'Études sur les monothéismes (CNRS, École Pratique des Hautes Études, Paris 4-Sorbonne, Saint-Étienne) ; le Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CNRS, Saint-Étienne, Lyon 2) ; l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (Lyon 3).
- 3 En ce qui concerne les actions de valorisation de la recherche, Michelle Zancarini-Fournel revient sur l'exposition sur le Palais du travail et les manifestations qui ont eu lieu à Villeurbanne à cette occasion et dont notre laboratoire s'est trouvé partie prenante grâce au partenariat établi avec le Rize, établissement patrimonial original à la thématique des mémoires, cultures et échanges dans la ville.
- 4 Parmi les programmes en cours, Danièle Fraboulet et Pierre Vernus présentent le projet consacré à l'histoire des organisations patronales, qui se concrétisera par un deuxième colloque à Lyon cette année.

- 5 L'article de Matthieu Devigne et Tristan Martine, membres du laboratoire junior de l'ENS Lyon « Imag'His », se situe au carrefour des missions de valorisation et de recherche assurées par le laboratoire. En effet, il s'agit non seulement de rendre compte de l'exposition « Le missionnaire en BD » organisée en juin 2012 au Centre de documentation et d'archives des œuvres Pontificales Missionnaires (également présentée au festival de la bande dessinée chrétienne à Angoulême en janvier 2013), mais aussi de resituer cette exposition dans le cadre des différentes manifestations organisées autour d'« Histoire et bande dessinée », avec une Masterclass et des journées d'études dont le LARHRA est partenaire (« Le siècle des Lumières dans la Bande Dessinée », ENS Lyon, octobre 2012 ; « Religions et Bande Dessinée », Lyon 3, décembre 2013).
- 6 Enfin ce numéro est l'occasion de présenter les activités de l'équipe Société, Économie et Territoire (SET) ainsi que la mise en place d'un pôle interéquipes *Images-sons-mémoires* animé par Laurent Baridon, Evelyne Cohen et Anne-Marie Granet Abisset.
- 7 Au vu de la diversité des articles proposés, il semble que les *Carnets* aient trouvé toute leur place parmi les outils de valorisation des activités de notre laboratoire. Je reste conscient qu'une version électronique des *Carnets* sera le meilleur moyen pour une large diffusion. Contact a été pris avec Marin Dacos, responsable du Centre pour l'Édition Électronique ouverte (Cléo) pour la mise en ligne des *Carnets*. Les premiers retours sont satisfaisants, le dossier est en cours et nous souhaitons voir ce projet se réaliser rapidement.

NOTES

1 « Images et Histoire », *Les Carnets du LARHRA, 2012-2 Etudes*, LARHRA, Lyon 2012, 175 p. : numéro thématique coordonné par G. Lavieille et L. Regard et consacré aux actes de la journée d'études des doctorants organisée par leurs soins le 28 mars 2011 à Lyon.

AUTEUR

Bernard Hours

Directeur du LARHRA, UMR 5190

IDREF : <https://www.idref.fr/029388694>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8481-9616>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/bernard-hours>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121458625>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12102650>

Les grands chantiers

LE LABEX COMOD, constitution de la modernité

Raison, politique, religion

PLAN

Un constat
Croiser les approches
Privilégier trois axes
Trois verrous à lever
Cinq développements

TEXTE

- 1 Né de la fusion d'un projet porté par l'ENS et d'un autre soutenu par Lyon 2 et Lyon 3, le Labex COMOD a vu le jour en 2012. Il coordonne l'action de six équipes de recherche : IHPC (Institut d'Histoire de la Pensée Classique, École Normale Supérieure de Lyon / CNRS / Université Lyon 2 Lumière / Université Clermont-Ferrand 2 / Université Jean Monnet Saint-Etienne) ; Triangle – Actions, discours, pensée politique et économique (École Normale Supérieure de Lyon / CNRS / Institut d'Études Politiques de Lyon / Université Lyon 2 Lumière / Saint-Etienne) ; le LARHRA (Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (Université Lyon 2 Lumière / CNRS / École Normale Supérieure de Lyon / Université Grenoble 2 / Université Jean Moulin Lyon 3) ; le LEM (Laboratoire d'Études sur les monothéismes ; CNRS / École Pratique des Hautes Études / Université Paris 4-Sorbonne / Université Jean-Monnet Saint-Etienne ; le CERCRID (Centre de Recherches Critiques sur le Droit ; CNRS / Université Jean-Monnet Saint-Etienne / Université Lumière Lyon 2) ; l'IRPHIL (Institut de Recherches Philosophiques de Lyon ; Université Jean Moulin Lyon 3).
- 2 Le LABEX est dirigé par P.-F. Moreau. Le LARHRA est représenté dans les instances de direction : au bureau, par Philippe Martin (responsable de l'enseignement, du e-learning et des séminaires) et Bernard Hours (suppléant) ; au Conseil des Laboratoires avec Yves Krumenacker et Oissila Saaïdia.

Un constat

- 3 La conception du monde partagée actuellement par les Européens s'appuie sur un certain nombre de notions : liberté individuelle, tolérance, souveraineté de l'État, égalité des citoyens, séparation entre politique et religion, conception de la religion comme relevant de la sphère privée, liberté de la recherche scientifique. Bien que les institutions des différents pays européens soient issues d'histoires différentes, il existe une sorte d'accord général sur ces concepts, dont le flou permet des variations assez larges. Ils forment en quelque sorte une plateforme de rationalité civique, à l'intérieur de laquelle peuvent se définir d'ailleurs des attitudes fort variées et un échantillonnage de positions politiques très diverses.
- 4 Cette adhésion, plus souvent implicite qu'explicite, se légitimait par ce que l'on pourrait appeler une mythologie historique : celle de la « naissance de la modernité ». Cette mythologie, élaborée pour l'essentiel au XIX^e siècle, se fondait sur l'idée d'une histoire linéaire des siècles précédents, marquée par les progrès de l'individualisme, de la démarche scientifique et de la tolérance, ainsi que par une réduction progressive du rôle des religions. Au fond la modernité se confondait avec la marche irrésistible de la Raison, aussi bien dans les champs religieux et politique que dans le champ scientifique.
- 5 Or, depuis quelques décennies, cette doxa se heurte violemment à un certain nombre d'apories : le « retour du religieux » qui met en cause les rapports de l'État et des religions, mais aussi la confiance dans la rationalité scientifique ; les nouvelles formes de rapports entre État et citoyens ; le rôle croissant des experts et simultanément la critique de l'expertise qui renvoient eux aussi à la fois à une transformation de l'exercice de la souveraineté (une part de plus en plus grande du pouvoir confiée à des spécialistes au nom d'une rationalité technique) et à une critique de la raison parfois identifiée à cette rationalité technique. On citera, à titre d'exemples, un certain nombre d'« affaires » concernant des traditions religieuses et remettant en cause le modèle archétypal des « sociétés modernes » et « nations sécularisées » ; la montée en puissance des sectes et nouveaux mouvements religieux ; l'expansion du créationnisme et de la lecture littérale des textes sacrés ; les critiques de la « société de

surveillance », les initiatives dues à la société civile et le « contrôle par en bas » lié à internet et aux réseaux sociaux, avec toutes ses possibilités mais aussi toutes ses dérives. Autrement dit, la plateforme de rationalité civique commune, à quoi l'on identifiait la modernité, semble se lézarder.

- 6 Dès lors plusieurs attitudes sont possibles. La première consiste à nier purement et simplement la crise intellectuelle qui se présente et à s'exposer au retour d'une réalité qui ne rentre pas dans ce schéma établi. Une autre revient à mythifier la cohérence et l'éternité de ce socle contesté (en oubliant par exemple que certaines des « valeurs » qu'il contient sont très récentes et que certaines ne sont même pas encore complètement réalisées), et à en faire une sorte de bouclier opposable en bloc à la fois aux « archaïsmes », aux autres civilisations et à l'ennemi de l'intérieur qui pourrait en contester la légitimité. Dans la forme extrême, on parlera d'un combat de la Raison contre l'irrationalisme ou d'un « choc des civilisations ».
- 7 Face à ces constatations, il nous apparaît qu'il faut rompre avec cette mythologie de la « naissance de la modernité » pour effectuer une série d'études qui dégagent les grands axes et les points nodaux de la constitution effective et conflictuelle de cette modernité. Nous ne pensons pas ici aux aspects économiques, sociaux et politiques, qui ne sont pas notre domaine, mais à un niveau qui, bien que lié à ceux-ci, mérite d'être considéré pour lui-même : l'histoire intellectuelle, celle de l'élaboration des doctrines, de leur réception, de leur mise en œuvre. Il s'agit d'interroger ce qui se passe depuis l'humanisme et la Révolution scientifique et qui change l'Occident en trois ou quatre siècles, à travers à la fois des auteurs et des courants ou écoles et des institutions.
- 8 Nous partons de l'hypothèse que les constituants de ce conglomerat ont été mis en place à chaque fois dans des conditions particulières, autour de textes déterminés (dont la rédaction même est tout sauf transparente) et que seul un processus d'effacement a pu en dissimuler les aspects irréductibles pour les faire apparaître comme autant de jalons sur un chemin unifié. Pour redresser cette erreur d'optique, il faut donc relire les textes autrement, repenser les argumentations, reconstituer les milieux et les contextes. Sinon, on continuera à s'étonner que le *Traité de la tolérance* de Locke exclue

athées et catholiques du bénéfice de celle-ci, ou que de supposés tenants de la laïcité comme Hobbes ou Spinoza réclament pour l'État le droit d'excommunication.

- 9 Des idées comme celles de liberté ou de tolérance n'ont pas été produites exclusivement par les quelques grands penseurs dont l'histoire a mis les noms en valeur ; elles ont été portées par des courants multiples, dont certains clandestins, dont les interprétations étaient divergentes. Ce qu'on en retient finalement est la version qui a triomphé des autres. Il s'agit d'une histoire conflictuelle en deux sens : ce qui semble se déduire d'axiomes ou de principes universels (et s'en déduit réellement, à un certain niveau) est un instrument et, indissociablement, un produit de combats intellectuels souvent acharnés ; d'autre part, au sein même de ceux qui défendent une certaine conception, plusieurs versions s'affrontent, et le plus souvent l'histoire ultérieure ne retient que celle qui l'a emporté. Clandestins, libertins, hétérodoxes ont leur place dans cette histoire d'idées minoritaires devenues majoritaires, mais qui ont eu un prix à payer pour le devenir.
- 10 Écrire l'histoire de cette constitution, comme nos laboratoires ont commencé à le faire chacun dans son domaine, c'est aussi reconstituer les effacements successifs qui ont donné au socle idéologique de la modernité son aspect illusoirement cohérent et éternel : effacement des conflits entre doctrines par réduction de leurs problématiques spécifiques ; effacement des liens entre situations historiques données et contenus des doctrines ; effacement des extensions difficiles, voire inachevées, qui ont conféré une forme universelle à des principes originellement restrictifs. On en donnera pour exemple la fondation de la souveraineté sur la représentation qui n'a pas toujours impliqué le suffrage universel et la longue restriction de celui-ci au suffrage masculin (l'émancipation des femmes étant d'ailleurs un excellent exemple de signe souvent revendiqué comme marque de distinction entre l'Occident et les autres civilisations, alors qu'elle est récente et loin d'être achevée).

Croiser les approches

- 11 L'histoire des idées (religieuses, politiques, juridiques, scientifiques et philosophiques) est longtemps apparue, en France notamment,

comme le parent pauvre de plusieurs disciplines plus légitimes, et elle n'a souvent pu se développer que dans les marges de ces disciplines. En philosophie par exemple, elle a été systématiquement marginalisée par rapport à l'analyse des systèmes, qui rejetait dans la « doxographie » tout ce qui ne relevait pas de quelques doctrines centrales fortement charpentées. La seule exception était l'histoire des sciences, qui avait su construire un champ, des méthodes et des paradigmes qui lui assuraient autonomie et reconnaissance. Il a fallu les efforts de quelques chercheurs ces dernières années pour faire perdre à l'histoire des idées son aspect descriptif et cumulatif et aborder le problème de la construction de ses concepts. Les efforts de ces chercheurs ont rencontré ceux de collègues issus de disciplines littéraires ou linguistiques qui cherchaient aussi à mettre au point des méthodes d'analyse rationnelle de l'évolution intellectuelle. Ils ont pu étudier les méthodologies mises au point à l'étranger, comme les théories de la réception ou la recherche des « constellations », converger avec ce que les historiens comprenaient comme « histoire sociale des idées », et élaborer eux-mêmes de nouvelles démarches adaptées à leurs objets. Se sont ainsi développés la prosopographie, l'histoire des controverses, la technologie des systèmes de pensée, la philologie politique, l'histoire de la réception, l'histoire sociale des idées, la *Konstellationsforschung*...

- 12 Parmi les questions essentielles se situe celle du rapport aux textes. Certes, la mythologie de la modernité s'appuie sur des textes : d'une part des textes de « grands auteurs » censés être les fondateurs des idées libérales et républicaines (sans que l'on s'interroge toujours sur leurs contradictions, ni sur le fait que l'on projette sur eux des questionnements actuels qui n'étaient pas nécessairement les leurs), d'autre part des textes institutionnels (codes, constitutions, déclarations). Une telle approche néglige le contexte et les processus de constitution des problématiques, ainsi que la façon dont les individus, gouvernants et gouvernés, s'approprient le contenu des textes. On a alors souvent l'impression que le développement intellectuel se fait de cime en cime, sans l'intervention des multiples réseaux et médiations qui sont ceux de l'histoire réelle.
- 13 Bien entendu, l'histoire réelle de la modernité, c'est aussi l'histoire politique, économique et sociale. Mais, comme on l'a dit, ce n'est pas notre objet direct ici : nous travaillons sur la réfraction de ces niveaux

dans l'histoire des idées. Ce n'est même pas l'ensemble de l'histoire des idées. C'est seulement (et c'est ce qui le rend gérable) l'étude d'un certain nombre de points nodaux permettant de comprendre les tournants, les contradictions, les réseaux d'élaboration et de diffusion des idées qui ont constitué notre modernité. L'essentiel du projet consistera à étudier la transformation de la politique, de la religion et de leurs relations. Il s'agit au fond d'analyser les nouvelles formes de rationalité politiques et religieuses. Notre travail ne porte pas immédiatement sur l'histoire des sciences mais plutôt sur leur effet sur religion et politique, et éventuellement sur la façon dont religion et politique les considèrent. Il s'agira aussi de la conception de l'individu qui se transforme dans un tel cadre. Il s'agit d'analyser de nouvelles formes de rationalité et leurs supports tels qu'ils apparaissent dans un certain nombre de crises typiques.

- 14 Le Labex présente deux caractères essentiels, qui le distinguent des autres entreprises du même type :
1. Nous souhaitons ne pas isoler les questions religieuses, qui sont sans doute parmi les plus spectaculaires dans la crise actuelle du dispositif civique, des autres problèmes que nous avons désignés et notamment des conditions politiques de leur émergence.
 2. Outre les aspects politiques et religieux de cette crise, il nous paraît impératif d'interroger en même temps un troisième aspect : la façon dont les hommes construisent des modèles pour penser leur situation, font usage de références, établissent des règles pour déterminer ce qui est valide dans leur conduite et celle des autres ; autrement dit les formes de rationalité et de leurs variations historiques.

Privilégier trois axes

- 15 La représentation usuelle de la modernité pense volontiers celle-ci à partir de l'État, de sa puissance et de ses limites, dans un double rapport à sa souveraineté. D'une part, il aurait repoussé et modifié les réquisits des religions, en conduisant celles-ci à une sorte de privatisation : chacun demeurant libre de pratiquer des rites, d'avoir une croyance ou non, ou encore d'en changer ; les Églises se reconvertissant en guides éthiques. D'autre part, le même État, en supprimant les formes anciennes de communauté, aurait peu à peu transformé les sujets en citoyens et, par sa propre démocratisation,

aurait garanti leurs droits, leur aurait reconnu la liberté (notamment la liberté de conscience), l'égalité juridique, le droit à la représentation. Il va de soi que ces processus ne sont pas complètement dissociables, puisque les fidèles des Églises sont aussi les sujets ou les citoyens des États ; même si d'un côté certaines Églises s'étendent au-delà des frontières de tel ou tel État, et si, d'un autre côté, de plus en plus de citoyens vivent avec un rapport minimal, hostile ou simplement indifférent à la foi des religions. Dès lors, la démarche du Labex implique plusieurs programmes de travail, regroupés en trois axes :

1. la constitution réelle de la rationalité moderne et ses impensés.

La « Raison » n'est pas une instance immuable : ses formes se construisent dans des pratiques historiquement déterminées, celles des sciences notamment mais aussi celles de la politique, de la religion... Elles apparaissent sous des formes indissociablement théoriques, pratiques, institutionnelles. Une crise politique peut produire des instruments de réflexion aussi bien que l'importation d'un paradigme scientifique, et elle peut conditionner le choix des paradigmes à importer. La raison n'est pas non plus une instance purement individuelle : ses formes s'édifient à travers des réseaux porteurs d'idées, de modèles et de savoirs empiriques. Aussi avons-nous choisi dans un premier temps d'étudier deux types de modèles (le modèle scientifique et ce qu'il diffuse comme idéal de connaissance ; le modèle historique et doctrinal antique dont la réception joue un rôle majeur dans la modernité) ; un moment productif-conceptuel décisif (l'Italie de la période qui suit l'invasion française : la « qualité des temps » forge une inventivité théorique nouvelle) ; enfin une structuration en réseau.

2. l'État et les religions

Les États et les sociétés modernes ont mis en place une série de relations complexes avec le domaine religieux, indiqués par des termes comme confessionnalisation, sécularisation, pluralisme religieux, laïcité. Nous avons donc déterminé comme points d'ancrage de notre recherche d'une part ce qui a pu ébranler les marqueurs de validité de la religion (les nouveaux points de vue sur les textes sacrés ; les attaques des libertins et des clandestins – ce qui permet de faire apparaître le rôle des minoritaires dans la promotion des idées) et d'autre part les différentes variations du rapport entre société civile, État et diversité religieuse (confessionnalisation, sécularisation, « paix des religions »).

l'État et les citoyens

En même temps que les États nationaux affirmaient de différentes façons leur autonomie à l'égard des Églises, ils avaient à redéfinir leurs relations avec leurs propres sujets ou citoyens. Or l'équilibre péniblement obtenu au bout de plusieurs siècles (et dont la généalogie est effacée dans la conscience commune) est remis en question par de nouveaux phénomènes politiques. Nous avons donc choisi d'une part de reprendre sous un autre regard les thèses traditionnelles sur la souveraineté et le pacte social ; d'autre part d'analyser les ébranlements révélateurs de la citoyenneté.

Trois verrous à lever

- 16 Face à l'ampleur de ces questions, trois verrous semblent aujourd'hui à lever
- 17 **La mythification de mots devenus des concepts**, et même des « drapeaux » pour certains groupes de pensée : « laïcité », « sécularisme », « modernité »... sont désormais des termes dont l'épaisseur historique ou philosophique est trop souvent ignorée ou niée. Le mot laïcité est parfois utilisé non pour affirmer une position mais pour avoir un argument « politiquement correct » pour critiquer la prise en compte de la réalité musulmane dans les sociétés occidentales. Même les grands textes des années 1950-1970 entrent désormais dans un champ qui nécessite un réinvestissement ; pensons simplement à Gauchet relisant les œuvres de Weber, à la relecture de Rawls...
- 18 **Le manque d'interdisciplinarité** : la notion même de « sciences religieuses » a du mal à s'imposer en France dans les enseignements, les questions sont déclinées en fonction des disciplines propres. Par sa durée (huit ans), le Labex permettra de développer de nouvelles méthodes, consistant à favoriser un décroisement des disciplines, et de créer une structure d'interface entre la recherche fondamentale et les acteurs socio-économiques.
- 19 **La difficulté à articuler les échelles globales et locales de ces phénomènes** : les partenariats actifs avec des laboratoires étrangers (en particulier italiens, néerlandais, suisses, canadiens et belges) permettront de saisir les problèmes dans une globalité du modèle occidental dans ces différentes facettes extra-européennes.

- 20 Pour lever ces verrous, le Labex développera un programme de recherche scientifique fondé sur : l'interdisciplinarité de ses composantes ; l'articulation entre recherche et expertise scientifique ; l'articulation entre ambition théorique et recherches menées sur le terrain.

Cinq développements

- 21 Le fonctionnement du Labex repose sur des appels d'offre, chaque laboratoire de recherche associé pouvant faire remonter ses projets qui seront jugés par le Conseil des Laboratoires et le bureau.
1. Une production scientifique (articles, communications, workshops...), diffusée systématiquement en français et en d'autres langues, ayant pour objectif de démontrer l'efficacité de l'interdisciplinarité par des réflexions épistémologiques et l'étude de cas.
 2. Développer les outils de la recherche par la traduction de textes et l'édition électronique de textes commentés.
 3. Le souci de l'enseignement et de la formation avec la création de laboratoires juniors avec séminaires, stages et missions donnant lieu à des publications (en ligne) ; l'envoi de masterants à l'étranger, spécialement dans les laboratoires avec lesquels travaille le Labex... Parallèlement, seront mis en place des stages de formation continue, afin de diffuser et de valoriser les résultats de ses travaux auprès des publics concernés par les problèmes liés aux problématiques développées par le Labex : fonctionnaires, médiateurs, hommes politiques, professionnels de la santé... Ces formations prendront place dans une politique de e-learning affirmée pour favoriser un enseignement tout au long de la vie.
 4. Création d'une chaire dédiée aux liens rationalité, politique et religion. Cette chaire sera adossée à une architecture de formation qui s'adressera évidemment aux masterants et aux doctorants mais également à la filière d'excellence prévue dans l'IDEX de l'Université de Lyon dès le premier cycle, filière à laquelle participeront les universités et les Écoles du site. La chaire d'excellence « rationalité, politique et religion » sera dès lors un levier important de la formation par la recherche et pour la recherche en mettant à la disposition des étudiants de cette filière d'excellence, des mastérants et des doctorants un large pan des savoirs et des méthodologies des SHS. Cette chaire sera ouverte

à des spécialistes des disciplines qui abordent les questions pratiques et théoriques que posent les liens complexes mais élucidables, entre rationalité, politique et religion. L'histoire, la philosophie, la science des textes, les sciences politiques, la sociologie des religions pourront être convoquées tout à tour. Cette chaire permettra la venue de professeurs invités dans un cadre pluridisciplinaire et international. Elle sera définie en lien avec les programmes scientifiques de l'Institut d'études avancées international de Lyon (Collegium de Lyon), qui pourront intégrer des axes du Labex.

5. L'attribution de contrats doctoraux et de post-doctorats.

L'histoire des organisations patronales

Bilan et nouvelles perspectives

Danièle Fraboulet et Pierre Vernus

TEXTE

- 1 L'histoire des organisations patronales – on entend par là les structures collectives, quelle que soit leur forme (syndicats patronaux, associations patronales, chambres de commerce, *think tanks*, etc.), ayant pour fonction de défendre les intérêts des entreprises et de leurs dirigeants – a longtemps été un domaine de recherche peu fréquenté par les historiens français dont les travaux restaient peu nombreux en comparaison de ce que l'on pouvait observer dans d'autres pays tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Japon ou l'Italie où une vague de travaux s'étaient développée des années 1960 aux années 1980 voire le début des années 1990¹.
- 2 Plusieurs types de facteurs ont joué de manière convergente pour expliquer cette faible propension à étudier le patronat organisé. En premier lieu, l'influence directe et indirecte du marxisme jusqu'aux années 1980 mais aussi, de manière apparemment paradoxale, celle de la théorie économique standard ont contribué au désintérêt pour cet objet de recherche. Dans le cadre analytique du premier tel qu'il prévalait alors, les intérêts de classe des détenteurs du capital étaient déterminés par leur position objective dans les structures économiques et sociales et leur coordination était assurée, selon les auteurs, par les institutions financières, l'appareil d'État, les cartels, les trusts, les multinationales ou encore les réseaux sociaux. D'un autre côté, l'individualisme méthodologique de la théorie standard réduisait l'action collective des patrons à la somme de leurs intérêts économiques individuels. Dans les deux cas les organisations patronales ne se voyaient donc attribuer qu'un rôle mineur. En second lieu, de nombreux chercheurs en sciences sociales jugeaient les structures patronales moins attractives que les organisations de travailleurs ; les milieux patronaux, quant à eux, ont longtemps privilégié la discrétion et une certaine méfiance à l'égard d'un milieu

universitaire qui leur semblaient nourrir des préjugés à leur égard sinon manifester de l'hostilité. Les difficultés d'accès aux archives des organisations patronales ont ainsi constitué un obstacle réel, même s'il pouvait être contourné partiellement en recourant à d'autres sources.

3 Ce manque d'intérêt pour les organisations patronales en France a eu pour conséquence une vision durablement faussée et réductrice de leur histoire qui s'appuyait essentiellement sur une vague de publications parues dans les années 1900 puis dans les années 1920. Cette présentation se retrouve notamment dans les ouvrages de Roger Priouret et de Georges Lefranc² qui ont longtemps constitué des références majeures lorsqu'il s'agissait de traiter des origines du mouvement patronal. Selon cette présentation les patrons français se seraient organisés assez tardivement d'abord pour lutter contre les initiatives libre-échangistes de la Monarchie de Juillet et du Second Empire, puis pour faire face à l'essor des mouvements ouvrier et socialiste et à l'interventionnisme de l'État social républicain dans le domaine économique et social à partir de la fin du XIX^e siècle. Ce récit qui a longtemps privilégié une approche par le haut, confédérale et parisienne s'inscrivait également dans une perspective téléologique et normative selon laquelle, sous la contrainte des mutations et des crises sociales, économiques ou politiques et de la concentration industrielle, le mouvement patronal serait passé d'un état de dispersion impuissante à une structuration confédérale efficace et représentative. Dans le tableau qui était présenté, Lyon « ne para[issait] avoir joué dans les tentatives d'organisation patronale qu'un rôle insignifiant »³ alors qu'elle était la ville qui, hors Paris, concentrait le plus grand nombre de syndicats patronaux en 1900⁴.

4 Cependant, l'intérêt tardif des historiens pour les organisations patronales en France ne doit pas occulter l'existence de travaux pionniers. Dans un premier temps, le thème a beaucoup plus mobilisé les politistes ou les sociologues dans le cadre de travaux portant sur la représentation des groupes d'intérêts ou cherchant à saisir les mutations du capitalisme. Des sociologues du travail ont abordé le patronat organisé comme un acteur des relations professionnelles. Du côté des historiens, la part des travaux consacrés à la France était réduite au sein des recherches conduites entre les années 1960 et le

début des années 1990 dans plusieurs pays européens. En revanche, l'essor de l'histoire des entreprises, des élites politiques et économiques ainsi que de l'histoire sociale du patronat ont apporté des éclairages intéressants sur un certain nombre d'organisations. Plus récemment, depuis le milieu des années 1990 un ensemble de travaux ont directement pris pour objet les organisations patronales et contribué à renouveler leur histoire⁵.

- 5 C'est dans ce contexte de renouvellement historiographique qu'a émergé l'idée d'un programme de recherche plus articulé qui a été lancé et animé par Danièle Fraboulet (Paris 13 - CRESC EA 2356), Clotilde Druelle-Korn (Limoges - CRIHAM), Michel Margairaz (Paris I Panthéon-Sorbonne, IDHE UMR 8533), Pierre Vernus (Lyon 2 - LARHRA UMR 5190) et, plus récemment, Cédric Humair (Université de Lausanne). Plusieurs manifestations internationales ont été prévues. Leur objectif était d'établir, dans une perspective comparative internationale et interdisciplinaire, un bilan des recherches sur les organisations patronales, de faire émerger une communauté de chercheurs, jeunes ou plus confirmés, et d'ouvrir de nouvelles de recherches.
- 6 Après une journée d'étude tenue le 11 juin 2010 à Paris 13 qui a permis d'établir les premiers contacts et de faire un bilan historiographique, archivistique et sémantique, un premier colloque international s'est déroulé les 9 et 10 juin 2011, aux universités Paris 13 et Paris I-Panthéon-Sorbonne. Cette manifestation a été consacrée à *La genèse et aux morphologies originelles des organisations patronales en Europe*. Sa thématique a été déclinée sur plusieurs échelles (locale, régionale, nationale et européenne) et dans un temps long courant des années 1830 au début des années 2000. Ses actes ont été publiés en 2012⁶. Un second colloque a eu lieu les 21 et 22 juin 2012, également aux universités Paris 13 et Paris I-Panthéon-Sorbonne avec pour objet l'étude des *Formes et moyens d'action des organisations patronales dans la sphère publique*⁷. Il s'agissait, toujours en variant les échelles d'études, d'analyser les formes d'action et les moyens utilisés, les incidences des relations entretenues avec les acteurs publics sur les organisations patronales, la manière dont ces dernières ont pu ajuster leurs structures pour répondre à l'évolution de leurs interlocuteurs publics et, enfin, de tenter d'évaluer les

résultats des pratiques observées. La majorité des intervenants à ces deux colloques étaient des collègues étrangers.

- 7 Afin d'élargir le réseau de chercheurs déjà constitué, une session d'une demi journée a été organisée par Danièle Fraboulet, Cédric Humair et Pierre Vernus dans le cadre du *World Economic History Congress* qui s'est tenu à Stellenbosch (Afrique du Sud) en juillet 2012. Elle était constituée de deux tables rondes portant respectivement sur les XIX^e et XX^e siècles et rassemblant des communications concernant outre la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Suisse.
- 8 Un troisième colloque se tiendra à Lyon les 20 et 21 juin 2013 sur *Les organisations patronales et les autres organisations collectives (Europe XIX^e-XX^e siècles)*. Plus précisément, il s'agira d'étudier les rapports qu'entretiennent les organisations patronales avec d'autres organisations telles que les syndicats de salariés, les partis politiques, les clubs de réflexion et les *think tanks* mais avec aussi les organisations patronales d'autres secteurs ou les chambres de commerce. C'est la nature précise de ces relations (contrôle, alliance, orientation, influence, confrontation...), leur forme (financement, négociation collective, échange de service...) et leur évolution qui seront analysées⁸. Un dernier colloque sera organisé en juin 2014 sur le thème *Les organisations patronales et la régulation des marchés*.
- 9 De ces premiers résultats un certain nombre d'enseignements peuvent déjà être tirés. Nous nous contenterons d'en évoquer quelques-uns. Alors que les études antérieures avaient privilégié le cadre national, la prise en compte des différentes échelles d'organisation, notamment locale et régionale, ainsi que la perspective comparative permettent de préciser et de nuancer la chronologie de la structuration patronale. En amont de l'arc chronologique couvert, il apparaît non seulement que l'organisation du patronat français a été moins tardive qu'on ne l'a souvent écrit, notamment à partir des années 1860, comme le suggéraient déjà les travaux menés sur la région lyonnaise, mais surtout qu'elle s'inscrirait dans une chronologie partagée avec d'autres pays européens où s'observe aussi l'importance des années 1860-1900. Cette période marquée par des difficultés économiques puis par la montée du protectionnisme et de l'intervention étatique est également celle qui

voit émerger et se densifier un noyau d'organisations nationales. Cette similitude chronologique tendait à être dissimulée par l'attention excessive accordée aux décalages des dates d'apparition des premières confédérations nationales.

- 10 En relation avec cette révision de la chronologie, il semblerait aussi que la figure du permanent patronal émerge en France plus tôt que ne le laissent supposer les premiers travaux qui leur ont été consacrés et qui portent essentiellement sur les années 1900 et postérieures⁹.
- 11 L'approche comparative permet également de dégager la complexité des processus de création et d'évolution en raison de la diversité des paramètres en jeu, qu'il s'agisse de la nature du cadre juridique, de la nature de l'État, de la persistance plus ou moins durable des structures corporatives, des structures des secteurs économiques concernés, du poids de ces derniers au sein de l'économie régionale ou nationale, de la nature des relations sociales, du cadre politique, etc. Il convient aussi de prendre en compte l'influence de modèles nationaux ou étrangers, mais aussi celui d'individus qui jouent le rôle de catalyseur à un moment donné. De plus, les formes locales de regroupement patronal permettent de souligner que leurs logiques de fonctionnement ne reproduisent pas systématiquement celles des structures nationales, fédérales ou confédérales.
- 12 Par ailleurs, les études rassemblées soulignent la diversité des fonctions exercées et des services offerts par les organisations patronales (conseil juridique, fiscal, information économique, production de statistiques, conseil technique, etc.). Elles mettent également en évidence le fait que les fonctions économiques ont constitué des incitations plus précoces que les fonctions sociales qui ne seraient devenues prédominantes que dans un second temps face à l'essor du mouvement ouvrier et de la législation sociale. En effet, les organisations patronales n'étaient pas seulement des acteurs des relations industrielles mais également des institutions visant à réguler la concurrence entre les entreprises au sein de secteurs d'activité ou d'espaces géographiques plus ou moins étendus et, plus globalement, des groupes de pressions visant à façonner l'environnement dans lequel agissent leurs adhérents. Elles étaient donc une composante importante des systèmes productifs locaux,

régionaux, nationaux et aujourd'hui européens dont elles ont contribué à façonner les spécificités à moyen et long terme selon des modalités qu'il reste encore à explorer.

- 13 En effet, les travaux rassemblés suggèrent de nouvelles approches ou l'approfondissement de certaines questions. Il conviendrait par exemple d'étudier plus systématiquement les processus de construction et de réajustement des identités et des intérêts professionnels ou sectoriels, de prolonger la réflexion sur les déterminants du pouvoir d'influence d'une organisation qui n'est pas la simple traduction de son poids économique et social – dont la mesure et la perception n'ont rien d'évident – mais ressort de mécanismes faisant intervenir en particulier les représentations que les contemporains se faisaient des activités représentées. Enfin, toute compréhension plus synthétique de l'histoire des organisations patronales passe par la constitution d'une base de données sinon exhaustive permettant au moins de disposer de vues transversales générales à certains moments-clés dans lesquelles les études de cas pourraient être insérées. On le voit, le champ est loin d'être épuisé.

NOTES

- 1 Pour une vue synthétique de ces travaux voir Luca LANZALACO, « Business Interest Associations », *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford - NewYork, Oxford University Press, 2007, p. 293-315 ; Youssef CASSIS, « Conclusion », *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 331- 335.
- 2 Roger PRIOURET, *Origines du patronat français*, Paris, Grasset, 1963 ; Georges LEFRANC, *Les organisations patronales en France, du passé au présent*, Payot, Paris, coll.« Bibliothèque historique », 1976.
- 3 Georges LEFRANC, *Les organisations patronales en France...*, *op. cit.*, p. 32.
- 4 MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, *Annuaire des syndicats professionnels, commerciaux et agricoles*, Paris, imprimerie nationale, 1900.
- 5 Pour une présentation détaillée de ces travaux voir : Pierre VERNUS, « Présentation du projet », *Les organisations patronales. Une approche locale (XIX^e-XX^e siècles)*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, coll.« Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique », n° 1,

2002, p. 7-20 ; Patrick FRIDENSON, « Introduction », *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XX^e siècle*, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation de l'université de Metz, 2005, p. 5-23 ; Danièle FRABOULET, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses du septentrion, coll.« Histoire et Civilisations », 2007, p. 17-19.

6 Danièle FRABOULET et Pierre VERNUS (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e - 20^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Pour une histoire du travail », 2012.

7 Programme consultable à l'adresse suivante : <http://calenda.org/208749> (30 décembre 2012). La publication des actes est prévue au printemps 2013 chez le même éditeur.

8 Appel à contribution consultable à cette adresse : <http://afhe.hypotheses.org/1249> (30 décembre 2012).

9 Olivier DARD et Gilles RICHARD, *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XX^e siècle*, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation de l'université de Metz, 2005.

AUTEURS

Danièle Fraboulet

CRESC Sorbonne Paris Cités Paris 13

IDREF : <https://www.idref.fr/02920447X>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000046834722>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12087979>

Pierre Vernus

LARHRA, UMR 5190 Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/061224286>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-9335-7070>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/pierre-vernus>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000080037639>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14489614>

À propos d'un partenariat et d'une exposition sur le Palais du Travail (Villeurbanne)

Michelle Zancarini-Fournel

PLAN

Généalogie d'un partenariat et valorisation de la recherche

Généalogie d'une recherche : des mots aux bâtiments

Socialisme municipal, Maison du peuple et Palais du travail : histoire d'une utopie

La construction audacieuse, rapide et dispendieuse d'un nouveau centre urbain

Le Palais du travail de Villeurbanne : l'utopie d'une institution totale

Forger un nouveau corps électoral ?

TEXTE

- 1 Au premier semestre universitaire de l'année 2011-2012 se sont tenue au Rize à Villeurbanne une exposition et une série de manifestations scientifiques et culturelles autour du Palais du travail, bâtiment emblématique sis au centre de la ville, face à la mairie, dans le quartier des Gratte-ciel. Aujourd'hui, le Palais du travail abrite essentiellement le Théâtre national populaire qui a ouvert ses portes après une longue période de travaux pour donner des représentations dans une salle totalement rénovée. C'est dans ce cadre que le maire de Villeurbanne a demandé au Rize de revenir sur l'histoire de cette construction originale et de l'ensemble du projet urbain des années 1930, dus à la volonté du maire d'alors, le socialiste Lazare Goujon. Comme maître d'œuvre de l'exposition, du catalogue¹ et d'une journée d'étude en février 2012 consacrée à une interrogation sur « Quels sont ces Palais pour le peuple ? Modèles, circulations et réseaux »², le LARHRA a été l'un des principaux partenaires des manifestations villeurbannaises autour du Palais du travail. Nous revenons dans ce texte sur les principaux acquis de cette expérience.

Généalogie d'un partenariat et valorisation de la recherche

- 2 Au départ, il y a une volonté forte, celle de la municipalité et du directeur du Rize, de nouer des relations avec les laboratoires de recherche de la région Rhône-Alpes. Le Rize est le nom d'une institution culturelle originale de Villeurbanne (nom masculinisé du cours d'eau la Rize, qui traversait la cité, aujourd'hui souterrain). Elle rassemble le service des archives municipales, une médiathèque, une salle de conférences et une salle d'exposition, des bureaux pour le personnel municipal de la culture et pour des chercheurs. Le Rize propose en effet à des étudiants, recrutés sur projet, un système original de résidence, du master (stage rémunéré) au doctorat (bourse CIFRE) avec la mise à disposition d'un bureau individuel et des ressources du lieu. Dédié au départ à la mémoire villeurbannaise, l'institution s'est ouverte à l'ensemble de l'histoire et des cultures dont les mémoires sont une des composantes.

- 3 Le LARHRA a été un des premiers laboratoires à s'intéresser au projet culturel du Rize dans le cadre de la valorisation de la recherche sur l'histoire sociale, culturelle et politique de la ville, axe d'étude d'une de ses équipes. Une première collaboration a été construite pour une exposition consacrée à une cité villeurbannaise, la cité Olivier de Serres aujourd'hui rayée de la carte (mais dont le nom reste trente ans plus tard très présent dans les mémoires), car la ville a été pionnière pour la destruction des barres d'habitat social dégradé (la première l'a été en 1978, un an après l'arrivée de Charles Hernu à la tête de la municipalité)³. L'exposition présentée au premier semestre de l'année 2010-2011, *Olivier de Serres, radiographie d'une « cité ghetto »*⁴, répondait à l'une des préoccupations du Rize : construire une histoire commune aux Villeurbannais à partir d'histoires et de mémoires plurielles, parfois antagoniques. Le très nombreux public venu voir l'exposition l'a démontré : anciens habitants de la cité – pour la plupart des migrants du Maghreb, leurs voisins qui avaient pétitionné contre les difficultés nées d'une cohabitation conflictuelle (et qui se sont parfois reconnus dans les textes des pétitions – anonymées – affichés dans l'exposition), les édiles et les habitants du quartier... L'exposition et le petit journal qui l'accompagnait ont été

complétés par une journée d'étude en janvier 2011 consacrée à *Immigration et logement en France* ⁵ réunissant des chercheurs de toutes disciplines, des responsables municipaux de l'urbanisme et des habitants de la ville. La rencontre a permis de faire le point sur les rapports qu'entretiennent les politiques de logement avec les flux migratoires et sur les enjeux de l'urbanisme contemporain.

- 4 L'année suivante, le LARHRA a de nouveau été sollicité, à la demande du maire de Villeurbanne et du directeur du Rize, pour aider à replacer l'histoire du Palais du travail dans le contexte plus vaste du projet de la création du centre urbain de Villeurbanne. Il s'insérait dans un processus de construction des bourses du travail, palais du travail, salles des fêtes, palais du peuple, maison du peuple... de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, avec la production de modèles architecturaux, mais également de formes de militantisme et de sociabilités autour du travail. En effet, le Palais du travail, inauguré à Villeurbanne, en 1934, est partie prenante de ce vaste mouvement de constructions dont le peuple, rêvé ou réel, devait être le bénéficiaire.
- 5 Construire un partenariat entre deux institutions aussi diverses qu'un centre culturel municipal et un laboratoire universitaire n'est pas chose aisée. Si le point d'accord immédiat a été celui de transmettre des connaissances dans un langage accessible à un large auditoire et de ne pas établir de flux financiers entre ces deux établissements publics, on a vite constaté que les manières de voir et de faire étaient loin d'être identiques. Les logiques propres à la communication culturelle d'une ville et celles de la recherche de longue haleine n'ont ni la même temporalité, ni les mêmes requis, ni la même langue. La connaissance des attentes et des exigences réciproques de chaque partenaire demande du temps et des compromis. Mais, en fin de compte, la collaboration a été fructueuse : nous pensons que chacun a appris de l'autre et que le but du LARHRA dans ce partenariat, faire connaître une recherche vivante car tournée vers l'extérieur, a été atteint.

Généalogie d'une recherche : des mots aux bâtiments

- 6 La première démarche a été, outre le repérage des dossiers consacrés au Palais du Travail dans les archives municipales de Villeurbanne – facilité par un classement et une indexation remarquables dus au travail de l'archiviste municipale et du personnel de son service –, de s'interroger sur le sens des mots. « Palais du travail », l'expression n'est pas banale, surtout dans le contexte actuel d'un chômage de masse, et la recherche a consisté à en chercher les origines et les modèles.
- 7 Le palais a partie liée avec l'Ancien Régime, des palais royaux aux palais des aristocrates. Au XIX^e siècle, avec le développement du libéralisme et de l'industrialisation, des bâtiments imposants incorporent le symbole monarchique du Palais : à Lyon, la construction à partir de 1853 du *Palais du Commerce* (dit aussi *Palais de la Bourse*) dans la presqu'île, aux Cordeliers, réunit le musée d'art et d'industrie, la compagnie des agents de change et des courtiers en soie ainsi que la chambre et le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes et le siège du Crédit Lyonnais. Créé en 1858, le *Palais social* de Godin dans l'Aisne (ou familistère de Guise), utopie sociale en actes, englobe l'ensemble des activités (travail, habitation, loisirs, écoles)⁶.
- 8 Pendant des Bourses du commerce, les Bourses du travail, appelées parfois ultérieurement *Palais du peuple*, ont été fondées à partir de 1887 (Paris) et 1889 (Saint-Étienne). Si le lieu sert de réunion aux associations corporatives légalisées en 1884 (loi Waldeck Rousseau), il comporte aussi des bureaux de placement et des cours de formation à l'attention des ouvriers et des ouvrières qui veulent améliorer leur condition et les Bourses prennent alors le nom de *Palais des cours collectifs*. Les municipalités républicaines à la fin du XIX^e siècle ont construit pour les bourses du travail des bâtiments imposants qui comptaient rivaliser avec la splendeur des bourses du commerce et de l'industrie.

« Le besoin dans notre cité de cette nouvelle **Maison du peuple** était indiscutable étant donné le développement considérable des

organisations ouvrières dans une ville industrielle comme la nôtre [...]. Dans ce nouveau **Palais du travail**, nous espérons que côte à côte, les militants des diverses écoles sauront s'apprécier, se connaître et s'aimer ; que ce sera là que fraterniseront enfin tous ceux au cœur humain et généreux qui luttent pour l'affranchissement de l'Humanité et l'émancipation des Travailleurs⁷. »

- 9 Cet extrait du discours prononcé par le délégué des « Ouvriers en voiture » le 13 juillet 1902, à l'occasion de la pose de la première pierre de la future Bourse du travail de Saint-Étienne après un défilé en ville, drapeaux syndicaux, drapeaux mutualistes et drapeaux rouges en tête, résume les différentes appellations et l'utopie des objectifs de ce nouveau bâtiment ; ce dernier est également le symbole dans l'espace urbain de la place prise, sous la III^e République, par le mouvement ouvrier qui « englobe toutes les formes de pensée, d'organisation et d'action – mutuellisme, coopération, syndicalisme – qui sont le produit de l'initiative spontanée appliquée au fait ouvrier » (Annie Kriegel). Ajoutons à ces trois piliers celui du parti – socialiste – encore en ébauche à la fin du XIX^e siècle.
- 10 La notion de coopération a pris son origine chez les « socialistes utopiques » des années 1830, dans l'articulation entre production et consommation. Nées au début du XIX^e siècle dans la région lyonnaise, les premières coopératives, comme les sociétés de secours mutuels, ont été créées par des ouvriers de métiers. Ouverte après les insurrections populaires de 1831 et 1834, la première coopérative de consommation à l'enseigne du « commerce véridique » (à Lyon, sur les pentes de la Croix Rousse) a pour vocation d'assurer aux ouvriers l'approvisionnement en produits à moindre prix et de constituer, grâce aux bénéfiques, un fonds de prévoyance.
- 11 Après l'affirmation de la République, une séparation s'organise entre mutualité, coopération et organisations ouvrières. Outre les caisses de secours pour faire face aux grèves ou à la maladie, les syndicats se préoccupent également de formation professionnelle et d'éducation (dans des cours publics et gratuits, des conférences ou dans les universités populaires). Les bourses du travail, palais du peuple ou palais du travail du second XIX^e siècle et du premier XX^e siècle, sont l'avant des bourses, chambres ou palais du commerce construits sous le Second Empire. La législation du dernier tiers du XIX^e siècle (dont

la loi de 1884, dite Waldeck Rousseau, sur les syndicats) a permis, tout en garantissant peu ou prou l'ordre social, la légalisation progressive et la nationalisation – au sens d'intégration dans la nation et le compromis républicain – des organisations ouvrières. À partir de 1890, se développe un mouvement syndicaliste révolutionnaire au sein de la CGT après l'adoption de la Charte d'Amiens en 1906, partisan de l'autonomie syndicale et de la grève générale qui changerait le monde – « le grand soir » – et en même temps hostile au socialisme parlementaire et municipal, même si les situations locales sont plus complexes qu'il n'y paraît. Ce socialisme municipal est incarné par Albert Thomas, maire et député socialiste, partisan d'un réformisme moderne. Présent dans l'action du gouvernement d'union sacrée pendant la Grande Guerre, ce réformisme fut refoulé après la Révolution russe de 1917, suivie par la scission de 1920 entre parti socialiste et parti communiste et par la scission syndicale de 1921 entre CGT et CGTU. On retrouve à Villeurbanne cette hostilité concurrentielle entre communistes et socialistes autour des mandats du socialiste Lazare Goujon (1924-1935) qui prend la ville aux communistes, mais qui est battu par eux en 1935.

Socialisme municipal, Maison du peuple et Palais du travail : histoire d'une utopie

- 12 Dans la première décennie du XX^e siècle se mettent en place des réseaux entre municipalités socialistes qui se fédèrent au niveau national et qui vont chercher expériences et savoir-faire dans l'ensemble de l'Europe. C'est le cas en particulier en Belgique où sont construites des *Maisons du peuple* sur le modèle de celle de Bruxelles (réalisée selon l'esthétique de l'art nouveau par Victor Horta en 1899), avec salles de réunions, de cours, de conférences⁸. L'expérience réformatrice belge a inspiré certains socialistes français.
- 13 Albert Thomas représente la « nébuleuse réformatrice⁹ » qui transfère à la gestion municipale de l'entre-deux-guerres la volonté de transformation de la condition ouvrière incarnée jusqu'alors par le syndicat, le parti ou la coopérative. Le positivisme de ce socialisme municipal s'applique au souci de l'hygiène et de la santé censées

régénérer l'humanité. Selon Renaud Payre, deux politiques différentes ont été suivies par les socialistes au pouvoir dans les villes : celle d'Henri Sellier à Suresnes avec la construction de cités-jardins et de HBM (habitations à bon marché) et par ailleurs celle d'André Morizet ou de Lazare Goujon qui privilégient l'équipement monumental des villes de banlieue (respectivement à Boulogne-Billancourt et à Villeurbanne).

- 14 Lors de la pose de la première pierre du Palais du travail à Villeurbanne le 20 mai 1928, Albert Thomas prononce un discours sur ce qu'est un palais du Travail :

« Pour l'ensemble des ouvriers, il signifiera cette idée qui tient en deux mots [...] deux mots antithétiques : un Palais et le Travail. Ces deux mots à eux seuls, signifient déjà toute la volonté de renforcer, de créer. Naguère, le travail habitait la chaumière et l'oisiveté le palais. Aujourd'hui, la volonté du peuple ouvrier a transporté le travail dans le palais. Dans la société présente, le monde du travail doit faire prévaloir sa puissance, sa volonté [...] et la classe ouvrière entend s'établir aujourd'hui dans un Palais¹⁰. »

- 15 Maire de Villeurbanne depuis 1924, Lazare Goujon définissait, en novembre 1931, le rôle de la commune :

« C'est la commune enfin, simple cellule organique de la société actuelle et demain expression vivante et pratique de l'union fraternelle qui doit régner entre les hommes pour leur commun bonheur et pour leur accession interrompue vers un idéal d'humanité supérieure. »

- 16 Inauguré en 1934, l'année de célébration du cinquantième de la loi de 1884 sur les syndicats, le Palais du Travail de Villeurbanne, cette « cathédrale du peuple », témoigne du passage de témoin entre syndicalisme et municipalisme dans le but de forger une citoyenneté locale régénératrice de l'humanité.

La construction audacieuse, rapide et dispendieuse d'un nouveau centre urbain ¹¹

- 17 C'est au début de son second mandat (1929-1934), et après avoir lancé le projet du Palais du Travail, que Lazare Goujon propose de construire un nouvel Hôtel de Ville. Il s'agit pour le maire de réorganiser l'administration municipale et de centraliser des services municipaux dans un même édifice. En 1930, l'édification de l'Hôtel de Ville fut confiée à un architecte lyonnais, Robert Giroud, proche de Tony Garnier.
- 18 Devant les difficultés pour financer ses projets, le maire proposa un montage financier original. Le 18 avril 1931, est validée par décret la création de la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU), « société anonyme au capital de dix millions de francs »¹². La SVU est chargée de construire l'hôtel de ville, des immeubles d'habitations à loyers modérés et d'achever le palais du travail. La ville de Villeurbanne accorde sa garantie pour un emprunt de 110 millions de francs réalisé, en plusieurs tranches, par la SVU¹³. La politique urbaine particulièrement ambitieuse a donc été rendue possible par la création de la SVU, mais aussi par le recours aux caisses publiques. Or, le 15 juin 1932, il apparaît que le coût de la construction excède largement les prévisions ce qui pèse pendant plusieurs années sur les finances de la commune ; cela explique les violentes critiques, notamment du parti communiste, et l'échec de Lazare Goujon aux municipales de mai 1935. Ce dernier défend son bilan dans une brochure intitulée *Le crime que j'ai commis*¹⁴.
- 19 Avec son « donjon », dont la terrasse dominait l'agglomération, l'Hôtel de ville ouvrit en octobre 1933. Un orgue fut installé dans la salle des mariages pour faire pendant au « temple laïque » qu'était le Palais du travail et aussi, bien sûr, pour faire concurrence à l'Église. L'ensemble architectural inauguré au mois de juin 1934 est monumental. Dans son discours, le maire de Lyon, Édouard Herriot, s'adressant à Lazare Goujon ne peut que le constater :

« Vous avez conçu l'ensemble, et c'est une véritable cité que vous avez édifiée [...] car la cité que vous avez construite est un peu le rappel de la cité antique : entre de magnifiques bâtiments se trouve l'Hôtel de ville qui doit être le centre de l'activité municipale et civique. »

- 20 La construction bouleverse la hiérarchie et les représentations urbaines associées à Villeurbanne, considérée jusqu'alors comme une simple banlieue de Lyon. Elle devient désormais un laboratoire d'expérience dans le cadre du réformisme socialiste municipal.

Le Palais du travail de Villeurbanne : l'utopie d'une institution totale¹⁵

- 21 Le Palais du Travail a été conçu par le maire Lazare Goujon comme un lieu de ralliement des travailleurs de Villeurbanne dans une recherche de cohésion sociale qui est au cœur du projet urbanistique. L'architecture est alors mise au service de ce projet politique par l'édification terminée en 1934 d'un bâtiment multifonctionnel, dont on peut se demander s'il n'a pas prétention à être, à Villeurbanne, une institution totale. Initiative municipale, le Palais du travail de Villeurbanne entend en effet associer la valeur Travail, à l'hygiénisme, à la coopération, aux loisirs et à l'éducation.
- 22 Le Palais du travail ne fut pas érigé en un bloc par l'architecte Morice Leroux : la construction débuta par l'aile est dédiée au dispensaire général d'hygiène sociale, créé en 1925¹⁶. Installé en janvier 1932 dans ses nouveaux locaux, le dispensaire municipal d'hygiène sociale est destiné à la prévention des maladies et à l'éducation des Villeurbannais aux questions d'hygiène¹⁷. Par ailleurs, une politique sportive municipale est mise en place. Lazare Goujon souhaite faire du Palais du Travail un lieu d'éducation, non seulement physique – la piscine construite dans le sous-sol de l'aile ouest est inaugurée en octobre 1933 –, mais aussi intellectuelle et culturelle. Un « cercle, brasserie, restaurant » au rez-de-chaussée, dans le hall central du Palais du travail et des salles de réunion installées dans l'aile ouest

permettent aux Villeurbannais de se retrouver. Des cours sont dispensés par l'université populaire.

- 23 Le théâtre municipal de Villeurbanne ouvre ses portes au printemps 1934. Il peut accueillir près de 1500 personnes et dispose d'infrastructures modernes, notamment d'une salle de projection de films. Son exploitation est concédée à un organisateur de tournées de spectacles. Ce dernier décide de commencer par la représentation d'une opérette, *Le pays du Sourire*¹⁸.

Le maire Lazare Goujon aurait souhaité que le théâtre ouvre avec une pièce plus politique, *Les Marchands de canons* de Maurice Rostand, œuvre pacifiste et antimilitariste, mais le théâtre municipal de Villeurbanne a pour objectif principal d'offrir des distractions. Il propose dès lors une programmation très variée : opéra-comique, opérettes à grand spectacle, moderne et classique, comédie musicale, comédie, grands classiques, music hall et cinéma auxquels s'ajoutent récitals et conférences. Le Palais du Travail apparaît donc bien comme une institution totale, destinée à l'« éducation intellectuelle et physique du Peuple » selon la formule de Lazare Goujon.

Forger un nouveau corps électoral ?

- 24 En mai 1935, Lazare Goujon, maire de Villeurbanne depuis 1924, se présente pour la troisième fois pour un renouvellement de son mandat. Au printemps 1935, une initiative audacieuse du maire tend à prouver qu'il faut modifier le corps électoral. La proposition du maire est de faire élire à cette occasion, par les électeurs hommes ayant voté, des conseillères municipales privées. La France est le premier pays à avoir accordé le suffrage universel masculin en 1848, mais elle est très en retard pour le vote des femmes. La Pologne, l'Espagne, le Royaume Uni, la Russie en Europe, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la Turquie enfin, l'ayant précédé. Depuis 1919, la Chambre des députés s'était prononcée favorablement, à plusieurs reprises, sur le suffrage des femmes, mais le Sénat s'y est toujours opposé. Il s'agit donc par cette expérience villeurbannaise de contourner les entraves législatives de la Chambre haute.

- 25 Trois listes sont en présence pour l'élection de ces conseillères privées : celle soutenue par le parti communiste, le Bloc ouvrier et paysan ; celle du parti des réalisations féminines, soutenue par l'Union française pour le suffrage des femmes (proche de la SFIO) ; enfin celle du Rassemblement des forces familiales et sociales, soutenue par le Comité de défense des intérêts communaux (partisan lui du vote familial) et situé à droite de l'échiquier politique. Chaque liste organisa des réunions publiques et contradictoires¹⁹.
- 26 Finalement, seuls 60 % des Villeurbannais ayant voté au deuxième tour des élections municipales ont participé à l'élection des conseillères privées : les femmes communistes ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et les quatre élues sont toutes sur la liste communiste (dont la fille de l'ancien maire communiste Jules Grandclément).
- 27 Porté par le socialiste Lazare Goujon, ce projet a finalement été mis en œuvre par ses opposants, les communistes, élus à la municipalité le 12 mai 1935. L'action villeurbannaise a été pionnière et a servi de déclencheur et d'exemple pour d'autres municipalités qui, avec des modalités diverses, ont fait une place aux femmes dans la vie politique locale, ceci en toute illégalité sinon légitimité, puisqu'il faut attendre avril 1944 pour que les femmes métropolitaines soient déclarées officiellement électrices et éligibles.
- 28 Jean-Luc Pinol (LARHRA) a pris en charge la réalisation de cartes électorales pour voir si et à quel point cette transformation du centre urbain avait modifié la sociologie et les préférences partisans du corps électoral. Le découpage des bureaux de vote, l'appartenance sociale des électeurs et les résultats des élections municipales de 1935²⁰ permettent de faire un portrait de Villeurbanne au moment où est inauguré le Palais du travail. La vaste recomposition urbaine mise en œuvre par la municipalité a entraîné un redécoupage des bureaux de vote. Pour les élections municipales de mai 1935, marquées par la défaite de Lazare Goujon et la victoire de la liste communiste, la ville est découpée en 14 bureaux. Le premier bureau – ou bureau central – celui de l'hôtel de ville – est celui qui a le moins d'électeurs, un peu moins de mille (comme partout, uniquement des hommes, français, de plus de 21 ans).

- 29 Les électeurs ont été regroupés en trois grandes catégories : la catégorie « monde ouvrier » rassemble aussi bien les ouvriers qualifiés que les manœuvres, les ouvriers spécialisés que les contremaîtres et quelques professions dont on ne sait pas si elles sont exercées de manière indépendante ou salariée ; les catégories moyennes comprennent les commerçants, les employés de bureau et de commerce, les cadres moyens. Selon ce classement, parmi les électeurs de Villeurbanne, les travailleurs manuels, principalement des ouvriers, rassemblent 65 % du corps électoral et 31 % sont des classes moyennes ; on compte seulement 3 % de catégories supérieures. Villeurbanne est bien une ville industrielle et ouvrière, et si l'on avait pu prendre en compte les étrangers qui ne votent pas, cette tonalité ouvrière aurait été encore accentuée.
- 30 Après la défaite du maire socialiste Lazare Goujon, la ville apparaît lors des élections municipales de mai 1935 comme une zone de force du PCF. Le quartier des Gratte-ciel est une zone de concentration de classes moyennes avec 48,9 % (31 % pour la moyenne communale) alors qu'il est une zone de faiblesse avec 45,7 % d'ouvriers quand leur moyenne communale est de 65 %. Le bureau n° 1 (le bureau central, celui des Gratte-ciel et du Palais du travail) se distingue des bureaux voisins. Seul bureau de surreprésentation socialiste, le vote en faveur de la liste Lazare Goujon y frôle les 40 % alors que la liste communiste recueille moins de 25 % des voix. La composition sociale de l'électorat ne peut pas être considérée comme indépendante des comportements électoraux même si la relation établie entre les deux sphères n'est pas mécanique. Le contexte politique, la capacité de mobilisation des forces politiques en est une dimension essentielle ; les élections de 1936, à Villeurbanne en sont la démonstration. Le même électorat opte, un an plus tard, à plus de 50 % pour le parti communiste. Dans le bureau n° 1, près de 40 % des électeurs choisissent le candidat du PCF et moins de 20 % celui de la SFIO...
- 31 C'est après l'arrivée à Villeurbanne en 1957 de Roger Planchon, à qui est confiée en 1972 la direction du Théâtre national populaire, que se réalise en partie l'utopie politique et culturelle de Lazare Goujon. Mais c'est au prix d'un retournement paradoxal de la mémoire collective : c'est du TNP dont on se souvient dans le débat autour de la culture et de l'éducation populaires, et non du Palais du travail et de Lazare Goujon²¹.

- 32 En octobre 2011, ouverte en même temps que la salle rénovée du TNP, l'exposition entendait retracer, pour tous, une histoire urbaine complexe autour d'une utopie en actes : en pleine crise économique mondiale, un maire visionnaire fait construire un Palais du travail, en face d'un Hôtel de ville monumental incarnant un pouvoir municipal dont il est dépossédé l'année suivante à la suite des élections municipales de 1935.

NOTES

- 1 Michelle ZANCARINI-FOURNEL (coord.), *Le Palais du travail*, Le Rize, Villeurbanne, 2011.
- 2 En collaboration avec le laboratoire Triangle, sous la direction de Jean-Luc Pinol pour le LARHRA et de Renaud Payre pour Triangle.
- 3 L'histoire des habitants de la cité Olivier de Serres avait été approfondie dans le cadre d'un projet subventionné par l'Agence nationale de la recherche « Le genre des rébellions urbaines » (2007-2010), responsable Michelle Zancarini-Fournel.
- 4 Commissaires d'exposition Jean-Luc Pinol et Michelle Zancarini-Fournel.
- 5 Sous la direction de Jean-Luc Pinol.
- 6 Voir dans le catalogue la contribution de Jean-Luc PINOL, « Le familistère ou Palais du travail de Jean-Baptiste Godin à Guise (Aisne) ».
- 7 Cité par Jean-Michel STEINER, « La création de la Bourse du travail de Saint-Étienne. Espoirs et inquiétudes de la "grande ville ouvrière" au miroir d'un bâtiment », *Patrimages*, n° 2, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003, p. 63-153.
- 8 Voir dans le catalogue la contribution de Renaud PAYRE, « Un municipalisme européen ? Circulation d'innovations et gouvernement des villes dans l'entre-deux-guerres ».
- 9 Formule de Christian Topalov.
- 10 Archives municipales de Villeurbanne (désormais AMV), *Bulletin municipal officiel de la ville de Villeurbanne*, juin 1928.
- 11 Voir la contribution dans le catalogue de Jean-Luc PINOL, Boris DE ROGALSKI et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « Du Palais du travail aux gratte-ciel ».

- 12 AMV, 20 Z129 : extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 11 août 1930.
- 13 AMV, 20 Z129 : extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 5 août 1931, article 7.
- 14 AMV, Lazare GOUJON, *Le crime que j'ai commis*, Villeurbanne, 1937, 30 p.
- 15 Voir dans le catalogue la contribution de Boris DE ROGALSKI « Le Palais du travail de Villeurbanne : une institution totale ? ».
- 16 AMV, 1 D276, délibération du conseil municipal du 6 mars 1925.
- 17 AMV, *Bulletin annuel du bureau municipal d'hygiène*, année 1931, n° 8, p. 9 et p. 11.
- 18 AMV, 2 D 31, courrier de Lazare Goujon, 15 mars 1934.
- 19 *La Vie lyonnaise*, 11 mai 1935, p. 7-8.
- 20 Texte tiré de la contribution de Jean-Luc Pinol dans le catalogue dans laquelle est présentée la méthodologie précise pour la réalisation de ces cartes électorales.
- 21 Voir la contribution dans le catalogue de Xavier de la Selle (directeur du Rize), « Le Palais du Travail : mémoire enfouie, enjeux d'aujourd'hui ».

AUTEUR

Michelle Zancarini-Fournel

LARHRA UMR 5190 Université Lyon 1

IDREF : <https://www.idref.fr/056183488>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121402162>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12358284>

Histoire et Bande Dessinée à Lyon

Actualité de la Recherche

Matthieu Devigne et Tristan Martine

PLAN

Parcours de l'exposition

Un mariage réussi d'art et de pédagogie

Quelques absences remarquables

Actualité de la recherche lyonnaise

TEXTE

- 1 Du 1^{er} juin au 9 juillet 2012, le Centre de documentation et d'archives des œuvres pontificales missionnaires (12 rue Sala, Lyon, 69002) a accueilli une exposition d'histoire et de bande dessinée intitulée « Le Missionnaire, héros de BD ». Il était assez logique qu'une telle exposition fût accueillie entre les murs de ce centre spécialisé dans l'histoire des Missions *ad extra* et de leur évolution contemporaine.

Fig. 1 : Inauguration de l'exposition, présentation par Ph. Delisle



- 2 On y découvrait que l'aumônier à la barbe et à la soutane blanches fut une figure récurrente des publications de la presse enfantine belge, puis française, des années 1930-1950, alors dirigée par les milieux catholiques. Au-delà, par la confrontation de ces œuvres pour la jeunesse avec les sources de l'imagerie catholique traditionnelle, l'exposition proposait d'apprécier par l'image les contours d'un imaginaire catholique outre-marin du milieu du xx^e siècle.
- 3 Son commissaire, Philippe Delisle, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jean Moulin Lyon 3, est en effet spécialiste des missions catholiques dans l'espace caribéen et guyanais. Engagé depuis quelques années dans une réflexion sur la bande dessinée de manière globale, et plus particulièrement sur ses liens avec la religion catholique, Philippe Delisle présente dans cette exposition une partie de ses observations, par ailleurs développées dans une série d'ouvrages publiés chez Karthala¹.

Parcours de l'exposition

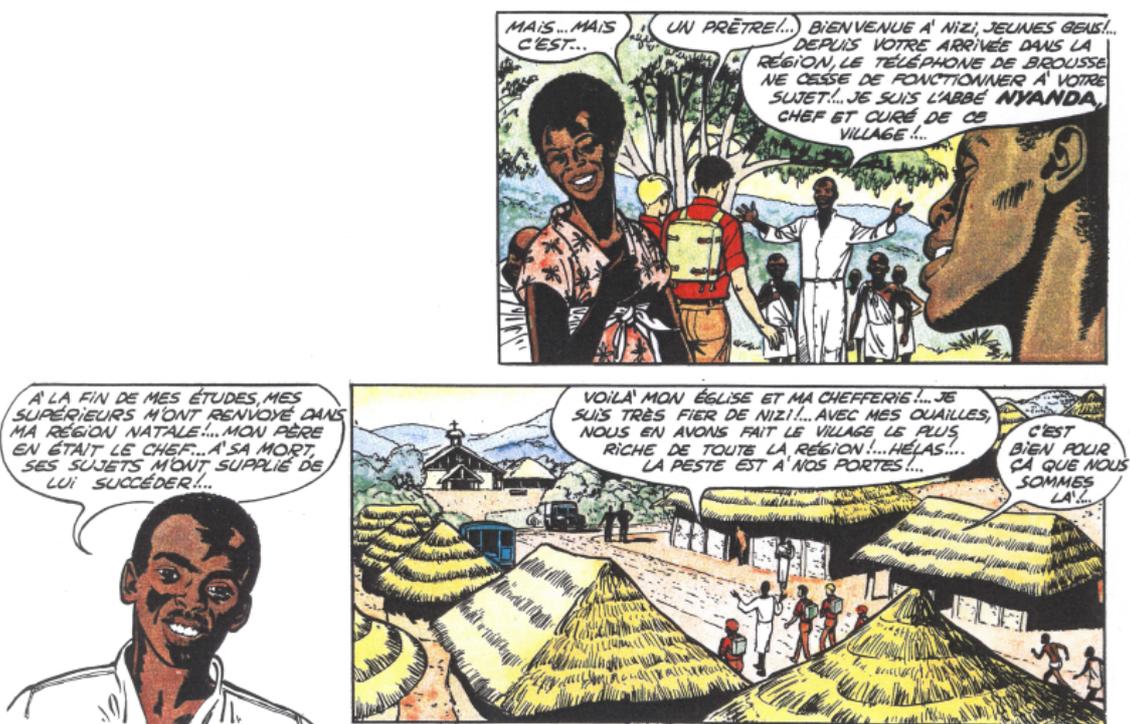
- 4 L'exposition se composait de trois salles. La première nous introduisait au sujet par une mise en contexte générale et par une présentation d'exemplaires originaux de revues et ouvrages d'époque. Surtout, l'affichage de planches originales du *Xavier* de Pierre Defoux et du *Charles de Foucault* de Jijé² permettait, d'emblée, de marier avantageusement le propos universitaire à la contemplation d'authentiques pièces d'art.
- 5 La seconde salle déclinait les différentes caractéristiques des figures missionnaires, exprimées dans les intitulés des panneaux (« Barbe et soutane blanche », « La visite à la mission », « Un aventurier intrépide », « Des figures historiques "belgo-françaises" »). Le dialogue iconographique était enrichi de photographies, affiches coloniales et gravures, venant faire écho aux reproductions de planches de Fernand Dineur, de Bob de Moor et d'Eddy Paape³. On pouvait ainsi apprécier au passage les coïncidences et les originalités de style entre ces dessinateurs belges qui ont marqué de leur nom « l'âge d'or » de la BD franco-belge.
- 6 Une troisième salle – allongée à propos – commente l'évolution des représentations « vers une relation plus horizontale » : à partir des années 1960, le missionnaire cesse d'apparaître comme un « père civilisateur », mais fait figure de compagnon spirituel de ses égaux convertis. Une dimension humaniste, certes timidement représentée, dont on trouve les signes dans l'œuvre de Jijé ainsi que, plus tard, chez Jean-Michel Charlier et sa patrouille des Castors (« De la mission à la collaboration avec les Églises du Sud »).

Fig. 2 : D'une relation verticale...



Octave JOLY et RAMBOUX, « Les belles histoires de l'Oncle Paul. Robe noire découvre le pays de l'or », *Spirou*, n° 1436, octobre 1965, p. 38.

Fig. 3 : ...à une relation davantage horizontale



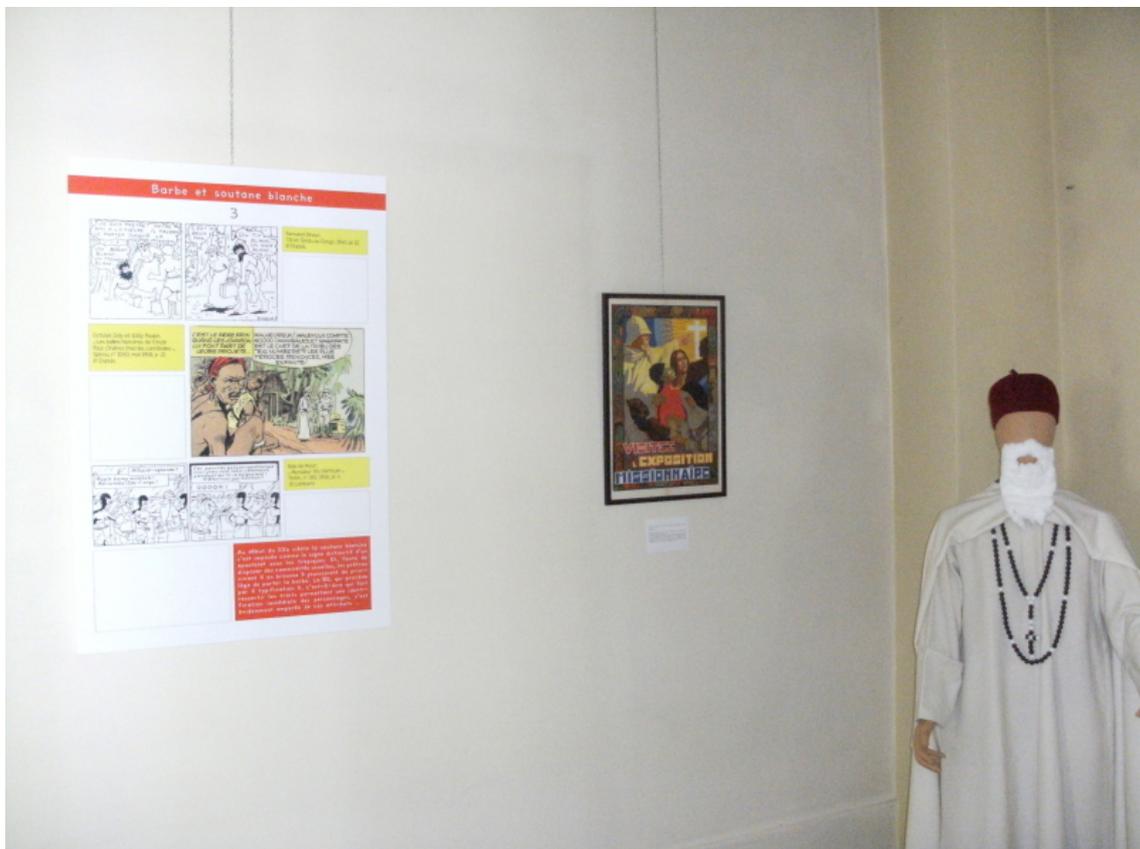
MITACQ et Jean-Michel CHARLIER, *La patrouille des castors. Le pays de la mort*, 1972, pl. 37, Dupuis.

- 7 Cette mise en perspective historique permettait d'observer comment l'iconographie catholique traditionnelle fut réemployée dans cet art dynamique qu'est la Bande Dessinée belge du xx^e siècle, mais aussi comment un certain imaginaire colonial catholique a sensiblement évolué au tournant des décolonisations des années 1950.

Un mariage réussi d'art et de pédagogie

- 8 La multiplication des supports animait la visite : un mannequin en tenue de missionnaire et une version africaine de Tintin en statuette surprenaient sans désamorcer le sérieux du propos. On pouvait y voir un évident souci de pédagogie, ce qui transparaissait également dans l'écriture claire des panneaux et la scénographie équilibrée des salles.

Fig. 4 : Exemple de la diversité des supports présentés



- 9 Destinée à un public large, l'exposition s'est donné les moyens de s'adresser aux novices en histoire religieuse comme en bande dessinée. À l'appui de cette démarche didactique, deux conférences de spécialistes furent d'ailleurs organisées afin d'approfondir différents points de l'exposition⁴.
- 10 Parmi les nombreux intérêts de la manifestation, il faut souligner la présentation de pièces éditoriales rares issues des collections personnelles de Philippe Delisle ainsi que des fonds du Centre religieux d'information et d'analyse de la Bande Dessinée (CRIABD). Surtout, l'exposition bénéficia de la présence exceptionnelle de planches originales d'auteurs, parmi lesquels l'un des principaux maîtres de la BD franco-belge du xx^e siècle : Jijé. Joseph Gillain, de son vrai nom, est en effet reconnu comme l'un des fondateurs du style de l'école de Marcinelle, cultivé dans les pages du *Journal de Spirou* de Jean Dupuis à compter des années 1940. Brièvement dessinateur du célèbre groom, père du personnage de Fantasio, il demeure l'un des mentors d'une génération de grands noms de la BD européenne du second xx^e siècle, comme Morris (*Lucky Luke*), André Franquin (*Gaston Lagaffe*) ou encore Jean Giraud/Moebius (*L'Incal*, *Arzach*)⁵.

Fig. 5 : Original de Jijé paru en 1959 en couverture de *Spirou*.



Collection François Deneyer.

- 11 Les planches originales de son *Charles de Foucault*, prêtées par François Deneyer, le directeur de la Maison de la BD de Bruxelles, donnent sans conteste une plus-value esthétique décisive qui fit de cette exposition un évènement artistique en soi. Évènement dont on ne peut que souhaiter qu'il trouve à se produire en d'autres lieux, comme c'est le souhait des organisateurs. Une exposition est déjà prévue à Angoulême, au moment du festival, et une autre est envisagée à La Rochelle.

Quelques absences remarquables

- 12 Tintin, captif de Moulinsart, brille par son absence. En effet, la figure stéréotypée du missionnaire qui existe aujourd'hui dans les esprits d'un grand nombre de francophones vient directement d'un album

important : *Tintin au Congo*. Cet album qui est, encore aujourd'hui, l'un des plus vendus de l'ensemble de la série, présente en effet un missionnaire dont la figure a marqué de nombreuses générations. Hélas, en raison de la gestion infiniment restrictive du patrimoine d'Hergé par les éditions Moulinsart, il était inutile de chercher le reporter du *Petit Vingtième* dans les locaux de la rue Sala. La figure tutélaire de ce missionnaire hergéen flottait néanmoins sur toute l'exposition, jusque dans l'affiche de cette dernière. Dessinée par Philippe Delisle lui-même, elle présentait un missionnaire stéréotypé qui, si ce n'était la barbe, rappellerait furieusement un certain Tintin.

- 13 Autre absente : la Bande Dessinée contemporaine. Aucune des bandes dessinées présentées n'est postérieure au début des années 1970. Cette absence est à déplorer, tant la BD francophone connaît depuis une vingtaine d'années un second âge d'or, complexe, mais extrêmement intéressant. L'absence de la figure d'Odilon Verjus, personnage à succès de la BD contemporaine, est ainsi étonnante. Néanmoins, pour ceux qui souhaiteraient combler cette lacune, on ne peut que renvoyer au dernier ouvrage de Philippe Delisle qui consacre une partie entière de son travail à la postérité de la figure du missionnaire⁶.
- 14 Enfin, la Bande Dessinée anticléricale, particulièrement vivace depuis la fin des années 1960, fit également défaut à cette exposition, qui souffre en définitive de l'absence du versant critique. Une partialité de fait qui s'explique avant tout par le choix, revendiqué dans le titre de l'évènement, de ne présenter qu'une vision partielle de la figure du missionnaire : celle du « héros de BD ». Pour obtenir quelques informations sur une vision plus négative du missionnaire, se référer également au dernier ouvrage de Philippe Delisle⁷.

Actualité de la recherche lyonnaise

- 15 Nous voudrions profiter de ces quelques pages pour dresser un état des lieux de l'actualité de la recherche lyonnaise sur le thème « Histoire et Bande Dessinée ».
- 16 Philippe Delisle, pionnier en la matière, a initié le mouvement en proposant non seulement différents cours de méthodologie d'analyse

de la Bande Dessinée à ses élèves de l'Université Lyon 3, mais en animant également des Master Class, ouvertes à ses étudiants et, plus globalement, aux amateurs lyonnais de Bande Dessinée. Ainsi, le 5 décembre 2011, l'Université Lyon 2 a accueilli Enki Bilal et Pierre Christin, auteurs décisifs qui, en deux albums publiés au tournant des années 1980⁸, firent basculer la Bande Dessinée du monde de la littérature enfantine à celui de l'âge adulte, permettant au Neuvième Art d'obtenir ses lettres patentes pour décrire avec sérieux le monde contemporain. De la même façon, Lyon 2 a accueilli le 17 janvier 2013 Philippe Delaby⁹, dessinateur notamment de *Murena*, une série historique rigoureuse et haletante se déroulant au sein de la Rome antique, qui connaît un très grand succès, tant critique que public. Ce cycle de rencontres a été mis en place grâce à Olivier Christin, professeur à l'Université de Neuchâtel, avec la collaboration de l'éditeur Dargaud.

- 17 Au sein de l'École Normale Supérieure de Lyon, le laboratoire junior¹⁰ Imag'His a intégré la Bande Dessinée dans ses objets de recherche sur les enjeux contemporains liant les formes d'imagination et de représentation de l'Histoire. Le 20 juin 2012, l'amphithéâtre René Descartes de l'ENS de Lyon accueille ainsi une journée d'études consacrée aux rapports entre Histoire et Bande Dessinée¹¹. L'évènement a permis de faire se rencontrer étudiants, historiens (parmi lesquels Philippe Delisle et Laurent Regard, membres du LARHRA), et auteurs de bandes dessinées : Frank Giroud (scénariste d'*Azrayen*¹² et de la série *Le Décalogue*, ancien élève de l'École des Chartes et agrégé d'Histoire), et Emmanuel Guibert (co-auteur du *Photographe* et d'une biographie magistrale d'un Américain du XX^e siècle, Alan Cope¹³) étaient invités à venir dialoguer ouvertement de thèmes aussi variés que celui de l'utilisation de la documentation historique, de l'engagement face à l'histoire ou encore du mariage délicat entre fiction et réalité. Cette journée fut un succès, et le public vint nombreux pour écouter débattre ces deux orateurs de talent.
- 18 Afin d'accentuer cette dynamique universitaire, un nouveau laboratoire junior, nommé « Sciences Dessinées », devrait voir le jour fin 2012. Son ambition est d'étudier la manière dont la Bande Dessinée utilise ou est utilisée par différentes sciences. Il s'agira de s'intéresser à l'Histoire, mais également à la Sociologie, à la

Géographie, à la Philosophie, aux Sciences de l'Éducation, aux Sciences de la Nature, etc.

- 19 En guise de propédeutique à ce projet, le 10 octobre 2012, une nouvelle journée d'études lyonnaise s'est tenue dans le cadre du festival « Lumières à l'ENS »¹⁴. Intitulée « Le Siècle des Lumières dans la Bande Dessinée », elle a réuni plusieurs historiens du LARHRA (Paul Chopelin, Philippe Delisle et Philippe Martin) autour de la question de l'évolution de la représentation du XVIII^e siècle en bandes dessinées. Les artistes étaient invités à passer une fois encore le seuil de l'Université, représentés en cette journée par Patrice Pellerin, auteur de la série *L'Épervier*¹⁵, venu dialoguer avec chercheurs et étudiants.
- 20 Il faut enfin préciser que cette ébullition universitaire lyonnaise n'est que le versant scientifique d'une dynamique plus vaste dans l'agglomération, initiée par le travail du Lyon BD Festival. En seulement sept années d'existence, il est devenu l'un des événements BD les plus dynamiques de France (après Angoulême et Quai des Bulles, à Saint Malo) grâce à l'ambition de ses organisateurs. Désireux d'inscrire son action dans la durée, le Festival souhaite en effet devenir la plaque-tournante de la vie du Neuvième Art en Rhône-Alpes, en soutenant notamment par son réseau d'auteurs et de communicants toutes les manifestations régionales liées à la Bande Dessinée. De plus, à l'occasion de l'édition 2012, la journée destinée aux professionnels, qui se tient traditionnellement la veille du Festival public¹⁶, fut ouverte aux chercheurs lyonnais, selon le souhait de ses organisateurs, Matthieu Diez et Antoine Guillaume. Pour inaugurer ce nouvel espace de dialogue extra-Université, P. Delisle, accompagné du dessinateur Jean-Claude Fournier¹⁷, proposa une table-ronde intitulée « Spirou, un héros belge à la conquête de l'hexagone ». Les auteurs du présent article animèrent, quant à eux, une seconde table-ronde portant sur la question de la représentation de l'Histoire et de l'engagement dans la Bande Dessinée, en la compagnie du scénariste Kris auteur notamment de la série *Notre-Mère-la-Guerre* ou d'*Un Homme est mort*¹⁸, qui a suivi, lui aussi, des études d'histoire et qui propose dans ses ouvrages une approche aussi documentée que réfléchie de l'Histoire. Ce dialogue entre universitaires, auteurs et professionnels du monde de la Bande Dessinée fut extrêmement enrichissant et cette première expérience devrait être renouvelée et étoffée dans les années à venir.

- 21 Force est donc de constater la multiplicité et le dynamisme des mouvements lyonnais de réflexion sur les liens entre Histoire et Bande Dessinée. Gageons que cette réflexion, encore jeune et balbutiante, saura se développer et contribuer à faire de Lyon un nouveau centre de la bulle, une nouvelle capitale des cases.

NOTES

- 1 *De Tintin au Congo à Odilon Verjus. Le missionnaire, héros de la BD belge*, 2011, 216 p. ; *Spirou, Tintin et Cie, une littérature catholique ? Années 1930 / Années 1980*, 2010, 192 p. ; *Bande dessinée franco-belge et imaginaire colonial. Des années 1930 aux années 1980*, 2008, 200 p.
- 2 Pierre DEFOUX, *Xavier raconté par le ménestrel*, Hélyode, 1990, rééd. ; JIJÉ, *Charles de Foucauld*, Dupuis, 1959.
- 3 Fernand DINEUR, *Tif et Tondu au Congo*, Dupuis, 1940 ; Bob de Moor, « Monsieur Tric l'Africain », *Tintin*, n° 392, Lombard, 1956 ; Octave JOLY et Eddy PAAPE, « Les belles histoires de l'Oncle Paul. Cinéma chez les cannibales », *Spirou*, n° 150, mai 1958, p. 21.
- 4 « Une BD chrétienne, pourquoi ? », par Roland FRANCCART, directeur du CRIABD, le 1^{er} juin 2012 ; « Hergé : une œuvre née dans le terreau catholique » par Philippe DELISLE, le 12 juin 2012.
- 5 On pourra lire à son sujet l'album fictionnel de Yann et Schwartz paru cette année, *Gringos Locos*, Dupuis, 2012 ; et plus particulièrement le dossier biographique personnel qui lui est consacré.
- 6 Philippe DELISLE, *De Tintin au Congo à Odilon Verjus. Le missionnaire, héros de la BD belge*, 2011. Voir notamment les pages 172-194.
- 7 *Ibid.*, p. 188-194.
- 8 Pierre CHRISTIN, Enki BILAL, *Les phalanges de l'ordre noir*, Casterman, 1979 ; *Partie de chasse*, Casterman, 1983.
- 9 Jean Dufaux, scénariste, n'a malheureusement pas pu être présent pour raison de santé.
- 10 Les laboratoires juniors sont des structures originales financées par l'ENS de Lyon. Transdisciplinaires, ils sont créés et animés par des doctorants chargés de conduire un séminaire de recherche capable

d'aboutir à la réalisation d'évènements scientifiques significatifs (colloque, publication, partenariats extérieurs, etc.).

- 11 Les auteurs du présent article, membres d'Imag'His, en furent les organisateurs. Le programme détaillé de la journée, ainsi que des extraits vidéo de l'entretien mené avec Frank Giroud et Emmanuel Guibert sont disponibles sur : <http://imaghis.ens-lyon.fr/spip.php?article71>.
- 12 Frank GIROUD, Christian Lax, *Azrayen'*, 2 tomes, Dupuis, 1998-1999.
- 13 Emmanuel GUIBERT, Didier LEFEBVRE, Frédéric LEMERCIER, *Le Photographe*, 3 tomes, Dupuis, 2001-2006 ; Emmanuel GUIBERT, *La Guerre d'Alan*, L'Association, 3 tomes, 2000-2008 ; *L'enfance d'Alan*, L'Association, 2012.
- 14 Journée d'études organisée par T. Martine. Programme détaillé sur : <http://lumieres.ens-lyon.fr/le-siecle-des-lumieres-dans-la-bande-dessinee-165454.kjsp?RH=LUMIERES-CONF>.
- 15 Patrice PELLERIN, *L'Épervier*, Dupuis, 8 tomes parus à ce jour.
- 16 La journée professionnelle et les tables-rondes citées se sont tenues au Palais de la Bourse de Lyon, le vendredi 22 juin 2012.
- 17 J.-C. Fournier prit la relève de Franquin et s'occupa de Spirou de 1968 à 1980, 9 albums de la série réalisés.
- 18 KRIS et Etienne DAVODEAU, *Un Homme est mort*, Futuropolis, 2006.

AUTEURS

Matthieu Devigne

Imag'His

IDREF : <https://www.idref.fr/182243761>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000444444316>

Tristan Martine

Imag'His

IDREF : <https://www.idref.fr/182692108>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-5649-8528>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/tristan-martine>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000442502842>

Un axe de recherche : le territoire
économique

Un axe de recherche : le territoire économique

Anne Marie Granet-Abisset

TEXTE

- 1 Le 15 juin 2012, l'équipe SET s'est réunie pour une séance de travail « hors les murs ». L'idée avait été proposée et acceptée par tous lors d'une précédente réunion en février. Ce choix d'organiser un séminaire interne sur une journée entière hors des lieux habituels – ISH Lyon ou MSH Grenoble – semblait à tous nécessaire pour une interconnaissance des travaux et des projets conduits au sein de l'équipe comme pour la mise en œuvre des orientations inscrites dans le quadriennal. Procéder ainsi donnait suffisamment de temps (plus que la demi-journée ou les deux heures habituelles) pour échanger et discuter autour des travaux en cours. Au sein des axes inscrits dans le quadriennal, le choix s'est porté sur le territoire économique : un sujet croisant les travaux conduits par les membres lyonnais et les membres grenoblois de l'équipe. Il fallait alors trouver un lieu à mi-chemin entre les deux sites, permettant également aux membres habitant Chambéry de venir facilement, sans négliger les contraintes personnelles des uns et des autres dans une période de l'année bien chargée. C'est Amina Quashie qui a trouvé le domaine des Sequoias à Ruy (près de Bourgoin-Jallieu), un site agréable et propice pour ce genre de séminaire.
- 2 Choisir un tel sujet ne suivait pas une optique de facilité. En effet cette notion de « territoire économique » ne va pas de soi. Elle peut être déclinée de manière très variée selon les entrées et les méthodes retenues par les chercheurs. L'intérêt est qu'elle oblige à sortir des schémas habituels, des thématiques classiques. Il faut saisir comment des entrées différentes se questionnent et nous questionnent, y compris lorsque l'on ne pense pas les éléments dans cette dimension. La durée de la journée incluant le partage du repas permettait d'initier cette réflexion partagée par tous et pas seulement au sein de sous-groupes : une réflexion interrogative et interactive sur les thèmes, les problématiques, les méthodes, les corpus et les résultats

de travaux. On sort de l'optique classique du séminaire spécialisé ou de la réunion informative, pour tenter de « travailler » ensemble.

- 3 Les collègues avaient été sollicités pour proposer un exposé « martyr » au sens où il apportait du matériau pour la discussion. Trois collègues ont accepté de se prêter au « jeu » et ont présenté leur sujet de recherche et leur démarche. Il était important d'une part de pouvoir connaître les recherches des uns et des autres, alors que les travaux en commun sont souvent le fait d'infra groupes. L'ambition était bien de créer une habitude d'échanges et d'interconnaissances, d'autant que l'équipe est sur trois sites et qu'elle s'est renouvelée. Sa taille moyenne (18) pose la nécessaire dispersion des sujets et la faible connaissance mutuelle en même temps qu'elle autorise la discussion. Lors de cette journée nous étions en effet quinze présents (dont un chercheur associé), quinze participants qui ont parfaitement joué le jeu.

- 4 Un premier temps dans la journée fut consacré à un tour de table classique des principaux engagements dans des colloques ou des programmes pour l'année 2012. Parmi ces événements que l'on peut retrouver par ailleurs sur le site du Larhra, on citera deux colloques : « *le commerce du luxe - le luxe du commerce* » (production, exposition et circulation des objets précieux du Moyen Âge à nos jours) organisé par Natacha Coquery et Alain Bonnet, nouvellement élu professeur d'histoire de l'art contemporain à Grenoble, au Musée Gadagne de Lyon les 21-23 novembre 2012. Natacha Coquery indique les différentes opérations menées pour trouver des sponsors permettant de financer les déplacements des collègues étrangers très nombreux à intervenir lors de ces trois journées. Florence Charpigny évoque celui qu'elle co-organise avec la conservation départementale des Pays de l'Ain le 8 novembre, sous le titre *Habiter l'usine, autour des usines pensionnats (1770-2000)*. À côté de ces deux manifestations, les membres de l'équipe sont investis dans l'organisation de journées d'étude ou de séminaires plus habituels dans la forme : les séminaires de l'ANR TIMSA (*Territoires, Innovation et marchés dans les pratiques sportives de montagne*), pilotée par Anne Dalmasso ; *La micro histoire des territoires urbains* organisé par P. Perluss, (mai) ou les séminaires du programme *Crises et Récits de la crise*, dont la journée *C'était mieux avant, les changements dans le monde du travail d'hier à aujourd'hui*, le 12 octobre à la MSH-Alpes à Grenoble. Ce

programme-ci vise à collecter les récits sur la crise actuelle, produits par des personnes de catégories variées professionnellement, socialement, par l'âge et le genre. L'idée est de suivre ces témoins durant cinq années pour saisir leur posture, leur manière de vivre et la façon de comprendre et d'analyser la crise¹. D'autres séminaires où le territoire est envisagé au prisme de l'innovation croisent les travaux du Labex ITEM (Innovation et territoire de montagne), où sont engagés des chercheurs de l'équipe SET ainsi que des chercheurs d'autres équipes (Villes, pouvoirs et sociétés et Genre). Ainsi un séminaire interdisciplinaire (7 et 8 octobre - MSH-Alpes) propose la mise à l'épreuve des lectures disciplinaires à partir des concepts d'innovation, de territoire, de montagne (*Regards croisés sur l'innovation en territoires de montagne*). Enfin, l'approche environnementale du territoire est évoquée avec les activités de certains dans le RTP *Histoire de l'environnement* et/ou les séminaires interdisciplinaires de travail de l'axe *Résilience-risques* de la MSH-Alpes. Chacun évoque ensuite rapidement quelques-unes des participations passées et à venir à des colloques internationaux (2012) ainsi que les publications en cours² intéressant les thématiques de l'équipe.

- 5 Après ce tour de table et une pause, la parole est donnée à Alain Belmont qui présente les résultats de ses recherches. Depuis de longues années, par ses travaux sur les meules, il croise archéologie, recherche académique et valorisation de la recherche avec des collectivités territoriales. Son exposé comme ceux de F. Robert et P. Judet ne sont pas résumés ici. Chacun a rédigé le contenu de sa présentation pour en donner une version ramassée, loin de la richesse des papiers présentés. Ce sont ces trois textes qui suivent.

- 6 Chacune de ces présentations a donné lieu à des discussions très fécondes, y compris pour les participants dont l'entrée retenue pour cette journée n'était ni habituelle ni prioritaire. Les trois interventions se sont complétées, renvoyées les unes aux autres, suscitant des passerelles mutuelles, des pistes et des questions autour du patrimoine, des normes, du rapport du politique à ces territoires, des systèmes et des réseaux humains, et/ou

professionnels qui tissent des territoires, continus comme discontinus. Les notions de « recyclage », de « reconversion », de « reconfiguration », ancrant les différents usages des territoires dans la temporalité longue, ont particulièrement intéressé. Au terme de cette journée finalement courte, laissant en suspens bien des problématiques, le territoire pris dans son acception d'objet global a été confirmé comme objet de recherches stimulant pour les historiens. L'idée de renouveler cette initiative est ressentie comme intéressante voire nécessaire. Un autre projet sera mis en place : celui de relier plus étroitement par le biais de la visio conférence les séminaires organisés par les membres de l'équipe à Lyon et à Grenoble. Un bon moyen de prolonger ce partage, en en faisant aussi bénéficier les étudiants de master et les doctorants.

NOTES

- 1 Un programme qui associe étroitement d'autres partenaires : le Rize de Villeurbanne, La mairie de Saint Martin d'hères, la Conservation du patrimoine de l'Isère.
- 2 On renvoie pour ce faire aux informations publiées sur le site et dans la lettre du LARHRA 2012.

AUTEUR

Anne Marie Granet-Abisset

Équipe SET, LARHRA, UMR 5190 Grenoble 2

IDREF : <https://www.idref.fr/032845626>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/anne-marie-granet>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000031607658>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12379618>

Meulières, pouvoirs et territoires (Moyen Âge – XIX^e siècle)

Alain Belmont

TEXTE

- 1 Il est des activités dont on pourrait croire a priori qu'elles n'ont été qu'éphémères ou anecdotiques, et compter pour bien peu dans les échanges économiques et dans les enjeux politiques du passé. Tel est le cas des « meulières », ces carrières de pierres spécialisées dans la fabrication des meules de moulins¹. Apparues un peu avant le Néolithique, lorsque les hommes commencèrent à consommer des céréales et eurent besoin de pierres spécifiques pour les transformer en farine et de là en bouillies ou en pains, les meulières atteignirent fréquemment une taille considérable : comme celles de la forêt de Moulière, dans le département de la Vienne, dont les milliers de fosses d'extraction couvrent plusieurs kilomètres carrés.

- 2 Dans une catégorie un peu différente, les chantiers du Mont Vouan (Haute-Savoie) ont entamé une montagne sur plus de deux kilomètres de long, multipliant les carrières à ciel ouvert et les chambres souterraines vastes comme des cathédrales. Une équipe d'étudiants de l'université Grenoble 2 et du LARHRA, intervenant en partenariat avec les communes de Viuz-en-Sallaz et de Saint-André-de-Boège, a mené deux campagnes de recherches sur ces sites en 2010 et 2011. Prospections aériennes puis pédestres, dépouillements des sources manuscrites des XIII^e-XIX^e siècles et enfin fouilles archéologiques de quatre fronts de taille médiévaux et modernes, ont révélé rien moins que 72 carrières différentes, classant le Mont Vouan en tête des plus grandes meulières du sud-est de la France. Exploité dès l'époque romaine et jusque dans les années 1860-1880, le Mont a fourni près de 200 000 meules façonnées dans un conglomérat à ciment siliceux particulièrement abrasif et doté de qualités mécaniques remarquables. Le prix d'une seule meule représentant sous l'Ancien Régime la valeur d'une maison ou d'une parcelle de terre, on mesure pleinement les fortunes tirées de ses flancs ; pareil

gisement équivalait pour son propriétaire à une mine de métaux précieux.

- 3 L'exploitation du Mont Vouan excitait bien évidemment les convoitises. De fait, nombreux furent les conflits pour s'en assurer le contrôle. Aux XVIII^e et XIX^e siècles les trois villages environnant la montagne, Viuz-en-Sallaz, Saint-André-de-Boège et Fillinges, s'écharpent en une véritable « guerre de Cent ans » ponctuée de rixes, de grèves et de procès sans fin. Bien que le Mont fût tout entier territoire communal, les artisans meuliers refusèrent toujours de payer un loyer sur leurs chantiers et même des taxes sur les meules commercialisées ; arguant d'une pratique immémoriale, ils entendaient faire leurs affaires en toute liberté et à titre gratuit ! Plus grave, à partir de 1730 chaque commune revendiqua pour elle la propriété des sites les plus rentables et tenta de s'octroyer de larges pans du massif, au détriment de ses voisines. La question ne fut résolue qu'en 1834 par une division du Mont en trois parts inégales, délimitées par les frontières communales. Les limites issues de ce conflit suivent étroitement les carrières de meules, quitte à passer dans certains cas en plein milieu d'une falaise afin d'attribuer des chantiers étagés à deux communes différentes !

Carrière de Viuz-en-Sallaz



- 4 Le lien entre meulière et territoires apparaît donc de manière évidente sur le Mont Vouan. S'agit-il d'une exception ou d'un cas caractéristique d'une situation courante ? Quittons les frontières de la France. En Norvège, la meulière de Selbu (Sør Trøndelag) entame un plateau au climat et aux paysages arctiques sur près de 20 kilomètres de long ; on ne prend la mesure exacte de ses carrières en crevasses, larges d'une cinquantaine de mètres et parfois hautes d'autant, qu'en prenant de la hauteur avec un hydravion.

Site de Selbu



- 5 À l'Époque Moderne, ce gisement gargantuesque appartenait comme les fermes des vallées alentours, à l'évêché de Trondheim. Elles étaient divisées en secteurs dont l'exploitation était concédée aux fermiers-meuliers locataires des domaines agricoles de l'évêché. Les bornes de chaque concession se voyaient matérialisées par un symbole gravé sur la roche ou sur une meule accidentée, reproduisant la marque distinctive propre à chaque tenure épiscopale de la vallée. Apparaît donc à nouveau le lien entre meulières et territoire, meulières et pouvoirs locaux. Retour en France avec l'exemple de Claix, en Charente. Attesté dès les V^e-VIII^e siècles après JC, cette meulière de six hectares fait l'objet en 1306 d'un hommage vassalique. La charte dressée à cette occasion décrit les confins de la seigneurie d'Alain Delisle et de son voisin, le prieur de *Boscolonerii* ; or leur frontière commune passe exactement au sommet des fronts de taille d'une carrière, et s'incarne toujours au même endroit sept siècles plus tard, par une limite communale et cantonale.

Chantier de fouilles de Claix



- 6 Il en va de même à Jonsdorf (Basse-Saxe), sur l'une des plus vastes meulères d'Allemagne. Là, les chantiers délimitent non seulement des communes mais forment la frontière internationale entre l'ex RDA et la République tchèque – ce qu'ils faisaient déjà au XVIII^e siècle, entre les royaumes de Saxe et de Bohême... À cette époque les meulères de Jonsdorf appartenaient à la ville voisine de Zitau. Une situation une fois de plus courante : partout en Europe, les gisements les plus étendus demeurent entre les mains d'une ville, d'un seigneur ecclésiastique ou laïque voire d'un souverain. En Drôme, le site de Valcroissant est détenu au Moyen Âge par le chapitre cathédral de Die, qui veille jalousement sur ses droits : lorsqu'en 1227 les chanoines concèdent aux moines bénédictins de Valcroissant tous leurs droits sur les montagnes encadrant le monastère, ils prennent soin de se réserver l'exploitation des carrières de meules. Générosité bien ordonnée commence par soi-même !

- 7 En période agitée la possession des gisements nécessite une étroite surveillance et jusqu'à leur mise en défense. Aux mines d'argent gardées par des points fortifiés, comme à Brandes-en-Oisans (Isère), répondent en écho des meulières surmontées de tours et de châteaux : ainsi à Stari Grad, non loin de Ljubljana (Slovénie), où une couronne de meulières cerne un mont lui-même coiffé par un *castrum* du XIV^e siècle. En Haute-Savoie, les carrières de meules des Allinges s'invitent pour leur part aux pieds des remparts médiévaux : les voici à un jet de pierre de la porte fortifiée, et aussi juste sous le donjon, et même jusqu'à l'intérieur de l'enceinte. En Languedoc les meulières de Saint-Quentin-la-Poterie (Gard), propriété des vicomtes d'Uzès et louées par eux en même temps que les droits d'exploitation, s'abritent à l'ombre de la tour de Cantadur, érigée aux XIII^e-XIV^e siècles au sommet des fronts de taille. On pourrait poursuivre la liste sur des pages et des pages, avec le château de La Barde à Saint-Crépin-de-Richemont (Dordogne), le *castillo* arabe de Moclin, en Andalousie, etc. Ce souci de protéger les ressources meulières témoigne à quel point ces carrières si particulières représentaient un enjeu autrefois. Visitant en 1802 les principales meulières d'Allemagne, celles de Mayen-Niedermendig (Rhénanie-Palatinat), le géologue Barthélémy Faujas de Saint-Fond déclara que leur arrivée dans l'escarcelle de Napoléon I^{er} constituait la plus belle prise des conquêtes outre-Rhin : avec ce site et celui de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), la France détenait désormais les deux plus grandes meulières du monde et pouvait imposer sa loi sur les farines de la planète ! De là à déclencher un conflit pour s'emparer des trésors meuliers, il y a un pas que les détenteurs du pouvoir franchirent sans hésiter. Ainsi le Mont Vouan est-il aux XIII^e-XIV^e siècles au centre d'une guerre entre son propriétaire légitime, le prince-évêque de Genève, et ses voisins le dauphin de Viennois puis le comte de Savoie.
- 8 Parties prenantes de l'organisation des territoires qui les englobent et des frontières qui les délimitent, furent-elles internationales ; possédées par les élites sociales et politiques ; enjeux de conflits multiséculaires, les grandes carrières de meules de moulins s'inscrivaient donc à l'interface des pouvoirs et des territoires. Bien documentée pour les derniers siècles du Moyen Âge et pour l'Époque Moderne, cette relation a pu exister des siècles avant son apparition dans les sources textuelles : ne trouve-t-on pas des villas romaines

implantées aux pieds même des gisements, et abritant en leurs murs des ateliers de finition des pierres ? La recherche continue sur ce thème, à travers toute l'Europe et toutes les périodes.

NOTES

1 Alain BELMONT, *La Pierre à pain. Les carrières de meules de moulins en France, du Moyen Age à la révolution industrielle*, Grenoble, PUG, 2006, 2 vol., 232 et 334 p. ; Alain BELMONT et Fritz MANGARTZ (dir.), *Mühlsteinbrüche. Erforschung, Schutz und Inwertsetzung eines Kulturerbes europäischer Industrie. Les meulières. Recherche, protection et valorisation d'un patrimoine industriel européen (Antiquité-XXI^e s.)*. Actes du colloque de Grenoble, 22-26 septembre 2005, Mayence, RGZM, 2007, 240 p. ; Olivier BUCHSENSCHUTZ, Luc JACCOTTEY et alii (dir.), *Évolution typologique et technique des meules du Néolithique à nos jours. III^e Rencontres archéologiques de l'Archéosite gaulois. Aquitania*, suppl. 23, 2011, 488 p. ; David PEACOCK, David WILLIAMS (dir.), *Bread for the people: The Archaeology of Mills and Milling Proceedings of a colloquium held in the British School at Rome 4th - 7th November 2009*, University of Southampton press, 2011, 360 p.

AUTEUR

Alain Belmont

IDREF : <https://www.idref.fr/050165348>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000047630238>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13339521>

Le concept d'éco-système industriel

L'exemple de la région Rhône-Alpes aux XIX^e-XX^e siècles

François Robert

NOTES DE L'AUTEUR

Cette réflexion s'appuie sur un travail de recherche concernant le contrôle des entreprises régionales (1920-1954) publié en 2003. Cf. Hervé JOLY, François ROBERT et Alexandre GIANDOU, *Entreprises et pouvoir économique dans la région Rhône-Alpes (1920-1954)*, Cahiers du Centre Pierre Léon n° 4, Lyon, octobre 2003, 291 p.

TEXTE

- 1 La région Rhône-Alpes est une des plus grandes régions industrielles de la France sous la III^{ème} République et peut-être une des plus complexes. Si certaines régions sont dominées par une mono-industrie, Rhône-Alpes se distingue par une diversité industrielle où pratiquement toutes les branches sont représentées. Comment l'expliquer ? Le concept de district industriel, trop restrictif, ne parvient pas, ou mal, à saisir toute cette diversité¹. Jean-Claude Daumas, dans un article sur l'histoire de ce concept, conclut qu'il ne faut pas isoler l'histoire des districts de celle du vaste mouvement d'industrialisation dont elle ne représente qu'un moment². En effet, un tissu industriel est la résultante d'une longue sédimentation d'activités qu'il convient de connaître pour comprendre la place que les entreprises y occupent à un moment donné.
- 2 Pour la région, Anne Dalmasso note, dans un essai sur le district industriel autour de la houille blanche, la pluralité du tissu industriel comme première difficulté à appréhender la notion de district industriel : « Entre ces entreprises [gants, alimentaires, Houille blanche], il est difficile de repérer des relations pouvant évoquer un district, même s'il a pu exister des liens familiaux ou financiers reliant les fondateurs³. » La compréhension de ces liens est au cœur des interrogations.

- 3 L'idée formulée ici est de rechercher les liens existant entre les entreprises non pas par le biais des acteurs et/ou de l'économie, mais par celui des matières utilisées dans le processus de fabrication. La circulation des produits entre entreprises et la volonté de réduire les coûts de transport, par exemple pour les acides, conditionnent les localisations des industries. Pour comprendre ces implantations, il faudrait relancer la géographie industrielle en ne s'attachant pas à une suite de monographies sectorielles comme dans le cas de la chimie⁴, mais à l'ensemble des activités industrielles d'une région caractérisée par leur multiplicité. Il existait d'ailleurs une tradition régionale (perdue) de géographie industrielle très centrée sur les Alpes, mais pas uniquement⁵.
- 4 L'étude historique de l'interaction des secteurs à travers les matières premières utilisées nécessite une très bonne connaissance des matières premières entrant dans la fabrication des produits, et ce, sur un temps long, ce qui complique singulièrement les choses puisque les matières évoluent. Le problème des sources demeure le principal obstacle, mais l'historien doit posséder une bonne culture technique, pour comprendre les archives et les interactions entre les matières (connaissances en chimie industrielle par exemple). De plus, avec le temps et l'évolution des procédés de fabrication, on perd la compréhension des interactions, et l'on se retrouve face à des secteurs industriels atomisés dont la logique d'implantation nous échappe.
- 5 Pour étudier dans cette optique chaque secteur ou sous-secteur, il faudrait être capable de dresser un schéma synoptique incluant les différentes étapes de la transformation, les composants entrant dans chaque produit et leur provenance.
- 6 Au départ d'une activité, l'accès à l'une des matières premières permet le démarrage d'un produit et l'acquisition d'un savoir-faire technique. L'industrie du verre dans la Loire constitue un cas simple illustrant ce schéma. Les matières premières proviennent des alluvions du Rhône pour le sable, des mines de charbon de la Loire et des soudières du Midi par importation fluviale pour la soude. Les verreries se situent principalement dans la Loire et produisent des produits manufacturés, les bouteilles en verre soufflé, pour les industries d'eaux minérales situées à proximité (Badoit). Si la matière

vient à devenir insuffisante ou si le process change, la trame développée précédemment demeure, même si le cadre initial est brisé.

- 7 Parfois, la matière première n'est qu'un résidu d'une autre activité⁶, et c'est là que les choses se compliquent. Les produits issus du traitement des résidus de la pyrolyse de la houille utilisée pour la fabrication de coke⁷ pour la sidérurgie ou les usines à gaz constituent un autre bon exemple, plus complexe cette fois-ci, de ces interactions. Ces produits donnent, une fois traités, outre le gaz d'éclairage, les éléments de base de la carbochimie qui entrent dans les processus de fabrication de très nombreux secteurs d'activités : le goudron pour le revêtement des routes, les huiles pour le traitement du bois, le naphthalène, l'anthracène, l'aniline et le phénol, etc. pour l'industrie des colorants, l'ammoniaque pour les industries du papier, des engrais azotés, des traitements thermiques des métaux et du tabac, tous les éléments entrant dans la fabrication d'antiseptiques et de produits antipyrétiques pour l'industrie pharmaceutique, les produits de synthèse du phénol pour produire de l'acide salicylique servant à la conservation des aliments pour l'industrie alimentaire.
- 8 Sans connaissance des principes de carbochimie, il devient impossible de relier des secteurs aussi éloignés de la sidérurgie que l'alimentation. Plus tard, le remplacement de la carbochimie par la pétrochimie engendre d'autres types d'interactions. Cette dynamique de réutilisation des sous-produits est une tradition industrielle ancienne, car les entrepreneurs cherchent toujours à optimiser la matière utilisée, la perte de matière étant considérée comme une perte financière⁸.
- 9 Plus récemment, les travaux de Sabine Barles sur les déchets urbains en France entre 1790 et 1970⁹ ont bien mis en lumière les interactions de secteurs industriels : aux XIX^e-XX^e siècles, les déchets urbains comme le chiffon, l'équarrissage¹⁰, les vidanges¹¹ et les boues constituent après recyclage de nouvelles ressources pour l'agriculture (engrais) et les autres industries (alimentaire, mégisserie¹², papeterie, etc.). Le développement de la chimie animale repose, en partie, sur cette transformation de résidus urbains. La Société des produits chimiques Coignet dont les établissements sont situés principalement dans le département du

Rhône s'est ainsi spécialisée dans la fabrication de colles, gélatines et phosphore extraits à partir du traitement des os. Les industries textiles pour l'apprêtage des tissus de soierie ont profité, dans un premier temps, de ces sous-produits. Puis, d'autres secteurs comme les industries alimentaires, pharmaceutiques ou photographiques les ont utilisés abondamment, notamment les Ets Lumière qui employaient les gélatines pour leurs plaques photographiques. D'autres secteurs comme l'industrie papetière en bénéficient. Un des types de papier fabriqué par les papeteries Canson (Ardèche) utilise comme matière première le chiffon provenant de ces centres urbains, auquel on adjoint la gélatine, matière indispensable pour fixer l'encre sur le papier, sans compter la chaux et l'eau nécessaires au processus de fabrication¹³.

- 10 Ce sont toutes ces interactions « invisibles » qui dynamisent le tissu industriel. Rien ne se perd, tout se transforme, mais reste à comprendre comment tout cela interagit. C'est dans ce sens que l'on peut parler d'un éco-système industriel. On n'évoque plus le concept de district industriel où chacun essaye de faire rentrer le territoire dans un cadre d'analyse. Ici, le concept est plus large, plus souple avec des temporalités différentes, mais dans un espace qui a une cohérence. Pour cela, la région Rhône-Alpes constitue un formidable laboratoire.

NOTES

- 1 Il y a aussi une question d'échelle. Le district est nécessairement plus petit qu'une région qui peut comprendre plusieurs districts. Mais, ces districts ne sont pas des isolats.
- 2 Jean-Claude DAUMAS, « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique*, vol. 58, n° 1, janvier 2007, p. 131-152.
- 3 Anne DALMASSO, « Grenoble (1880-1960) : un district industriel autour de la houille blanche ? », in Jean-François ECK, Michel LESCURE (dir.), *Villes et districts industriels en Europe occidentale XVII^e-XX^e siècles*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p. 291-306.
- 4 Michel LAFERRÈRE, « Les industries chimiques de la région lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, 1952, p. 219-256.

- 5 Jacques LEFEBVRE, *L'Évolution des localisations industrielles. L'exemple des Alpes françaises*, Paris, Dalloz, 1960. Voir aussi tous les travaux de Raoul Blanchard sur les Alpes françaises et l'école qu'a cherché à mettre en place M. Laferrère.
- 6 Les déchets pour les industriels sont une perte de matière, qu'ils cherchent à limiter, qu'ils en soient contraints en raison de la pollution ou non.
- 7 Le gaz de houille est un gaz produit lors de la transformation de la houille en coke par pyrolyse La pyrolyse est la décomposition d'un composé organique par la chaleur pour obtenir d'autres produits (gaz et matière).
- 8 Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle. France 1789-1914*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2010.
- 9 Sabine BARLES, *L'Invention des déchets urbains. France, 1790-1970*, Seyssel, Champ Vallon, 2005. Elle utilise la notion de métabolisme urbain qui correspond bien à cette idée de cycle des matières, tantôt première, tantôt déchet.
- 10 À titre d'exemple, à Lyon en 1881, ce ne sont pas moins de 380 000 animaux qui sont tués dans les abattoirs publics. Documents administratifs et statistiques de 1881 relatifs au projet de budget de 1883, archives municipales de Lyon (AML), 2C 400 810.
- 11 En 1881, à Lyon, 9 300 fosses d'aisance sur les 14 700 enregistrées sont soumises à des curages réguliers ; *Idem.* AML 2C 400 810.
- 12 Estelle BARET-BOURGOIN, *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations des sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble. 1810-1914*, Grenoble, PUG, 2005.
- 13 Marie-Hélène REYNAUD, *Les Moulins à papier d'Annonay à l'ère pré-industrielle : les Montgolfier et Vidalon*, Annonay, Édition du Vivarais, 1981.

AUTEUR

François Robert

IDREF : <https://www.idref.fr/029871360>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-4498-895X>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/francois-robert>

ISNI : <http://www.isni.org/000000000050818X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12140641>

Les dimensions du territoire industriel

Pierre Judet

TEXTE

- 1 Il est tentant pour l'historien et pour le chercheur en sciences sociales de répondre à une demande implicite qui pourrait le pousser à faire l'histoire de territoires préconstruits en fonction des objectifs des institutions ou des groupes sociaux locaux. Face à une véritable demande de « local », l'histoire peut apporter sa contribution critique en travaillant la question du territoire dans ses multiples dimensions spatiales et temporelles. Elle peut pour cela s'appuyer sur des études de cas localisées choisies pour leur valeur méthodologique.

- 2 La vallée moyenne de l'Arve – autour de Cluses entre Genève et le Mont-Blanc – est remarquable par la longue durée de ses activités industrielles. La fabrication de pièces d'horlogerie pour Genève, introduite au début du XVIII^e siècle, gagne toute la vallée à la veille de la Révolution française et fait de Cluses la capitale d'un véritable système productif local. Alors que l'horlogerie connaît de grosses difficultés à la fin du XIX^e siècle, la première guerre mondiale permet sa reconversion dans le décolletage qui répond à la demande en pièces de métal tournées de l'industrie de guerre. Au XX^e siècle, la Vallée devient le premier centre mondial de décolletage et son premier client est l'industrie automobile¹. Aujourd'hui, la région de Cluses peut donc se présenter comme la « Technic Vallée ». Or cette présentation même a une histoire. Aux tournants de sa trajectoire, quand le système productif local a besoin d'un argumentaire pour obtenir quelque avantage de l'État, il se constitue en acteur en développant une rhétorique de « district industriel » avant (ou après) la lettre. Il est vrai que la vallée moyenne de l'Arve est devenue un véritable système de relations entre les hommes en tant que lieu de production, de pouvoirs et de pratiques identitaires et normatives. Or son histoire industrielle a connu des ruptures car l'industrie a failli disparaître plusieurs fois et, aujourd'hui, la « globalisation » qui remet en question l'existence même du district pousse l'historien à réexaminer la question du territoire sur la longue durée. C'est

pourquoi une comparaison avec un autre terrain dont l'histoire est beaucoup plus contrastée en apparence peut être fructueuse.

- 3 Une vaste nébuleuse métallurgique proto-industrielle alpine s'étend d'Annecy à Rives. À son apogée dans la première moitié du XIX^e siècle, sa partie savoyarde s'appuie sur la sidérurgie de basse Maurienne dont la puissance se confond avec celle des maîtres de forges. Ceux-ci s'efforcent de contrôler les ressources naturelles (mines de fer, forêts, eau), foncières et humaines (main d'œuvre). La fonte ainsi produite est vendue pour être transformée dans tout l'espace de la nébuleuse alpine. Au sein de cette nébuleuse, la région d'Annecy-Faverges voit ses forges et ses hauts-fourneaux déménager progressivement à Cran-Gevrier (sur l'émissaire du lac et près d'Annecy) où les Frérejean, techniciens d'origine lyonnaise, ont installé des « forges à l'anglaise » qui permettent notamment d'économiser le charbon de bois. Largement déterminés par une réglementation qui veille – par crainte de la pénurie énergétique – à limiter la consommation de bois en définissant des circonscriptions d'approvisionnement, les territoires de la métallurgie évoluent en fonction des techniques de production. En raison de leurs capacités d'innovation, les Frérejean obtiennent un élargissement de leurs approvisionnements en bois en se faisant attribuer les vieilles installations, ce qui élargit leur territoire industriel et leur permet de concentrer les activités à Cran, en réduisant peu à peu la question énergétique à celle du marché². Mais, vers 1860, la concurrence leur cause de graves difficultés alors que les maîtres de forge de basse Maurienne – tout archaïques que soient leurs méthodes – profitent encore un temps avant de disparaître d'une énorme demande en fonte, notamment de celle d'un bassin stéphanois en plein développement. De leur côté, certains territoires de la vieille métallurgie se reconvertissent peu à peu dans l'agriculture. Ainsi la clouterie des Bauges est-elle remplacée par une économie herbagère qui s'appuie sur un véritable choix collectif opéré dans le cadre des communes et du canton.
- 4 La confrontation de ces deux études de cas interroge le territoire dans sa consistance dans l'espace et dans le temps et impose la nécessité de travailler à plusieurs échelles. Cette démarche conduit à interroger leurs ajustements et désajustements successifs indispensables en raison du caractère précaire de la mise en relation

des ressources naturelles et humaines, des techniques et des marchés. Une étude sociale fine, inspirée des enseignements de la micro-histoire, a les moyens de montrer que l'on peut dépasser les blocages présentés par une image figée du territoire qui conduit à opposer territoires et réseaux, territoires et mobilités et qui a tendance à négliger la pluriactivité dans toutes ses dimensions, notamment dans sa dimension migratoire. Cette démarche incite à questionner les systèmes normatifs qui constituent bien souvent la trame du discours des élites. C'est ainsi que les activités rurales non agricoles ne seraient que des activités complémentaires pratiquées essentiellement l'hiver, les migrations causées par la misère seraient des départs sans retour, les mobilités des ouvriers de métiers ne seraient que la manifestation de vieux usages, enfin les techniques « modernes » seraient séparées des « routines » par un fossé infranchissable. Or si l'on observe ces phénomènes au « raz du sol », on s'aperçoit que les populations, même les plus modestes, disposent d'une marge de manœuvre, fût-elle étroite, qui fait d'eux des agents qui œuvrent souvent de façon collective et qui sont capables de saisir toutes sortes d'opportunités. Cette capacité d'initiative peut se traduire par d'importantes mobilités géographiques ou d'importantes mobilités sociales sur place. Ainsi les périodes de « crise » présentent-elles un intérêt historique particulier et certaines mobilités, notamment celles des ouvriers de métier, peuvent cacher de véritables transferts de technologie. Dans ce contexte, notamment au XIX^e siècle, l'entreprise elle-même ne peut pas être envisagée comme un fait acquis mais doit être interrogée dans sa « peau » qui se constitue – ou pas – dans une formation spatiale envisagée comme la conjonction souple de nébuleuses pluriactives locales liées entre elles par des flux matériels et humains et susceptibles de générer des reconversions dans l'une ou l'autre des dimensions de la pluriactivité pratiquée localement.

- 5 Même s'il ne se confond pas avec l'activité industrielle comme le postule la théorie des districts industriels, le « local » reste néanmoins une de ses composantes ; mais il n'en perd pas pour autant toute consistance dans la mesure où sa constitution comme acteur permet bien souvent des reconversions réussies, y compris au XIX^e siècle, notamment dans les régions de montagne qui sont, de ce point de vue, un terrain d'observation privilégié.

NOTES

1 Pierre JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934). Les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, PUG, La pierre et l'écrit, 2004, 487 p.

2 Pierre JUDET, « La réglementation, la déréglementation et la construction d'une entreprise innovante. Les Forges de Cran au XIX^e siècle », in Claude MARTIN et Tawfiq RKIBI (dir.), *L'entrepreneur face aux politiques publiques européennes*, Travaux scientifiques du réseau PGV. Conférence internationale de Lisbonne 13-14 septembre 2012, PGV/ISLA Campus Lisboa, 2012, p. 118-129.

AUTEUR

Pierre Judet

IDREF : <https://www.idref.fr/055673872>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000361848550>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12615455>

Le Pôle *Images-sons-mémoires*

Laurent Baridon, Évelyne Cohen et Anne-Marie Granet-Abisset

PLAN

Archives et sources visuelles, orales et sonores

La mise en valeur et les usages de ces corpus

Les méthodes pour une histoire visuelle et sonore

Questions et enjeux : la constitution de mémoires visuelles et sonores

TEXTE

- 1 Le Pôle *Images-sons-mémoires* est une initiative inter-équipes animée par Laurent Baridon, Evelyne Cohen et Anne-Marie Granet Abisset. La mise en œuvre de ce pôle correspond à la présence au sein du LARHRA d'un nombre devenu significatif de chercheurs qui travaillent sur l'image et le son ; certains depuis de très longues années sont des spécialistes dans ces domaines (histoire orale-mémoire, histoire visuelle, histoire de la télévision, images, etc.) ou y sont venus plus récemment en fonction de programmes de recherches et de croisement de problématiques autour de ces questions. Un séminaire expérimental a démarré en octobre 2012 : il s'intéresse à la fois à l'histoire et aux modes de construction des mémoires visuelles et sonores. Il prend en compte l'analyse des supports écrits, sonores, imagés de la mémoire. Il analyse les formes de narration, les modes de représentations et les formes de sensibilités qui l'expriment. Il s'intéresse aux usages qui en sont faits ainsi qu'aux façonnements des représentations qu'ils engagent comme aux comportements qu'ils révèlent. Un des objets du séminaire est de croiser les approches des historiens d'art avec celles de l'histoire sociale et culturelle. Le projet est ici de travailler à renforcer au sein du LARHRA, et en collaboration avec les institutions spécialisées (INA, BnF, INHA, Phonothèques) les travaux d'analyses des images et des sons, les méthodes de constitution de corpus de recherches dans ce domaine tout en contribuant à la réalisation de certains d'entre eux. Il s'organise autour de 3 axes : le recueil des archives et sources visuelles, orales, sonores ; le développement des méthodologies de constitution et

d'exploitation de ces corpus ; les questions et les enjeux pour la recherche.

Archives et sources visuelles, orales et sonores

- 2 Il s'agit ici à la fois de recenser des sources déjà existantes, de constituer des corpus pertinents en fonction des thématiques de recherches et d'œuvrer à leur mise à disposition et leur valorisation. Depuis les années 2000, avec l'extension du numérique l'offre de sources numérisées se fait de plus en plus abondante en même temps qu'il y a une production de documents nés numériques.
- 3 En ce qui concerne le Pôle, **le recensement et la collecte** s'effectuent
 - en lien avec des institutions spécialisées et partenaires : BnF, BM de Lyon, INHA, INA, Phonothèques, Musées¹.
 - en relation avec des collègues du LARHRA : Laurent Douzou (Deuxième guerre mondiale), Annie Claustres (Histoire de l'art contemporain XX^e-XXI^e siècles) Didier Nourrisson (relations film et pédagogie à travers les films fixes d'enseignement), Isabelle Gaillard (histoire économique et culturelle de la télévision), Emmanuelle Picard (fonds d'archives orales de l'éducation), Florence Charpigny, Anne Dalmasso (programme crise et récits de crise), Frédéric Abecassis (collaborateur de Medmem), Nasima Moujoud (anthropologie), etc.
 - en relation aussi avec des collègues d'institutions comme la MSH d'Aix-en-Provence (*Pôle image, son, pratiques du numérique*), le laboratoire CEISME (Paris 3), l'équipe Images-sociétés-représentations (ISOR-Paris 1), le laboratoire d'Études rurales de l'université Lyon 2 LER (Edouard Lynch)
- 4 **Plusieurs programmes de recherche** se développent autour de ces corpus :
 - *Mémoires audiovisuelles des années 1970-1980 à la télévision* : la période 1974-1987 (1974 : fin de l'ORTF ; 1987 privatisation de TF1) est un bon lieu d'observation : une période de transition institutionnelle, de mutation en profondeur de la société française, de passage d'un modèle de télévision d'État franco-centrée à une télévision dotée de plusieurs chaînes, insérée dans les échanges internationaux de programmes et

dans laquelle cohabitent un secteur public et un secteur privé. Les enjeux de mémoire sont particulièrement aigus dans la période, comme l'a montré l'entreprise éditoriale des *Lieux de mémoire* (Pierre Nora dir.) publiés entre 1984 et 1992. 1980 est aussi la date de création de l'année du patrimoine. Comment et sous quelles formes se traduisent ces questions dans les programmes de la télévision française ? Du point de vue des sujets, des genres télévisuels, des fonctionnements ? Est on dans une période propice aux retours identitaires ? Un inventaire sera réalisé à partir des bases de données de l'INA.

- *Programme Images et sons de la Nationale 7*

- 5 En lien également avec les programmes de recherches régionaux, un projet d'histoire de la Nationale 7 participe des objectifs du pôle. En effet, une partie de ce projet sera consacrée à la manière dont cette route mythique et mythifiée autant que réelle et utilitaire a été le support de représentations construites de manière interne comme externe par les usagers directs, les voyageurs, les passeurs, ou par ceux qui ne la côtoient que de loin. En abordant dans la complémentarité les représentations et la matérialité de la route, les images matérielles et mentales, il est possible de travailler non seulement les pratiques mais aussi les mémoires qui ont nourri l'imaginaire social de la route. Un programme de recherches a été déposé auprès de la région sur ce thème. S'il est accepté, il permettra de conduire un travail de fond à partir des archives télévisuelles, en partenariat avec l'INA Lyon et d'effectuer un recensement de toutes les productions directes ou indirectes sur la N7 (JT, documentaires, émissions). Il s'agira également de travailler les différentes catégories d'images comme les productions valorisant la N7 : collections d'affiches et de guides touristiques du XIX^e siècle jusqu'aux guides les plus contemporains, nouveaux supports de publicité, papier, affiches, mais aussi web. Les films de fiction, les documentaires et les photos seront inventoriés et analysés à la fois comme sources et comme produits révélateurs de ces représentations à la fois modélisées et variées.
- 6 Cette thématique sera d'ailleurs testée lors de l'un des séminaires en mars 2013, qui abordera la naissance et le déploiement du mythe, par l'image et le son : journée *Images et sons de la nationale 7*, 14 mars 2013, MSH -Alpes.

- *Archives orales de l'art de la période contemporaine, 1950-2010*, animé par Annie Claustres (INHA, Lyon 2, LARHRA), avec Judith Delfiner (Grenoble 2, LARHRA). Une journée d'étude a eu lieu les 29 et 30 juin 2012 et un colloque sera organisé au Musée National d'Art moderne en novembre 2013. Ce programme se propose de réfléchir sur les objets et les méthodes, tout en menant un récolement systématique des archives orales de la scène artistique française. Il donnera lieu à la création d'une base de données en ligne. Des protocoles d'inventaire sont élaborés. Pour ne citer qu'un de ses fonds, les Archives de la critique d'art à Rennes intègrent des documents audiovisuels relatifs aux critiques d'art, aux galeries, ou aux manifestations artistiques. Les films et les vidéocassettes ont été numérisés en partenariat avec le Laboratoire « La présence et l'image, équipe d'accueil Arts : pratiques et poétiques » et le CREA de l'Université Rennes 2, dans le cadre du programme FILCREA (ANR 2009/2012).
- *Crises et Récits de la crise* : programme de collecte conduit en partenariat avec le Rize, la commune de Saint Martin d'hères, le Conseil Général de l'Isère, l'association Repérages, animé par Anne Dalmasso et Anne Marie Granet-Abisset (LARHRA, Grenoble, équipe SET, sociétés, économie, territoires). L'idée de ce programme de collecte vient des interrogations issues de la crise de 2008 et de l'hypothèse d'un changement de « cycle », de « paradigme » qui toucherait en profondeur la réalité du monde du travail et de ses acteurs, comme celles de la société. Conscients que ce qui fait trace aujourd'hui constitue les matériaux de mémoire et d'histoire de demain, il s'agit d'expérimenter une recherche qui vise à produire et collecter des sources contemporaines au phénomène étudié, en suivant des témoins au cours des cinq années de la période retenue pour l'observation. Ce travail, en cours depuis deux ans, porte un regard, dans la durée, sur les évolutions dans le monde du travail en Rhône-Alpes, à travers une pluralité de situations sociales et professionnelles, de vécus et d'événements. Son but reste la connaissance et la compréhension du monde du travail et de ses changements, avec une finalité affirmée d'en restituer les résultats aux témoins et aux acteurs, de les partager pour contribuer à mieux saisir les enjeux actuels, sans négliger le fait de constituer aussi des sources qui seront utilisées dans les périodes ultérieures.

La mise en valeur et les usages de ces corpus

- 7 Celle-ci va de la simple mise à disposition pour la consultation dans des centres de recherches, jusqu'à la mise en ligne sur internet. Un premier inventaire des lieux de conservation avait été dressé dans Agnès Callu, Hervé Lemoine (dir.) *Patrimoine sonore et audiovisuel français, entre archives et témoignages, guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 tomes. Celui-ci se poursuit en fonction des programmes et des spécialités.
- 8 *Ina.fr* met en ligne à destination du grand public une petite fraction des sources consultables à l'Inathèque de France ou dans les délégations régionales. La consultation de l'intégralité des sources audiovisuelles conservées par l'INA² est appelée à s'étendre non seulement dans les délégations régionales de l'INA mais aussi dans des lieux de consultation régionaux (Bordeaux, Grenoble...) qui possèdent le dépôt légal.
- 9 L'expérience des *Jalons pour l'histoire du temps présent* développée par l'INA apparaît très intéressante à des fins pédagogiques et de valorisation. On peut citer plusieurs fresques dont le recensement est accessible en ligne <http://www.ina.fr/dossier/fresques>. Le LARHRA a contribué au projet avec *Lumières sur Rhône Alpes* <http://www.ina.fr/fresques/rhone-alpes/accueilRhôneAlpes>, entreprise dirigée par Jean-Luc Pinol et Michelle Zancarini-Fournel.
- 10 Une nouvelle fresque est en préparation autour du tourisme, dans le cadre du Labex ITEM (Innovation et territoires de montagne), dont le LARHRA est un des acteurs majeurs par l'engagement d'un certain nombre de chercheurs ; Labex où les enquêtes orales prévues sont substantielles et déterminantes sur un certain nombre de thèmes. Seront ainsi constitués des corpus utilisables ultérieurement sur d'autres objets, d'autres sujets et d'autres thématiques.

Les méthodes pour une histoire visuelle et sonore

- *Recueil de la parole lors d'entretiens*

- 11 En conduisant des entretiens oraux et de plus en plus fréquemment audio-visuels avec des témoins dont il s'agit de recueillir la mémoire, le récit de leur vie ou/et de leur expérience, les chercheurs fabriquent des sources orales et audiovisuelles. Ces documents élaborés par le truchement de l'entretien pour une recherche spécialisée ou à des fins de recueil systématique deviennent dès lors qu'ils sont utilisés à des fins d'analyse des sources, ce matériau à partir duquel historiens et historiens d'art travaillent. Mais l'important est qu'ils soient conservés dans des conditions scientifiques et techniques de sorte qu'ils puissent devenir des archives pour d'autres sujets, utilisées pour d'autres thématiques. En ce sens, si les chercheurs sont bien placés pour conduire ces collectes scientifiquement, c'est à dire avec la rigueur nécessaire à l'usage raisonné de ces documents, il est fondamental de nouer des partenariats avec des structures de conservation pour leur dépôt dans un cadre réglementaire et technique. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces sources « à côté » des autres, soient majoritairement conservées dans des institutions – phonothèques, musées, bibliothèques – plutôt qu'au sein des Archives (départementales ou nationales), sauf exception. Pour réaliser ces enquêtes, notamment les entretiens filmés, l'insertion du LARHRA à l'ISH est essentielle pour disposer du support des services audio-visuels de cette structure.
- *Le séminaire du Pôle* a permis de montrer des convergences en partie inattendues entre les méthodes utilisées par Annie Claustres (historienne d'art) et Laurent Douzou (historien des guerres).
- 12 Lors d'un séminaire Laurent Douzou a décomposé en trois phases sa méthodologie de l'entretien. La première consiste à élucider et élaborer ses propres hypothèses, ce qui suppose une forme d'expertise préalable. Le deuxième moment, celui de la collecte, doit être le plus neutre possible de façon à recueillir le témoignage sans le mettre en doute à la lumière de son propre savoir. Le contenu autant que les circonstances ont leur importance et tout le contexte fait partie de l'entretien. Enfin le dernier stade est celui de l'interprétation du témoignage et de sa critique. Devenu une source il

est intégré au récit historique. L'ultime stade est probablement celui où le témoin lit ce récit en le confrontant à sa conception des faits.

- 13 La constitution des archives orales de l'art s'inscrit dans une longue perspective historique. Depuis Vasari, l'histoire de l'art, qui est souvent une histoire des artistes, s'écrit sans leur donner directement la parole. Ce phénomène irrita d'ailleurs Michel-Ange lui-même puisqu'il fit écrire sa *Vita* par un de ses élèves, Ascanio Condivi, pour répondre à celle qu'avait écrite Vasari. Celui-ci, en réaction, dans la seconde édition de ses *Vite*, introduisit une seule citation de Michel-Ange qui, s'adressant à lui, indique qu'ils sont natifs de la même ville, qu'ils ont respiré le même air. Et Vasari semble se prévaloir de cette parenté d'origine pour s'autoriser à prendre la parole à la place du génie à la gloire duquel il a rédigé son livre. Depuis lors, les historiens de l'art contemporains des artistes qu'ils étudiaient ont toujours insisté sur le fait qu'ils les avaient rencontrés, tout en les tenant soigneusement à distance de leur récit. Ce phénomène relève parfois d'un détournement voire d'une captation de la parole de l'artiste, mais aussi, paradoxalement, du risque de la réifier. En n'extrayant le plus souvent que quelques mots auxquels il confère volontiers un caractère oraculaire, l'historien de l'art se fait l'exégète du discours de l'artiste. Les grandes phrases des grands hommes ont le même statut dans l'Histoire. Tronquée et réduite, la parole acquiert un caractère prophétique dont les ellipses peuvent servir toutes les interprétations.
- 14 La constitution d'archives orales et audiovisuelles, en rétablissant la continuité du discours, porte l'espoir de pallier un certain nombre de ses apories. Mais l'histoire et l'histoire de l'art recèlent une dimension mythique dont les acteurs se saisissent souvent. La tentation est forte, pour un témoin, de mêler ce qu'il a vu et fait à ce qu'il a su et entendu. Tout témoin est a priori sujet à l'autofiction, quelle que soit sa bonne foi. Le témoignage oral est une archive subjective que l'historien doit tout à la fois recueillir et filtrer pour la porter au statut de source, avec l'exigence d'objectivité que cela suppose. Mais comment douter du propos de celui qui a conçu, agi, vécu, les événements ou les objets étudiés ? Probablement en faisant apparaître les contradictions qui ne manqueront pas d'apparaître car elles procèdent de la part inconsciente de projection et de

reconstruction qui marque toute constitution de la mémoire humaine.

- 15 L'établissement des faits réside parfois dans les failles du discours et plus encore dans les silences. Lors d'une séance du séminaire Laurent Douzou et Annie Claustres ont fait part de leur expérience de cette mutité des résistants et des artistes. Pour des raisons diverses, la part la plus personnelle et la plus essentielle de leur expérience est aussi la plus douloureuse ou la plus secrète. L'archive audiovisuelle peut porter témoignage de ce moment où le silence substitue son éloquence à celle de la parole. Alors le regard se concentre sur l'expression ou l'attitude du témoin en prise à l'émotion. S'agit-il alors de la partager pour pénétrer dans le domaine d'une sensibilité historique propre aux images et aux sons ou, au contraire, au nom de l'objectivité, de taire l'indicible ?
- 16 Il apparaît essentiel de reposer cet ensemble de questions de méthode dans un contexte de modification radicale des modalités de collecte, de conservation et de diffusion. Celle-ci est liée au rôle du numérique et à la « mise en ligne » des informations, possible et encouragée. Cette nouvelle donne procure des moyens inédits et génère de nouvelles responsabilités scientifiques, juridiques et déontologiques. Qui plus est, elle s'inscrit dans un contexte où le témoignage est particulièrement prégnant. S'il l'est moins dans les instances universitaires, en revanche il l'est particulièrement dans les secteurs associatifs qui engagent des séries de collecte. Il l'est aussi dans les médias qui font la part belle à la parole des témoins à défaut de la prendre réellement en compte, mais qui ont construit un mode de témoigner. Ces questions se posent au chercheur comme à l'enseignant. En dirigeant des mémoires de master qui utilisent la source orale, il participe, à l'instar des étudiants, à la fabrication des sources par le biais de la collecte des récits de témoins, comme il le fait en tant que chercheur. Au-delà, c'est le devenir de ces matériaux qui est posé, leur usage dans un autre cadre et pour des projets distincts de celui de la collecte initiale. Or actuellement, la mise en ligne rapide et directe des témoignages devient un principe, aussi bien de la part des institutions de conservation que des financeurs, au prétexte légitime et prometteur d'ouverture des archives au public, d'accessibilité des documents par l'avancée technologique. Cela rend d'autant plus prégnante une réflexion sur les droits afférant

aux usages élargis et médiatisés de ces témoignages, collectés dans le cadre de la recherche.

17 Or, il est tout à fait loisible voire même passionnant de questionner les mêmes archives à partir d'interrogations nouvelles, de les utiliser comme matériau pour construire de nouveaux objets, investiguer des sujets neufs et lancer des problématiques inédites. Cette possibilité tient à la richesse intrinsèque des témoignages et de la mémoire orale, pour peu que la collecte ait été faite dans de réelles conditions de qualité scientifique, méthodologique et technique. Cela renvoie à la complexité du récit et aux niveaux variés de lecture que l'on peut en faire. En effet, lorsque l'on réalise des entretiens, surtout si l'on n'est pas un enquêteur trop directif et trop centré sur son seul sujet, on obtient des récits qui vont bien au-delà des seules thématiques attendues ou retenues, des seuls éléments que l'on cherche a priori. La richesse du récit suscite de nouvelles interrogations, de nouvelles entrées et d'ailleurs, on peut rarement aborder l'ensemble de la matière fournie lors d'une première recherche.

- *Les sources télévisuelles*

18 Les conditions du travail scientifique sur les sources audiovisuelles et écrites de la télévision ont été radicalement transformées par la loi du 20 juin 1992 sur le dépôt légal des documents audiovisuels télédiffusés et radiodiffusés d'origine française qui a permis l'accès aux archives des programmes de télévision pour les chercheurs et enclenché un mouvement de récupération des archives des périodes antérieures. Il est difficile de dissocier l'étude de la télévision de celle des autres médias. Le chercheur historien utilise donc une approche externe qui contextualise les sources audiovisuelles, les resitue au sein de circulations intermédiatiques (presse, radio, télévision, internet). Il développe des approches internes d'analyse visuelle des documents. Celles-ci bénéficient de l'héritage des études menées depuis les années 1970 par des historiens du cinéma comme Marc Ferro ou Pierre Sorlin qui ont les premiers mis en œuvre une histoire des représentations par l'image animée et le film. Un préalable est de constituer des corpus exhaustifs que l'on peut traiter statistiquement. Il est nécessaire de situer ces images dans les programmes, les grilles, les genres télévisuels. Il faut ensuite, de façon détaillée, procéder à

l'analyse des plans, des gestes, des dispositifs, comme de la bande-son.

- 19 De plus la question de la constitution de l'audiovisuel comme patrimoine mis à la disposition des chercheurs – domaine pour lequel la France bénéficie d'une reconnaissance internationale pour des raisons historiques – a fait l'objet de journées d'études avec des chercheurs brésiliens (Itania Gomes, Université de Salvador de Bahia), britanniques et suisses (François Vallotton, Université de Lausanne), afin de comparer des univers où le rapport à l'histoire et à la mémoire est différent³. Ces échanges d'expériences se poursuivront lors de journées d'études au Brésil en juin 2013. La confrontation avec les approches d'autres pays éclaire en retour le regard spécifiquement français.

- *Apports de l'histoire de l'art*

- 20 Les premiers programmes destinés à recueillir les archives orales ont vu le jour aux Etats-Unis dans les années 1960 (Oral History / Archives of American Art de la Smithsonian Institution à Washington, MoMA de New York et Getty Research Institute de Los Angeles). Le fait est significatif. Au même moment, certains artistes se saisissaient des nouveaux médiums artistiques que constituaient le cinéma, la télévision et la vidéo. Ils les utilisaient parfois en tant que médias. Andy Warhol s'est mis en scène dans des films. Il en est l'auteur et le sujet, il en fait directement partie et sa parole vaut autant comme œuvre que comme source. Ce faisant, il déplace une partie du travail du critique et de l'historien de l'art, les contraignant à d'autres relations avec la parole de l'artiste. Elle devient un des matériaux de l'enquête, plus important que les sources traditionnelles.

- 21 Plus récemment le Kunsthistorisches Institut der Universität Zurich a lancé un programme sur les archives orales relatives à la scène artistique en Suisse et le projet Voices in Art History : AAH Oral Histories est apparu en Grande Bretagne.

- *Enracinement historique*

- 22 Dans une approche historienne il convient de développer la mise en contexte de ces sources. Travailler sur l'audiovisuel, c'est aussi travailler sur l'écrit afin d'éclairer les conditions de production, le rôle des acteurs, les phénomènes de réception.

- 23 Enfin il apparaît nécessaire de poser la question de l'écriture de l'histoire à partir de ce type de sources qui peuvent être soit des sources complémentaires des corpus des historiens, soit des sources principales. Écrire sur des images, à partir des images, s'avère souvent difficile à partir du moment où l'image n'a pas uniquement une fonction d'illustration. Les historiens d'art en possèdent le savoir-faire. Mais tous les chercheurs sont confrontés à la question du droit aux images d'une part dans l'exercice de leur métier d'enseignant (question de l'exception pédagogique) mais aussi du droit à la citation des images pour l'écriture de leurs recherches. Tout en respectant le droit d'auteur il apparaît de plus en plus nécessaire de réfléchir aux usages scientifiques des images à l'heure de la publication sur internet en prenant en compte les impératifs de la recherche scientifique.

Questions et enjeux : la constitution de mémoires visuelles et sonores

- 24 Un premier objectif est de comprendre et d'analyser les processus de sédimentation et de construction des mémoires visuelles et sonores. De ce point de vue l'apport des recherches sur l'intermédialité s'avère particulièrement fructueux⁴. Par « intermédialité », on entend en particulier la définition qu'en a donnée Silvestra Mariniello (Centre de recherche sur l'intermédialité, 1999) :

« On entend l'intermédialité comme hétérogénéité ; comme conjonction de plusieurs systèmes de communication et de représentation ; comme recyclage dans une pratique médiatique, le cinéma par exemple, d'autres pratiques médiatiques, la bande dessinée, l'Opéra comique etc. ; comme convergence de plusieurs médias ; comme interaction entre médias ; comme emprunt ; comme interaction de différents supports ; comme intégration d'une pratique avec d'autres ; comme adaptation ; comme assimilation progressive de procédés variés ; comme flux d'expériences sensorielles et esthétiques plutôt qu'interaction entre textes clos ; comme faisceau de liens entre médias ; comme l'événement des relations médiatiques variables entre les médias [...]. »

- 25 Le second objectif est de participer à une histoire des sensibilités à travers les images, les voix, les couleurs.
- 26 Les sources visuelles et sonores sont particulièrement aptes à contribuer à une histoire des sensibilités. Le film d'un amateur pourrait à première vue sembler insignifiant, maladroit et, en tant que tel, inopérant pour rendre compte de façon synthétique d'un moment. C'est au contraire sa maladresse même, son manque de maîtrise des techniques et des codes qui font qu'il constitue un matériau brut plus personnel et plus authentique. Pour autant il ne faudrait pas négliger le fait que la sensibilité, c'est-à-dire la façon de voir un événement, est aussi déterminée par des modes de perception qui sont collectifs et culturels. Or, ces modes de perception ont été eux-mêmes forgés par les formes de discours du cinéma, du reportage ou du documentaire. Plus que l'écrit sans doute, l'audiovisuel transmet tout à la fois l'objet perçu et la façon de le percevoir. Il agit sur nos sens et forge nos sensibilités, enrichissant nos mémoires individuelles de toutes ces perceptions collectives auxquelles les individus n'ont pu avoir accès directement.
- 27 En ce sens les archives privées, notamment les films familiaux produits dans les années 1930 mais surtout à partir des années 1950 sont des sources particulièrement passionnantes pour l'approche de l'histoire sociale et culturelle. Au-delà de leur répétitivité ou de leur aspect anecdotique, on touche là à des modèles de comportements et de représentations que le film, concentrant les données dans l'espace et le temps, donne à voir, à lire dans le champ et le hors champ de la caméra : une proximité avec le témoignage qu'il est intéressant de travailler tant sur le plan méthodologique que dans les thématiques croisées qu'ils autorisent.
- 28 Enfin, il faudra réfléchir aux enjeux et aux usages pour la recherche historique de l'archivage du web⁵ partagé par la BnF et l'INA (loi Davdsi, août 2006), l'INA assurant au titre du dépôt légal la conservation des sites animés. Un atelier animé par Louise Merzeau et Claude Mussou⁶ développe les réflexions à cet égard depuis deux ans.
- 29 Ce texte n'est qu'une première approche de l'ensemble des travaux qui peuvent être stimulés par l'existence d'un Pôle Images-sons-

mémoires au sein du LARHRA. Il devra être complété grâce aux travaux de chacun.

NOTES

1 À titre d'exemples : la Conservation du patrimoine de l'Isère qui possède des collections à la fois très importantes, notamment des photos, mais aussi sonores (c'était la première phonothèque régionale dans les années 1970-1980) ; l'association le CMTRA (Centre des musiques traditionnelles en Rhône Alpes (Villeurbanne) mène du point de vue des démarches anthropologiques et des associations patrimoniales un projet de collecte et de mise en valeur.

2 Consultables à l'Inathèque, dans l'emprise de la BnF.

3 Cette thématique sera au cœur de la publication du numéro 35 « Archives et patrimoines visuels et sonores » de la revue *Sociétés & Représentations*, Publications de la Sorbonne, à paraître en 2013.

4 Voir à ce sujet Pascale GOETSCHER, François JOST, Myriam TSIKOUNAS (dir.) *Lire, voir, entendre. La réception des objets médiatiques*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 400 p. Voir aussi les recherches menées par l'ARIAS, atelier de recherches sur l'intermédialité et les arts du spectacle. <http://www.arias.cnrs.fr/index.html>

5 Consulter le blog <http://atelier-dlweb.fr/blog/>

6 Claude MUSSOU, « Et le Web devint archive : enjeux et défis », *Le Temps des médias* 2/2012 (n° 19), p. 259-266.

AUTEURS

Laurent Baridon

LARHRA UMR 5190 Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/034505083>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000061546032>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12525490>

Évelyne Cohen

LARHRA UMR 5190 ENSSIB

IDREF : <https://www.idref.fr/050440985>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-6160-2062>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/evelyne-cohen>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000120995605>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13530011>

Anne-Marie Granet-Abisset

LARHRA UMR 5190 Grenoble 2

IDREF : <https://www.idref.fr/032845626>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/anne-marie-granet>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000031607658>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12379618>

Thèses et habilitations

Thèses

La place des prieurés conventuels dans la vie économique, politique et religieuse du diocèse de Genève-Annecy aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Quentin Bouziat

PLAN

Intérêt du sujet
Les sources à disposition
Les axes de recherche
L'organisation de la thèse
Conclusions

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université Lumière - Lyon 2, le 29 février 2012.
Jury : Alain BECCHIA (Université de Savoie), Frédéric MEYER (Université Nancy 2), Jean-Pierre GUTTON (Université Lyon 2, directeur de thèse), Philippe MARTIN (Université Lyon 2).

TEXTE

- 1 Un prieuré est, à l'origine, un monastère dépendant d'une abbaye, une sorte de maison satellite des grands ordres moyenâgeux. Il est dit séculier ou régulier selon qu'il est confié à un prieur issu du clergé séculier ou régulier. Un prieuré conventuel est un véritable monastère non érigé en abbayes et, dès lors, placé sous l'autorité d'un prieur claustral. Lorsque le prieuré est autonome, le prieur claustral est élu par les religieux. Lorsqu'il est une simple dépendance d'une abbaye, le prieur est nommé par l'abbé de tutelle. Au fil des siècles, de nombreux prieurés cessent d'être conventuels pour devenir de simples « bénéfices ecclésiastiques », sans qu'aucune forme de vie monastique ne subsiste en leur sein. Ils sont tenus par des prélats, de simples clercs, des nouvelles congrégations ou des laïcs, qui se contentent de percevoir les bénéfices. À l'époque moderne, les

derniers prieurés conventuels sont tenus en commende et abritent de petites communautés monastiques. En 1606, l'évêque François de Sales¹ dénombre cinq prieurés conventuels dans le diocèse de Genève. Parmi ces maisons, quatre sont issues de la grande vague d'implantations monastiques qui se produit autour de l'an mil². Il s'agit des prieurés de Talloires, de Peillonex, de Bellevaux-en-Bauges et de Contamine³. L'étude que nous avons réalisée porte sur la place qu'occupent ces maisons dans la vie quotidienne des habitants du diocèse de Genève-Annecy à l'époque moderne.

Intérêt du sujet

- 2 Pourquoi étudier l'histoire des prieurés conventuels ? Nous sommes en droit de nous poser la question quand on sait que beaucoup de choses ont déjà été faites concernant l'histoire des ordres religieux en Savoie⁴. Mais il n'existe aucune étude qui concerne spécifiquement les prieurés conventuels. La mise en relation des diverses informations concernant l'histoire de chaque monastère nous a permis de noter un certain nombre de différences, mais également de nombreuses similitudes. Nous avons donc essayé de mettre en place une réflexion globale sur le sujet, afin de définir si leurs parcours respectifs s'inscrivent dans une trame générale.
- 3 Cette approche chronologique n'est pas le seul axe de réflexion de notre étude. En effet, ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est de comprendre l'influence qu'ont ces institutions sur la vie économique, politique, religieuse et sociale des hommes qui vivent à proximité d'un prieuré. Bien qu'ils soient moins illustres que les grandes abbayes et qu'ils jouissent d'une moins grande renommée, ces petits monastères font réellement partie de la vie de la population. Nous avons donc voulu mesurer leur influence et leur impact sur la vie quotidienne d'une localité, d'une région ou encore d'un pays.

Les sources à disposition

- 4 La bibliographie est conséquente sur le sujet. Elle se compose d'outils méthodologiques, d'ouvrages généraux, d'articles de revues, de travaux universitaires, d'un grand nombre d'ouvrages spécifiques, et de nombreuses sources imprimées. Mais pour mener à bien nos

recherches, nous avons surtout rassemblé un corpus très important de sources manuscrites. Ces documents sont de natures très différentes : nous trouvons notamment des mémoires, des documents comptables (journaliers, inventaires, livres de comptes...), des actes notariés, des procès verbaux de visites, des rapports officiels envoyés à la Cour de Turin et de très nombreuses pièces de correspondance. Tous ces documents sont conservés dans différents fonds d'archives en France et à l'étranger.

- 5 Aux Archives départementales de l'Ain, nous avons trouvé quelques documents intéressant notre étude dans la série H, consacrée au clergé régulier sous l'ancien régime. Aux Archives départementales de la Savoie, nous avons collecté de très précieux renseignements en dépouillant les très nombreux documents en rapport avec notre sujet. Ces derniers sont conservés dans différentes séries. La sous-série 4B regroupe les archives saisies ou recueillies par le Sénat. La série C contient les fonds des administrations de l'Ancien Régime jusqu'en 1793. La série F centralise les fonds d'archives d'origines privées. Enfin, la très précieuse série SA, dont une partie seulement est conservée aux Archives départementales de Chambéry, est constituée des papiers de la Cour de Turin, restitués à la France en application de l'article 7 du traité de Paris du 10 février 1947. La seconde partie de la série SA est conservée aux Archives départementales de la Haute Savoie. Là, nous avons également pu dépouiller un très grand nombre de documents, répartis dans plusieurs séries. La série B renferme les actes dressés par les avocats fiscaux provinciaux. La série C contient les documents de l'administration provinciale. La série E est composée des archives communales déposées. La série G regroupe les documents issus des différentes administrations du clergé séculier. Les archives qui concernent les affaires du clergé régulier dans le diocèse d'Annecy sont rassemblées dans la série H. La série J, constituée en 1945, est destinée à recevoir les « documents entrés par voie extraordinaire », c'est-à-dire, en pratique, ceux qui ne sont pas versés par l'administration et qui sont entrés aux archives après la constitution des séries classiques. La série L regroupe les documents des administrations et des tribunaux de la période française, entre 1792 et 1815. Enfin, la série Mi contient les différentes archives microfilmées.

À tout cela, il convient d'ajouter que nous avons consulté les mappes et les tabelles du cadastre sarde.

- 6 Les Archives d'État de Genève conservent également un grand nombre de documents intéressant les prieurés, notamment pour la période d'avant la Réforme. Ces archives sont regroupées dans différents fonds comme ceux du Notaire Humbert Perrod, de la Chambre des comptes, des Titres et droits de la Seigneurie, ou encore des Archives du Département du Léman. De plus, les Archives d'État de Genève possèdent plusieurs collections, comme celle des pièces historiques, celle des procès criminels ou enfin celle des manuscrits historiques. Les Archives d'État de Turin⁵ conservent un grand nombre de documents précieux pour notre étude. Ils sont répartis dans différents fonds comme celui de l'Economat général des bénéfices vacants⁶, celui des Pays⁷, celui du Matériel ecclésiastique⁸ et, enfin, celui du Matériel politique des affaires internes⁹. Ce dernier renferme de précieuses lettres, riches en renseignements et adressées à la Cour par des particuliers¹⁰ ou par les évêques du diocèse¹¹. Enfin, un grand nombre d'archives sont conservées à Annecy par l'Académie Salésienne¹². Répertoriés dans différents cartons thématiques, ces documents se sont révélés très importants pour l'élaboration de cette étude.

Les axes de recherche

- 7 Une fois le travail de documentation et de dépouillement terminé, nous avons décidé d'articuler nos recherches autour de trois grands axes de réflexions.
- 8 Dans un premier temps, nous avons souhaité remettre le sujet dans son contexte en évoquant la fondation, la vocation et l'évolution des prieurés au Moyen Âge. Nous avons cherché à apporter des réponses à un certain nombre de questions : Comment s'organise l'implantation ? Répond-elle à un réel besoin de la vie religieuse ? Quels sont les ordres monastiques présents dans le diocèse de Genève ? Comment s'organise la vie au sein des différents monastères ? Quelle est leur vocation initiale ? Quel est leur impact dans les paroisses ? Et enfin comment évoluent les prieurés conventuels à l'époque médiévale ?

- 9 Dans un second temps, il nous a semblé indispensable de dresser un historique de l'évolution générale des prieurés conventuels à l'époque moderne, à partir de l'histoire particulière de chacun d'entre eux. Pour cela, nous avons organisé nos recherches autour de différentes problématiques : Quelles sont les conséquences pour eux de l'introduction de la Réforme à Genève et des invasions qui l'accompagnent ? Quelle est l'action des premiers évêques réformateurs pour impulser le redressement des monastères ? Comment se comportent les religieux à la fin du XVII^e siècle, période de l'apogée du renouveau catholique ? Quelle est leur place dans la religiosité du siècle des Lumières ? Quelle est l'attitude du clergé séculier et du pouvoir civil à leur égard ? Quel regard porte la population sur ces établissements d'un autre âge ? Et enfin comment et pourquoi les prieurés conventuels disparaissent-ils ?
- 10 Une fois cette approche chronologique achevée, nous avons cherché à traiter le sujet de manière plus thématique. Nous avons donc étudié la place qu'occupent les prieurés conventuels dans la vie économique, politique et religieuse à l'époque moderne. Pour mener à bien cette recherche, nous nous sommes donc posé plusieurs questions : Comment sont exploitées les terres dépendantes d'un monastère ? Comment les prieurés exercent-ils leur rôle de seigneur ? Quel est leur rôle dans la vie paroissiale ? Comment se déroule la gestion des recettes ? Ces dernières ont-elles une source de conflit ? Et enfin quelles sont les différentes charges des prieurés ?

L'organisation de la thèse

- 11 Suivant les axes de réflexion que nous venons de définir, nous avons organisé notre étude en trois grandes parties. Le premier ensemble de chapitres traite de l'installation, du fonctionnement et de l'évolution des prieurés conventuels à l'époque médiévale. Leur implantation se fait autour de l'an mil, dans le but de redresser la vie religieuse dans une région fortement désorganisée par les guerres et les invasions successives. Tenus par des moines bénédictins ou par des chanoines réguliers de Saint Augustin, les prieurés conventuels occupent rapidement une place très importante dans la vie quotidienne des paroisses qui les accueillent. Mais, bientôt, les premières difficultés surviennent. L'idéal initial d'ascétisme et de

clôture des religieux cohabite assez mal avec le système féodal. Dès la fin du XII^e siècle, on constate des dérives dans le fonctionnement des monastères et dans le comportement des moines. C'est le début d'une longue crise qui s'accroît durant tout le Moyen Âge. À partir du XIII^e siècle, l'élan monastique s'essouffle. De plus, les seigneurs exercent un contrôle laïc de plus en plus fort sur les monastères, par le jeu de l'avouerie, puis de la commende. Chaque prieuré se voit confié à un prieur commendataire chargé de la gestion des biens du monastère. La généralisation de ce système favorise encore le déclin des prieurés à la fin du Moyen Âge.

- 12 La seconde partie de cette étude porte sur l'évolution des prieurés conventuels durant les trois siècles de l'époque moderne. Au XVI^e siècle, déjà affaiblis par plusieurs décennies de crise, ils doivent faire face à l'onde de choc de la Réforme qui s'abat sur le diocèse de Genève et le décapite. Victimes des invasions bernoises, les monastères de Contamine et de Peillonex sont détruits par des incendies. La situation des prieurés qui ont survécu à ses profonds bouleversements est de plus en plus préoccupante, mais les premiers évêques réformateurs du diocèse de Genève sont trop affairés à endiguer la Réforme et ne sont pas en mesure de s'intéresser à leur sort. Ce n'est qu'après la reconversion du Chablais, que l'on note les premières tentatives de redressement du clergé régulier. Ange Justiniani¹³ et Claude de Granier¹⁴ essayent notamment de relever le monastère de Talloires, mais sans succès. Malgré ce manque de résultat, on peut dire que ces évêques sèment les premières graines de la Contre-Réforme. Au début du XVII^e siècle, la situation des prieurés conventuels semble désespérée. Rongées par les conflits internes et par des manquements à la règle, ils ne correspondent plus à la spiritualité de l'époque moderne. François de Sales essaye de les redresser, utilisant tour à tour plusieurs stratégies, avec un succès relatif. À sa mort, la situation a quelque peu évolué, mais les progrès sont lents et l'on note bientôt la suppression du prieuré clunisien de Contamine. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, on croit possible que les prieurés trouvent leur place au sein d'une Église catholique profondément renouvelée. Après une réformation difficile mais réussie, le monastère de Talloires semble devoir prendre une place importante en devenant la première abbaye bénédictine érigée dans le diocèse de Genève. Dans le même temps,

le prieuré de Peillonex connaît une renaissance spectaculaire. Le tournant du XVII^e siècle laisse donc augurer un espoir de voir les prieurés conventuels tenir une place dans l'apogée de la Contre-Réforme. Mais cette vague d'optimisme cède rapidement sa place au « *Reflux* ¹⁵ » et au retour de la décadence. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les prieurés conventuels se trouvent à nouveau dans une situation catastrophique. Par les abus et les troubles qu'ils occasionnent, les religieux s'attirent l'antipathie des pouvoirs publics, des instances religieuses et de la population. Ils apparaissent comme des institutions passéistes au sein d'une société en pleine mutation, bercée à la fois par le courant encyclopédiste et par la nouvelle économie. L'Église, elle-même, s'oppose aux religieux par l'intermédiaire de son représentant dans le diocèse : l'évêque Biord ¹⁶. Convaincu de l'inutilité des moines et soucieux de récupérer une partie de leurs possessions, afin d'augmenter les revenus de son clergé séculier, il œuvre à la mise en place d'une vaste politique de regroupements et de suppressions des monastères ¹⁷. Avec la Révolution Française, les derniers prieurés conventuels sont supprimés. Ils disparaissent après huit siècles de présence dans le diocèse de Genève. Les chanoines et les moines sont dispersés, leurs biens sont saisis, vendus ou détruits.

- 13 La troisième partie de ce travail est consacrée à l'étude de la place des prieurés conventuels dans la vie des paroisses. Ils sont les « maîtres de la terre » car ils gèrent des domaines étendus et variés. Largement dotés lors de leur fondation, ils possèdent des terrains proches du monastère et en acquièrent d'autres, plus éloignés, au hasard des ventes et des legs. Ces domaines ecclésiastiques n'étant pas soumis à un quelconque partage, ils ne font que s'étendre au fil des années. Nous avons ensuite tenté de définir si les prieurés sont les « maîtres des hommes ». Pour ce faire, nous avons analysé la façon dont sont gérées les seigneuries dont ils ont la charge. Garant du maintien de l'ordre sur ses terres, le prieur n'exerce pas la justice lui-même, mais ses officiers agissent en son nom et, dans l'esprit des hommes de l'époque moderne, le prieuré est le siège de la seigneurie. Enfin, nous nous sommes intéressés à la place des moines dans la vie religieuse afin de savoir s'ils sont les « maîtres des âmes ». Les prieurés bénédictins sont déchargés très tôt de leur mission pastorale. Néanmoins, ils gardent une mainmise sur la vie spirituelle

des paroisses, usant de leur droit de nomination. Les chanoines de Saint Augustin jouent, quant à eux, un rôle plus direct dans la vie paroissiale puisque c'est l'un d'entre eux qui y officie comme prêtre. Les monastères conservent une grande importance en tant que lieu de dévotion et de pèlerinage, mais c'est surtout leur mission d'assistance aux pauvres qui les conforte au centre de la vie des fidèles. Nous avons ensuite cherché à étudier les différents revenus perçus par les prieurés. Ces recettes sont d'abord liées à l'exploitation des terres. Elles sont complétées par différents droits banaux, qui composent la fiscalité seigneuriale. Enfin, les prieurés jouissent de revenus liés à leur action religieuse. Source de nombreux conflits tout au long de la période, les recettes sont le plus souvent perçues en nature et permettent aux monastères de faire face aux nombreuses charges liées à leur fonctionnement. En tant qu'administrateur, le prieur commendataire est tenu de pourvoir aux dépenses de son monastère. Les revenus de la mense sont divisés en trois parts. La première est allouée à subsistance des religieux. La seconde va à l'entretien des bâtiments. La troisième part des revenus est utilisée pour couvrir les dépenses liées au rôle charitable du prieuré. Ces charges ont tendance à augmenter tout au long de l'époque moderne, mais les revenus augmentent également de manière significative, ce qui permet aux prieurés d'accroître toujours un peu plus leur richesse et donc leur assise sur la région qui les entoure.

Conclusions

- 14 Par leur puissance, autant que par leur « décadence¹⁸ », les prieurés conventuels suscitent de nombreuses critiques et nombre de leurs opposants souhaitent leur disparition. Parmi les ennemis des monastères, on compte le clergé séculier. Si les évêques du XVII^e siècle entendent réformer les prieurés, leurs successeurs se dressent bientôt contre eux. Ils veulent à la fois reprendre le contrôle spirituel des paroisses et en récupérer les revenus. Ils sont soutenus dans leur entreprise par la Cour de Turin. Car l'époque moderne, c'est le début du despotisme éclairé. La mainmise des religieux sur leur territoire courrouce le pouvoir civil qui se montre de plus en plus méfiant à leur égard. Il tente de réduire leur puissance financière en accroissant son contrôle sur les monastères, allant jusqu'à les placer

sous tutelle à la fin du XVIII^e siècle. C'est également la fin du système féodal, qui achève sa mutation avec les grandes réformes engagées par les rois de Sardaigne au XVIII^e siècle. La justice devient l'apanage de l'administration centrale, et les édits d'affranchissement de 1762 et de 1771 mettent fin aux différentes taillabilités. Ces profonds changements modifient la place qu'occupent les prieurés au sein des paroisses et les quelques religieux qui subsistent n'ont plus grand-chose à voir avec leurs aînés qui furent les maîtres de régions entières. On a coutume de dire que c'est la Révolution française qui signe l'arrêt de mort des monastères de Savoie, mais, à mieux y regarder, la disparition des prieurés était déjà actée plusieurs années avant que le premier soldat français ne mette le pied à Chambéry. Les moines, qui s'y trouvent encore attendent la mort et, avec elle, la fin de leur monastère. Associée au pouvoir de l'Ancien régime et mise à terre par les révolutionnaires, l'Église catholique est dépourvue de l'héritage des vieux prieurés, au profit de la république naissante. Après avoir été vendus comme biens nationaux, les prieurés sont aménagés en fabriques. En extrapolant quelque peu, on peut voir dans ces transformations le symbole du passage de l'ère de la domination religieuse à l'ère de l'industrialisation qui va dominer le XIX^e siècle. Ce XIX^e siècle qui sera celui du développement économique et d'une autre révolution, industrielle cette fois, qui va imposer un nouveau mode de vie à ses contemporains. Le monde change de maître. La spiritualité laisse sa place au libéralisme. Les paysans deviennent des ouvriers qui travaillent pour des patrons dont certains se comportent comme des nouveaux seigneurs. Un monde s'écroule, un système prend la place d'un autre.

NOTES

1 François de Sales est évêque du diocèse de Genève-Annecy entre 1602 et 1622.

2 Autour de l'an mil, plus d'une cinquantaine de prieurés sont fondés dans le diocèse de Genève.

3 L'église du prieuré de Peillonnex est consacrée en 988. Le prieuré de Talloires est fondé vers 1018. Celui de Contamine sur Arve voit le jour en

1083. Nous ne connaissons pas la date précise de la fondation du prieuré de Bellevaux-en-Bauges, les moines en prennent possession autour de 1090.

4 Sur ce sujet, voir notamment R. DEVOS et B. GROSPERRIN, *La Savoie de la Réforme à la Révolution Française*, Rennes, Ouest France, 565 p ; H. BAUD, *Histoire du diocèse Genève Annecy*, Paris, Beauchesne, 1985.

5 *Archivio di Stato di Torino*.

6 *Economato Generale dei Benefizi Vacanti*.

7 *Paesi*.

8 *Materie ecclesiastiche*.

9 *Materie politiche per rapporto all interno*.

10 *Lettere di Particolari*.

11 *Lettere Vescovi*.

12 Fondée en 1878, l'Académie salésienne est une société savante à caractère scientifique, historique et littéraire.

13 Ange Justiniani est évêque de Genève entre 1568 et 1579.

14 Claude de Granier est évêque de Genève entre 1579 et 1602.

15 H. BAUD, *Genève Annecy*, éd Beauchesne, Paris, 1985, p 150.

16 Jean-Pierre Biord est évêque du diocèse de Genève-Annecy entre 1764 et 1785.

17 Voir A. PERTUISET, *Mgr Biord*, Académie Salésienne, T19, Annecy, 2012, 512 p.

18 Tributaires de sources émanant d'opposants aux religieux, les historiens ont longtemps utilisé le terme de « décadence » pour définir la situation des monastères à l'époque moderne. Mais ce mot, qui porte en lui un jugement moral, est remis en question depuis plusieurs décennies. Il semble préférable d'utiliser la notion de « crise ».

AUTEUR

Quentin Bouziat

IDREF : <https://www.idref.fr/167879332>

La fiancée hollandaise

Images du mariage et usages sociaux, religieux et politiques de la symbolique matrimoniale dans les Provinces-Unies au XVII^e siècle

Romain Thomas

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université Lumière - Lyon 2, le 23 octobre 2012.

Jury : Olivier CHRISTIN (Neuchâtel, Directeur de thèse), Nadeije LANEYRIE-DAGEN (ENS Paris), Marc VAN VAECK (Louvain La Neuve), Denis CROUZET (Paris 4), Philippe MARTIN (Lyon 2), Henk VAN NIEROP (Amsterdam)

TEXTE

- 1 L'idée de ma thèse est née de l'envie de travailler sur des images, en historien. La proposition qui m'avait été faite, à l'origine, d'étudier le thème du mariage, m'a immédiatement séduit, parce qu'elle s'intégrait parfaitement à une approche d'anthropologie historique avec laquelle j'étais familier pour avoir suivi, un peu avant, un cours d'anthropologie de la Grèce antique, mais aussi un cours d'ethnologie à l'Université Paris I. Il y a eu, immédiatement après, la rencontre, totalement fascinée, avec le travail de Christiane Klapisch-Zuber sur le Sposalizio, le thème du Mariage de la Vierge, dans la Toscane des XIII^e et XIV^e siècles. Dans cette étude, l'historienne cherche à la fois à relier l'iconographie du Sposalizio avec les rites de charivari pratiqués par la jeunesse, mais aussi à expliquer la présence importante de ce thème dans les églises toscanes, sur l'espace d'un siècle, par une volonté de « propagande » de l'Église pour imposer aux fidèles le rôle de l'Église dans le rite nuptial.
- 2 Pour ma part, j'avais envie d'examiner ce qu'il en était dans les Pays du Nord, à partir du XV^e siècle. Non seulement il s'agissait de l'autre foyer de la Renaissance artistique, mais en plus cet espace était particulièrement intéressant sur le plan de l'histoire religieuse, des réformes et de leurs conséquences, pour l'institution matrimoniale, puisqu'à l'époque elle est au cœur d'un processus de réhabilitation et

de cristallisation confessionnelle de dispositions dogmatiques et disciplinaires. Je comptais m'intéresser ainsi, dans une optique comparatiste, à la fois aux Provinces-Unies, aux Pays-Bas espagnols, et au Saint-Empire. Ayant quitté la France pour occuper un poste de lecteur à l'université de Cambridge, c'est là-bas et surtout à Londres, à l'institut Warburg, que j'ai entamé mes recherches, certainement le lieu idéal pour un sujet ainsi défini puisqu'il abrite à la fois une iconothèque très riche et une bibliothèque organisée en partie selon des thématiques anthropologiques.

- 3 Dans ce tableau un peu idyllique plusieurs éléments m'handicapaient pourtant : une reconversion récente vers l'Histoire, après des années passées à étudier la Physique quantique, m'avait vu passer l'agrégation mais en sautant la case « maîtrise d'Histoire », et je me retrouvais sans vraie méthodologie pour faire de la recherche. À cela s'ajoutait mon expatriation qui me tenait éloigné de mon directeur de thèse (ou de Master à l'époque). En outre, mes premières recherches ont dû se cantonner à l'espace germanique puisqu'à ce moment-là je commençais tout juste à apprendre le néerlandais sans être encore capable de lire la langue moderne, encore moins celle du XVII^e siècle.
- 4 Pourtant, je me suis lancé, en prenant exemple sur la recherche de Christiane Klapisch-Zuber, dans l'étude de thèmes iconographiques précis : vétéro- ou néo-testamentaires, comme les Noces de Cana ou le Mariage de la Vierge, mythologiques, ou encore des scènes de genre comme les fameux mariages paysans, depuis Bruegel l'Ancien jusqu'à Jan Steen un siècle plus tard. Mon propos était double : enquêter sur les distinctions confessionnelles dans l'iconographie, faire une sorte d'anthropologie des usages de l'image, articulant rites nuptiaux et statut social. L'idée était de restituer l'expérience visuelle moyenne des noces, dans ces espaces, pour les divers groupes sociaux et confessionnels. Mais j'avais également l'intuition que d'autres types d'iconographies devaient faire partie de mon corpus, notamment les mariages mystiques.
- 5 Rapidement, pourtant, j'ai eu l'impression que l'élan initial s'était essoufflé. D'abord, au bout de quelques mois, j'ai découvert une thèse de la fin des années 1980, celle de Myriam Greilsammer, dont le propos était en partie celui que je m'étais fixé : faire de l'anthropologie historique du mariage dans les Pays-Bas, avec des

images. Mais j'avais aussi l'impression d'accumuler des études de cas, sans fin, au double sens : sans terme et sans finalité. Car ce qu'il est intéressant de faire dans le cadre d'un article n'est pas forcément extensible à l'échelle d'un travail de thèse. Enfin, l'enquête prédominante pour les peintures me laissait insatisfait, parce qu'elle me permettait souvent difficilement, voire pas du tout, de relier ces images à un contexte social, fût-il de production ou d'usage.

- 6 Au fond, petit à petit, j'en suis venu à m'intéresser essentiellement aux imprimés illustrés, plus susceptibles de faire l'objet d'une contextualisation fine, parce qu'on pouvait souvent – pas toujours – retrouver à la fois leur contexte de production, leur fonction (destination fonctionnelle originale) et leurs usages. Quant à la délimitation géographique du sujet, la découverte des ouvrages de Jacob Cats pour les Provinces-Unies, la richesse de la relation texte-image qui s'y faisait jour, mais aussi la découverte d'épithalames illustrés, me convainquirent assez vite de laisser de côté l'aire germanique, où j'avais pourtant trouvé des livres de festivals princiers particulièrement riches. J'abandonnais un espace aux fonctionnements politiques, culturels, sociaux complexes, pour me consacrer exclusivement à l'aire néerlandaise, Pays-Bas espagnols et Provinces-Unies, pour laquelle le corpus semblait suffisamment riche. Là encore pourtant, une difficulté restait liée à l'inégal traitement historiographique des deux aires : les Pays-Bas espagnols du XVII^e siècle demeurent, à l'exception de certains thèmes surinvestis, le parent pauvre de l'histoire, parce que c'est aussi un siècle noir. À l'inverse l'historiographie des Provinces-Unies du Siècle d'Or est profuse.
- 7 À ces difficultés originelles s'ajoutaient celles de la cohérence globale du sujet. Si ma thèse porte sur la symbolique matrimoniale et ses usages pluriels, les champs historiographiques dont relevaient les diverses images que j'inclusais peu à peu à mon corpus restaient disjoints. En discutant de mon sujet avec l'historien du mariage Donald Haks, tout semblait lui paraître logique jusqu'à ce que j'aborde la question du mariage mystique et des usages métaphoriques du symbolisme matrimonial : preuve que, s'il s'agissait bien, à l'époque, d'objets qui se pensaient ensemble, comme je crois l'avoir montré dans cette étude, il s'agit aujourd'hui de domaines plus difficilement concevables de façon unitaire.

- 8 Curieux de tous les objets qui traitaient du mariage, j'ai constitué mon corpus progressivement. La contradiction méthodologique initiale qui visait à chercher les sources par thème iconographique tout en voulant restituer leurs contextes d'usage s'est résolue par un abandon progressif de cette inépuisable quête thématique. Je partais plutôt à la recherche d'imprimés ou, au sens plus général, d'objets, dans les trois directions qui définissent aujourd'hui le plan de ma thèse : les discours prescriptifs, les images manipulées au moment des noces, les usages métaphoriques de la symbolique matrimoniale. Les questions initiales – la recherche des distinctions confessionnelles, des distinctions sociales – s'enrichissaient donc d'une interrogation sur l'usage métaphorique des images et d'une autre, formulée désormais de manière plus claire, sur le fonctionnement de l'image dans la culture des Pays-Bas. La délimitation spatiale et chronologique s'est aussi affinée : les Provinces-Unies au XVII^e siècle étaient un espace dont l'histoire était suffisamment riche pour permettre une histoire sociale, confessionnelle et politique interagissant avec la symbolique matrimoniale. Le corpus que je constituais pas à pas était lui-même très riche. Dans ces conditions, les Pays-Bas espagnols n'étaient plus pour moi qu'une pierre de touche, quoiqu'ils fussent importants pour comprendre l'ensemble des enjeux confessionnels ou plus généralement culturels dans les Provinces-Unies.
- 9 Dans cette optique, dès que je trouvais un objet qui me permettait de répondre, même partiellement, aux questions entêtantes qui sous-tendaient cette recherche, je tâchais d'établir un corpus sériel. Cela a été possible dans de nombreux cas. Celui des épithalames illustrés, d'autant plus intéressant que l'iconographie qui s'y déploie présente un caractère confessionnel parfois très net ; ou celui des médailles de noces.
- 10 L'enjeu de la thèse a donc été autant la recherche du corpus que la construction progressive et concomitante du sujet, la découverte (à l'origine parfois fortuite) de telle ou telle catégorie de sources permettant d'esquisser parfois une nouvelle direction du sujet. Le cas le plus évident est celui du corpus réuni pour le dernier chapitre, politique, de ma thèse. Images passées totalement inaperçues dans l'historiographie pour ce qu'elles pouvaient apporter à la connaissance des représentations du système politique des

Provinces-Unies, les gravures de pamphlets ou de feuilles volantes mettant en scène le mariage entre le prince d'Orange et la Patrie, la *Hollandse bruid*, c'est-à-dire la Fiancée hollandaise, qui a donné à ma thèse son titre, ces gravures, donc, étaient pourtant fondamentales pour qui s'intéressait à l'usage métaphorique du lien matrimonial dans l'espace politique. Ce symbolisme est d'autant plus intéressant qu'il rappelle, dans le cas des monarchies française et anglaise, pour lesquelles il a fait l'objet de plusieurs études, celui du mariage du prince avec son royaume. La différence fondamentale, qui devenait donc la question centrale, était bien sûr que cette symbolique intervenait dans le cas d'une république.

- 11 Si cette présentation de l'enchaînement de mes recherches est un peu confuse, c'est un fait exprès. Elle reflète ce qu'ont été mon état d'esprit et ma vision du sujet pendant une bonne partie des années que j'y ai consacrées. J'ai beaucoup erré : géographiquement, entre différentes capitales ou grandes villes européennes ; institutionnellement – valait-il mieux passer mon temps dans les grandes banques de données iconographiques, dans les cabinets, d'estampes, dans les salles des livres anciens des bibliothèques, dans les archives ? J'ai donc beaucoup erré, aussi, intellectuellement. Si ma recherche suivait des fils conducteurs – à savoir les questionnements que j'ai évoqués, certains présents dès le début, les autres formulés en cours de route – du moins le résultat final n'a-t-il que peu à voir avec mes idées de départ, notamment parce que je n'avais pas même conscience, à l'origine, de l'existence de pans entiers de cette documentation, parti que j'étais pour en exploiter une autre.
- 12 Dans ces conditions, le plan s'est imposé de lui-même, quoiqu'au bout d'un temps certain : cherchant à restituer, au moins partiellement, la culture visuelle du mariage dans les Provinces-Unies et les enjeux symboliques qui s'y attachaient, il me fallait étudier les objets dans leur contexte de production et d'usage, et donc selon leur nature, plutôt que selon l'iconographie qu'ils portaient. D'où, d'abord, l'intérêt porté aux producteurs de discours généraux sur l'institution du mariage, et à l'usage qu'ils faisaient des images ; puis, dans un deuxième temps, à l'emploi, à la manipulation des images dans le cadre des noces, qu'il s'agisse de celles des élites urbaines ou de celles des princes ; enfin, dans un troisième temps, à l'usage métaphorique de la symbolique matrimoniale, qui montre comment

une multitude de liens sociaux, religieux, politiques dans la société des Provinces-Unies sont pensés en termes matrimoniaux.

- 13 Au terme de cette enquête, j'ai abouti à un certain nombre de conclusions, dont je voudrais ici formuler l'essence. Parti pour étudier les images en historien, j'ai mobilisé un corpus de sources très divers (des livres et des brochures illustrés, des feuilles volantes, mais aussi des peintures et des médailles), et j'ai montré comment ces images, dans la société des Provinces-Unies au XVII^e siècle, avaient pu être au cœur d'enjeux sociaux, religieux et politiques, tantôt particuliers, tantôt globaux, tantôt dérisoires, tantôt cruciaux. Le thème du mariage a été une pierre de touche pour comprendre ces pratiques de l'image. Le mariage, je l'ai défini comme une expérience anthropologique fondamentale, c'est-à-dire banale, vécue par chacun, comme acteur ou spectateur. Du coup, la symbolique qui y a trait a vocation à infuser toute la culture visuelle de la société néerlandaise, et c'est le fonctionnement même de cette dernière qui s'y articule.
- 14 Je tiens à reprendre les quatre axes principaux qui ont servi de fil directeurs de ma recherche. Ma première interrogation a porté sur les usages confessionnellement différenciés des images dans l'espace des Provinces-Unies, ponctuellement comparé à celui des Pays-Bas espagnols. J'ai montré qu'en réalité, la symbolique matrimoniale employée par réformés et catholiques emprunte dans la plupart des cas à une topique profane ou biblique commune, quoique les interprétations de tel ou tel lieu puisse diverger. En revanche, les différences sont cruciales dès qu'on touche aux usages confessionnels de la symbolique du rite nuptial confessionnel. Chez les réformés, si l'iconographie du rite nuptial n'apparaît jamais dans les discours prescriptifs, en revanche, elle est présente sur la page de titre de certains épithalames hollandais destinés à des couples mariés à la Kerk (Église réformée). Ici, il ne s'agit pas d'une expression théologique mais bien de la manifestation sociale d'une visibilité confessionnelle, à une époque où la société n'est pas encore très confessionnalisée. Pour les catholiques, c'est l'inverse : l'iconographie du rite catholique est très présente dans les discours prescriptifs, au moins dans les Pays-Bas espagnols, mais la documentation ne laisse percevoir aucun usage catholique de cette sémiotique dans l'espace public, ni même semi-public, lors des fêtes nuptiales. J'ai interprété

cet état de fait comme une forme d'auto-censure, due à la proscription officielle de toute expression ouverte du culte catholique. Lorsque la sémiotique catholique fait irruption dans l'espace public, ce n'est jamais à l'initiative des catholiques : elle a alors une valeur ironique ou commémorative.

- 15 Les distinctions sociales, quant à elles, ne sont mobilisées par les producteurs de discours prescriptifs que pour exprimer une morale unique : le semblable doit aller avec le semblable. Le message est donc similaire, quel que soit le statut. À l'occasion des noces, c'est encore un fonds commun de symboles banals qui est constamment sollicité, mais des stratégies de distinction peuvent être mises en œuvre par les divers acteurs : matériaux coûteux, ou iconographie originale, surtout au sein des milieux qui maîtrisent le mieux les codes et sont donc capables aussi de les détourner – monde des artistes, des littérateurs, du livre. Les noces princières sont l'occasion pour le prince et surtout pour ses partisans de déployer une symbolique où est négocié autant son statut social au sein de la société des princes européens, que son statut politique dans la République des Provinces-Unies.
- 16 J'ai abordé ensuite la question des usages métaphoriques du symbolisme nuptial et l'articulation de la théorie de la métaphore à la connaissance du monde social. Sur ce point, ma thèse revendique deux acquis. D'une part, la symbolique nuptiale est polysémique et partout présente dans l'espace visuel aux Provinces-Unies : si le geste de la *dextrarum iunctio* est employé en tout lieu pour évoquer toutes sortes de liens sociaux comme l'amitié, la symbolique du mariage (dont la jonction des dextres n'est qu'un élément), intervient pour incarner aussi bien l'alliance que la conclusion de la paix entre deux entités individuelles ou collectives. D'autre part, la symbolique matrimoniale intervient métaphoriquement pour permettre de penser l'entrée en religion, le lien religieux de l'âme à Dieu et de l'Église à Dieu. Elle est mobilisée également dans des documents de nature politique.
- 17 Le dernier enjeu de l'enquête a porté sur le fonctionnement des images matrimoniales et leur efficacité. J'ai conclu que les réflexes cognitifs du lecteur-spectateur sont sollicités surtout sur le plan des affects. À propos du fait social qu'est le mariage, et des expériences

sociales qu'il met en œuvre et qui ressortissent aux relations familiales, aux sentiments, à l'intimité, les créateurs d'images jouent sur le rire, la honte, la peur, le réconfort, etc. Ressort particulièrement utilisé par Adriaen van de Venne dans les ouvrages de Jacob Cats, l'humour est lié à la culture de la moquerie et surtout de la honte. Les usages métaphoriques religieux du symbolisme matrimonial permettent, de leur côté, de proposer aux klopjes (vierges spirituelles) et aux béguines ou, dans les Pays-Bas espagnols, aux religieuses, un cadre familial symbolique, un imaginaire affectif grâce auquel elles peuvent trouver leur place dans le monde par homologie avec les femmes mariées. Quant aux usages métaphoriques politiques, ils jouent aussi sur les sentiments, sur la symbolique de la cour amoureuse et les relations entre les sexes, en montrant au lecteur-spectateur un modèle pour penser la place de la Patrie vis-à-vis des pays étrangers, pour penser la place du prince d'Orange vis-à-vis de la Patrie, pour penser sa propre place face au prince et à la Patrie.

- 18 Une telle enquête, menée sur le thème du mariage dans les images, pourrait être comparée, à mon sens, avec le même type d'enquête sur d'autres notions banales, employées souvent de façon métaphorique. La notion de corps en est un exemple, qui se prête, comme ont pu le montrer plusieurs historiens, à l'expression des identités individuelles et collectives. La polysémie du terme, très présent dans le vocabulaire des Français pendant l'Ancien Régime, s'étend dans les domaines politique, physique, médical, juridique, architectural, pour n'en citer que quelques exemples. Le caractère plastique du corps anatomique est également propice à exprimer toutes les déformations et donc aussi bien une physiologie qu'une pathologie du corps politique, juridique, etc. Pourtant, la notion de mariage employée dans un sens métaphorique a ceci de plus, selon moi, qu'elle organise le monde social, religieux, politique, dans un système dynamique d'interrelations, là où la métaphore du corps se rapporte à l'essence des choses ou des êtres. Elle apporte donc quelque chose d'autre.

Romain Thomas

IDREF : <https://www.idref.fr/192846434>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-9376-9366>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000476507625>

Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducale (vers 1620-1737)

Anne Motta

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université du Maine, le 4 décembre 2012.

Jury : Laurent BOURQUIN (Université du Maine, Directeur de thèse, co-tutelle), Alain CULLIÈRE (Metz), Nicolas LE ROUX (Lyon 2), Philippe MARTIN (Lyon 2, Directeur de thèse, co-tutelle), Stefano SIMIZ (Nancy)

TEXTE

- 1 Envisagée autant dans sa globalité que dans sa diversité, la noblesse a fait l'objet de monographies et de synthèses irremplaçables depuis la fin des années 1960¹. Plus récemment la recherche sur le groupe social a connu un second souffle avec les approches nouvelles du modèle de l'État moderne. Sous l'influence de l'historiographie anglo-saxonne en particulier², l'absolutisme a été réévalué et est apparu plutôt comme un pouvoir négocié et sans cesse ajusté. De ce fait l'attitude de la noblesse face à la centralisation, ainsi que sa présence effective dans les institutions afférentes à l'exercice du pouvoir (armée, administration et cour)³ occupent une place importante dans les travaux consacrés à la rencontre entre les élites locales et l'État moderne. Notre étude des relations entre noblesse et pouvoir princier dans les duchés de Lorraine et de Bar, des années 1620 à 1737, s'inscrit dans ce champ historiographique qui revisite les notions de service, d'engagement et de fidélité. Le cas d'un État frontalier exposé à la convoitise des pays limitrophes et confronté à des ruptures politiques importantes, permet de s'interroger sur les effets des influences extérieures et d'une conjoncture troublée dans la construction/déconstruction identitaire de la noblesse, ainsi que sur son rapport au pouvoir.
- 2 Comme dans toutes les autres monarchies, la noblesse occupe dans la Lorraine ducale une place de premier plan dans la sphère politique, et en partie parce que le territoire dominé par la maison de Lorraine

est de faible superficie, elle bénéficie d'une proximité privilégiée avec le duc. Au début du XVII^e siècle se détache au sein du second ordre une élite composée de moins d'une centaine de lignages formant l'ancienne chevalerie, au caractère féodal très marqué. Face à un pouvoir encore indécis jusqu'à la fin du XV^e siècle, le groupe a gardé une certaine autonomie, visible dans le paysage à travers le maillage important de maisons fortes, et perceptible dans le domaine des institutions par la survivance des Assises, sorte de cour des pairs qui a pour ainsi dire disparu partout ailleurs en Europe.

- 3 Tout au long du XVI^e siècle l'autorité ducale a cependant progressé aux dépens des prérogatives de la noblesse la plus ancienne. Le pouvoir central consolidé a contraint les gentilshommes à s'accoutumer à d'autres modes de participation à la puissance publique et à accepter dans leurs rangs des hommes nouveaux, peuplant l'administration naissante. Obligée de réfréner son inclination pour l'indépendance, l'ancienne chevalerie a fini par considérer le service comme un moyen de maintenir son rayonnement politique et de continuer à manifester sa supériorité sur le reste de la société. Prendre part aux responsabilités aux côtés du duc, dans un État de mieux en mieux structuré, s'est imposé peu à peu comme un idéal compensatoire. Le service est ainsi devenu la pierre angulaire de l'honneur de l'ancienne chevalerie.
- 4 À peine ajusté cet équilibre est brisé par les ondes de choc qui traversent la Lorraine durant un long XVII^e siècle⁴. Dans la perspective de l'entrée en guerre ouverte contre les Habsbourg, le cardinal de Richelieu fait occuper les duchés à partir de 1633. Ce moment crucial du passage de la paix à la guerre, de l'unité entre les principaux représentants du pouvoir à leur dispersion, de la gestation de l'État au raz-de-marée institutionnel, constitue une rupture dans le paysage politique des duchés dont nous voulons observer les conséquences sur la relation entre la noblesse et le duc. De par sa position au sein de l'appareil d'État, la noblesse est directement concernée par cette configuration politique soudainement et durablement troublée, compliquant et déstabilisant les jeux de pouvoir. L'exil des ducs Charles IV (1624-1675) et Charles V (1675-1690), ainsi que l'irruption de la souveraineté française (1633-1661 puis 1671-1697) bouleversent le rapport entre les deux parties. Comment dans ce contexte lourd les nobles les plus engagés peuvent-ils

sauvegarder leur sens du devoir et observer l'impératif de la fidélité, alors même qu'ils sont devenus étrangers chez eux et qu'ils sont brutalement privés de la faveur princière ? Contrainte de choisir une allégeance en 1634 puis en 1670, sollicitée par des puissances concurrentes au moment de l'emprisonnement de Charles IV par les Espagnols en 1654, la noblesse lorraine est déstabilisée et sa loyauté glisse dans les méandres de l'infortune. Conflits politiques et dilemmes personnels ou familiaux l'amènent à repenser son échelle de valeurs et à se redéfinir.

- 5 Alors que l'histoire contemporaine a largement analysé les jeux de pouvoir dans cet espace mouvant pendant les grands conflits du XX^e siècle, les chercheurs ont rarement abordé la question délicate de la position des élites dans les moments de perturbations, et notamment face à l'occupant à l'époque moderne. Pourtant, bien que les contextes soient très différents, des choix se sont posés de la même manière pour les acteurs du pouvoir. L'historiographie portée jusqu'au début du XX^e siècle par le courant lotharingiste⁵ a appréhendé la noblesse comme un ordre uniforme et surtout uni derrière son duc dans les périodes les plus sensibles, hissant ses membres au rang de héros de la nation. Ce mouvement a négligé les limites du « pacte tacite » entre la noblesse et son maître car il a sous-estimé le goût inné des gentilshommes pour la liberté, ainsi que leur attachement à des intérêts plus personnels et lignagers. L'idée d'une noblesse tout à la cause de son duc a été amendée par une histoire plus récente⁶, mais aucune étude d'ensemble n'a été entreprise sur sa place réelle dans les mécanismes du pouvoir, ni sur ses attitudes politiques. L'hypothèse de départ est que durant cette longue période d'intranquillité que traverse la noblesse au XVII^e siècle, les liens de fidélité constitutifs de sa relation avec le prince se sont affaiblis et que l'altérité a fini par provoquer l'altération de l'ordre.
- 6 Afin de prendre la mesure des changements, nous avons voulu saisir la singularité du groupe, ainsi que les principes mêmes qui fondent sa relation au pouvoir à l'avènement de Charles IV dont le règne occupe une grande partie de la période observée. Notre étude se prolonge ensuite de l'année 1634 à la paix de Ryswick (1697) alors que la longue éclipse de l'État lorrain fait voler en éclat la conception nobiliaire de la souveraineté et la pratique traditionnelle du service. L'étude des

comportements nobiliaires ainsi que les moyens déployés par le groupe pour maintenir sa domination sont au cœur de cette séquence. Le retour de la paix et l'arrivée du duc Léopold à la tête de ses États en 1697, jusqu'à la cession définitive de son patrimoine à la France en 1737, délimitent la dernière partie. La volonté de renouer avec le passé, autant du côté du duc que de celui de la noblesse, amène à évaluer la part de l'héritage légué par les ancêtres dans la renaissance des duchés, et de voir comment les notions de service, de devoir et de fidélité ont traversé les épreuves. Le dernier soubresaut survient en 1737, échéance historique qui met un terme à la relation séculaire entre noblesse et pouvoir princier dans le cadre des duchés.

- 7 Notre étude s'appuie sur une documentation variée mais éparse et très inégale. Aux manques dus aux méfaits du temps, s'ajoute la dispersion des archives liée aux errances de la famille ducal. Nous avons parcouru les dépôts des différents lieux où les ducs – en particulier Charles IV – ont séjourné pendant leur exil : les archives des villes de Besançon, Bruxelles, Luxembourg et Bar-le-Duc n'ont apporté que des bribes d'informations. Les Archives Départementales de Nancy, celles de Metz dans une moindre mesure et les fonds parisiens concentrent l'essentiel du corpus.
- 8 Pour délimiter le groupe des nobles sur lequel devait porter notre analyse, nous avons identifié ceux qui étaient honorés par le duc par la détention d'emplois, de charges ou autres gratifications, comme les pensions, les anoblissements et les distributions de terres et de titres : à cette fin, les états de l'Hôtel ont été systématiquement dépouillés, de même que les lettres patentes, les comptes des trésoriers, les listes nominatives relatives aux différentes institutions, tels que le Conseil et les cours de justice. Les mêmes noms tendaient à revenir, faisant émerger les membres du second ordre dépositaires d'une part de la puissance publique et actifs dans les différents cercles du pouvoir. Ces enquêtes ont été étoffées grâce à des recherches menées dans les généalogies enfermées au cabinet des titres⁷, et complétées par les nobiliaires élaborés durant la période étudiée. Sans toujours parvenir à résoudre les problèmes de l'identification et donc des effectifs, nous avons fixé un corpus d'environ 500 familles pour lesquelles la masse d'informations est très inégale, et dégagé des trajectoires individuelles. La législation ducal,

complétée par les notes personnelles du duc Léopold, a permis de suivre l'évolution du pouvoir à l'égard de la noblesse, ainsi que sa perception du monde nobiliaire. La correspondance a aussi représenté un pan important de notre corpus : l'éloignement physique du prince, la dispersion des nobles et l'installation d'agents français sur le territoire ont imposé d'abondants échanges écrits. Le fonds de Vienne⁸ est de ce point de vue d'une richesse inépuisable, de même que les archives conservées à Vincennes et surtout au ministère des Affaires Étrangères⁹. Outre la correspondance, tous les écrits émanant de nobles, tels que libelles, manifestes, remontrances, mémoires, traités sur l'ordre, *griefs* des États Généraux... ont fait l'objet d'une lecture attentive afin de repérer et comprendre les prises de position. La littérature relative aux différents règnes a également été analysée. Seul le croisement de sources objectives et de documents privés disparates a permis d'approcher la complexité de la relation entre la noblesse et le prince, dans la dimension du service mais aussi dans sa part plus informelle.

- 9 Dans cette étude la noblesse est envisagée comme le groupe de ceux qui exercent le pouvoir plutôt qu'en tant que groupe social. Sortes de personnages-phares, les individus retenus constituent le cercle restreint des serviteurs, véritables acteurs du pouvoir. L'historien étant tributaire des sources, la haute et moyenne noblesse a produit davantage d'archives que la petite noblesse rurale, en grande partie exclue de ce travail. Se tiennent également à la périphérie de notre réflexion les Grands qui rayonnent dans d'autres cours, tels que certains membres de la dynastie régnante implantés en France ou dans l'Empire. À l'inverse, les nobles étrangers installés dans les duchés - et d'autant plus s'ils se fondent avec la noblesse locale - sont pris en compte. Trois échelles se sont imposées pour pénétrer le second ordre dans la perspective qui était la nôtre : nous avons envisagé la noblesse, soit dans son ensemble, soit par le biais de la famille, soit à partir des individus. Cette variation des focales est fonction des situations analysées mais elle est aussi tributaire des sources disponibles.
- 10 Une secousse de près de soixante ans ne pouvait épargner ni la noblesse, ni le pouvoir princier. La relation entre les deux parties a connu des transformations inéluctables au cours du XVII^e siècle. Les épreuves auraient pu renforcer les liens entre la noblesse et son

maître mais l'inverse s'est produit. Au moment où l'ancienne chevalerie a été confrontée à des souverainetés rivales, et par conséquent dans l'obligation de redéfinir sa position à l'égard du service, elle n'a pas trouvé en Charles IV le soutien qui l'aurait encouragée à poursuivre ses efforts. L'insécurité provoquée par l'absence du duc a été aggravée par la remise en cause des institutions existantes et par l'ouverture de l'ordre : dans les moments de répit avec la France (1661-1670), le duc a obligé l'ancienne chevalerie à renoncer à ses libertés séculaires, refusant de rétablir le tribunal des Assises, aboli de fait par l'administration française, et confiant le pouvoir judiciaire à des serviteurs choisis dans une noblesse récente. Dès lors le sens du devoir pouvait être réinterprété. 5 à 10 % des nobles seulement ont maintenu un engagement exclusif dans le service princier. Sur le champ de bataille les membres des anciennes familles ont côtoyé des anoblis qui alternaient service armé et service judiciaire exercé dans la nouvelle cour souveraine. Pour la majorité des gentilshommes, le vide politique est devenu un espace de liberté. Le devoir envers les siens l'a parfois emporté et a provoqué un repli sur la sphère familiale et patrimoniale ou/et a ouvert de nouvelles perspectives pour illustrer son nom dans la guerre ou au service d'un souverain plus puissant. La conjoncture a ainsi accru la mobilité d'une partie des nobles, avides d'honneur et habitués à fréquenter les cours étrangères. Outre la perte de confiance à l'égard du pouvoir, liée au comportement de Charles IV, dont rend compte le marquis de Beauvau dans ses *Mémoires* publiés en 1687, la durée des troubles a eu raison des fidélités à l'égard de la maison de Lorraine : elle explique aussi les ralliements plus nombreux à la France lors de la dernière occupation (1671). Pour les jeunes générations l'indépendance du pouvoir ducal n'est alors plus qu'un souvenir lointain entretenu par les plus anciens. Charles V, prince sans territoire, n'était connu que du petit noyau de Lorrains présents à ses côtés, sur le champ de bataille, ou dans son gouvernement du Tyrol octroyé en 1678 par les Habsbourg.

- 11 La reconstruction des duchés annoncée par le retour du duc Léopold dans ses États en 1697 portait en elle la possibilité de restaurer une relation abîmée. Cependant, entre une noblesse désenchantée, affaiblie et divisée, et un prince partagé entre tradition et modernité, des liens d'une autre nature sont nés. Le besoin impérieux de

l'ancienne chevalerie d'être revalorisée, ainsi que l'érosion de ses effectifs, ont facilité la double tentative de réintégration et de renouvellement du second ordre, conduite par Léopold. L'habileté à faire coopérer les élites nobiliaires explique largement la réussite politique du duc. Ce dernier a ressuscité le bienfait dont la noblesse a longuement été privée et l'a placé au cœur de la relation. La quête de la faveur a fini par primer sur la défense des anciennes prérogatives, définitivement reléguées aux vieilles lunes, et a accru la dépendance vis-à-vis d'un pouvoir qui a repris sa marche vers l'absolutisme. Dans cette renaissance en trompe-l'œil, la cour a joué un rôle essentiel en tant que centre du gouvernement et comme lieu privilégié de la distribution des honneurs. En retrouvant un cadre qui lui était naturellement dédié, l'ancienne chevalerie a eu l'illusion de la puissance avant de réaliser qu'elle devait partager l'espace aulique avec des nouveaux venus, étrangers et anoblis. Incapable pour la plupart de ses membres de répondre aux exigences nouvelles d'un État en voie de modernisation, elle a dû réévaluer ses prétentions et admettre dans ses rangs, administrateurs, juges et financiers, mieux formés et plus à l'aise dans les institutions en plein essor. Près de quatre cents individus ont été anoblis pour leur dévouement. Le rapport de force interne au second ordre s'est inversé en faveur de ces derniers, et les clivages étaient alors plus que jamais liés aux fonctions exercées dans les différentes strates du pouvoir. La dissociation de plus en plus nette entre service du prince et service de l'État a fait reculer la part de l'affectivité dans la relation, désormais réservée à un cercle intime, composé au gré du prince. Cette nouvelle conception du service, plus « technique », a éloigné une partie des nobles qui continuent à tenir les postes honorifiques à la cour mais qui se recentrent davantage sur leur autorité domaniale. Après l'expérience de l'exil, le climat cosmopolite favorisé par le prince élevé à Vienne a élargi l'espace nobiliaire et a redonné un souffle à la grande noblesse, toujours prête à servir mais se sentant à l'étroit dans les duchés. Lorsque, suite aux préliminaires de Vienne de 1735¹⁰, le fils et successeur de Léopold, François III, a désarrimé l'État lorrain de son territoire en 1737, il a affranchi la noblesse des obligations envers sa maison. Les gentilshommes ont alors pu rejoindre les réseaux qu'ils avaient construits au fil du temps, indépendamment de leur maître, et qui leur donnaient l'opportunité de se fondre dans de plus grands ensembles politiques.

- 12 Les épreuves ont incontestablement modifié le paysage nobiliaire lorrain, tant d'un point de vue spatial que social, mais l'ordre s'est moins altéré que recomposé. En effet, la noblesse a pu maintenir sa domination grâce à son renouvellement, et les valeurs d'honneur et de fidélité sont restées un moteur au sein du groupe : les nouveaux venus les ont adoptées et les plus aventureux, à leur tour en quête d'un destin européen, les ont attachées au service accompli dans les cours étrangères.
- 13 Si notre analyse a fait ressortir l'ancrage local d'une noblesse vivant dans un petit État frontalier, elle a aussi montré sa vitalité et sa mobilité croissante. Une partie des gentilshommes, ainsi que les institutions qui leur sont dédiées – cour et académie notamment – sont davantage tournés vers l'Europe à l'aube du XVIII^e siècle. Le dépassement est inhérent à la vie sur les confins, et la circulation imposée par les événements a familiarisé de bonne heure la haute noblesse lorraine avec les monarchies voisines. L'intégration et la reconnaissance dans les autres cours d'une noblesse aux particularismes marqués, mériteraient une étude à part entière. C'est probablement dans le passage du local au transnational¹¹ que se situe l'entrée de la noblesse lorraine dans le siècle des Lumières.

NOTES

1 Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966 ; Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIII^e siècle. De la féodalité aux Lumières*, Paris, Hachette, 1976 ; Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

2 Sharon KETTERING, *Patrons, brokers and Clients in Seventeenth-century France*, Oxford University Press, 1986 ; Fanny COSANDEY, Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

3 Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Hervé DRÉVILLON, *L'impôt du sang : le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005 ; Robert DESCIMON et Élie HADDAD, *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Les Belles

Lettres, 2010 ; Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.

4 Philippe MARTIN, *Une Guerre de Trente Ans en Lorraine 1631-1661*, Metz, éd. Serpenoise, 2002.

5 P. G. de Dumast (1796-1883), chef de file du mouvement, a ouvert la voie à la tradition du patriotisme lorrain.

6 Michel PARISSÉ (Dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1982 ; Guy CABOURDIN, *Histoire de la Lorraine*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.

7 Conservé à la BnF, site Richelieu.

8 Ce fonds est composé des documents emportés à Vienne (Autriche) par le duc François III en 1737. Les microfilms sont conservés aux Archives Départementales de Nancy.

9 Voir série A1 aux Archives de l'Armée de Terre à Vincennes et *Correspondance Politique Lorraine* aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères à La Courneuve.

10 Le duc François III, dont le mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche a été célébré en 1736, cède la Lorraine à Stanislas Leszczyński en 1737. Dans l'attente du trône impérial il reçoit le Grand-Duché de Toscane.

11 Jean-Paul ZÚNIGA (éd.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, Centre de recherches historiques, 2011.

AUTEUR

Anne Motta

IDREF : <https://www.idref.fr/166690244>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/anne-motta>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000401446178>

La Pharmacie centrale de France

Une coopérative au service d'un groupe professionnel
(1852-1879)

Nicolas Sueur

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, le 1^{er} octobre 2012.

Jury : Olivier FAURE (Lyon 3, Directeur de Thèse), Christian BONAH (Strasbourg I), Sophie CHAUVEAU (Université Technologique de Belfort-Montbéliard), Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (Lyon 2), Anne RASMUSSEN (Strasbourg I).

TEXTE

- 1 En mars 1852, un pharmacien parisien, François-Louis-Marie Dorvault (1815-1879), appelait ses confrères à se rassembler autour d'une coopérative industrielle et commerciale. En octobre 1852, la Pharmacie centrale de France ou Maison Dorvault était devenue réalité. Comment expliquer l'émergence d'une telle structure dans une profession réputée individualiste et repliée sur son officine ? En quoi cette entreprise symbolise-t-elle l'émergence d'une forme de capitalisme propre aux classes moyennes ? Dans quelle mesure peut-on dire de cette entreprise qu'elle a participé d'une redéfinition de l'identité pharmacienne au cours du XIX^e siècle ? Tels sont les axes qui ont structuré notre réflexion.
- 2 Parachevée par F.L.M. Dorvault en 1852, la Pharmacie centrale de France est en gestation depuis de longues années dans la profession. Dès 1797, la Société des pharmaciens de Paris avait proposé la création d'une compagnie commerciale destinée à fournir les pharmacies de détail avec des produits en gros comme l'eau de mélisse ou la thériaque. Ce mutualisme commercial est inséparable d'un discours corporatiste extrêmement puissant qui tend à s'affirmer durant la première moitié du XIX^e siècle, notamment par des pétitions. Celles-ci sont portées par la société de pharmacie de Paris (1810) mais également par les sociétés de province (Lyon, Caen, Strasbourg...). La profession demande le respect de son monopole et

réclame une lutte accrue des autorités contre les illégaux. Il s'agit également, pour les pharmaciens, d'obtenir la limitation du nombre d'officines. La formation doit être plus élitiste et l'on réclame le baccalauréat ès-lettres comme condition d'accès à l'examen. La naissance de la Pharmacie centrale se situe dans le prolongement de ce mouvement associationniste et industriel.

- 3 Elle n'aurait sans doute pas vu le jour sans les efforts de François-Louis-Marie Dorvault (1815-1879). Originaire de Loire-Atlantique, fils de sabotier, l'homme obtient, après de longues années d'apprentissage dans les officines parisiennes, son diplôme de pharmacien de première classe (1841). Après avoir créé sa propre officine, il se lance dans la rédaction d'un ouvrage imposant, l'Officine, qui contribue à asseoir sa réputation. La première édition date de 1844. D'autres suivront, tant le succès rencontré par le livre est immense. Les années 1840 contribuent à renforcer la notoriété de Dorvault au sein du corps professionnel. Les pharmaciens se mobilisent en effet à deux reprises pour défendre leur monopole. Lors du congrès médical de 1845 ils se joignent à d'autres professions de santé (médecins, vétérinaires) pour faire entendre leur voix. Le 7 novembre 1850 la pharmacie se mobilise de nouveau et rédige une pétition qui est remise en main propre au ministre de l'agriculture de l'époque, Jean-Baptiste Dumas, lui-même chimiste. Dorvault joue alors un rôle non négligeable comme délégué des sociétés pharmaceutiques départementales. Il participe du reste à la délégation qui rencontre le ministre. Ces éléments contribuent à expliquer la réussite du projet coopératif de Dorvault.
- 4 Le contexte en lui-même paraissait favorable. Le printemps 1848 avait réveillé les sentiments et les idées de confraternité. Il n'est pas improbable que les pharmaciens aient puisé dans cet esprit fraternel au moment de créer la Pharmacie centrale. La mise en place du second Empire allait donner aux pharmaciens la stabilité et le cadre nécessaires à l'épanouissement de leur entreprise corporatiste et industrielle. « Les tendances du gouvernement actuel vont vers le système anglais : laisser le plus possible à l'initiative des particuliers »¹. Ce mélange de libéralisme et d'autoritarisme pouvait convenir à une profession dont le combat portait essentiellement sur la défense d'un corporatisme de type libéral.

- 5 Le projet de création de Pharmacie centrale est soutenu par un comité dans lequel on retrouvait, en grande partie, des membres de société pharmaceutique ou des responsables d'association. Les pharmaciens membres de jury médical étaient aussi nombreux. Les premiers sociétaires étaient donc des hommes déjà mobilisés dans les combats professionnels ou confrontés, dans leur travail, aux mutations du métier. Nul mieux que les inspecteurs de pharmacie ne pouvait se rendre compte combien la profession avait changé. Le pharmacien s'était transformé progressivement en commerçant ordinaire. La Pharmacie centrale allait s'efforcer de porter la voix de la profession tant sur le plan industriel, commercial, social que professionnel.
- 6 Créée en octobre 1852, la PCF est une société en commandite par actions et en nom collectif. Elle repose sur un contrat liant Dorvault et tous les pharmaciens qui adhèreraient aux statuts. En effet, seuls des pharmaciens diplômés pouvaient prétendre à devenir sociétaires de la centrale. Ce corporatisme n'était pas simplement lié à des contraintes légales, à savoir que la préparation et le commerce du médicament étaient réservés, en France, aux seuls pharmaciens. Il participait aussi d'une stratégie. La Pharmacie centrale, au service de la profession, devait lui permettre de défendre son monopole. La société changea assez rapidement de statut. En 1855 elle devenait une société en commandite par actions. Les critères d'accès à la coopérative ne furent en rien assouplis. Les lois de 1863 et 1867, qui favorisèrent l'essor des sociétés anonymes, ne modifièrent pas les principes sur lesquels la PCF avait été établis. De fait, il s'agissait, pour la direction, de garder le contrôle sur la circulation des actions. Celles-ci ne devaient, en aucune façon, « sortir des mains de la pharmacie »².
- 7 La puissance de la PCF devait reposer sur sa capacité à rassembler les pharmaciens de France. Symbole de cette volonté d'ouverture, la première émission, fixée à un million de francs, fut divisée en 2000 actions de 500 francs. Ceci demeurait toutefois insuffisant si l'on s'en tient au nombre de pharmaciens français évalué à 5 000. En octobre 1852, alors que 418 500 francs étaient souscrits, la firme comptait 354 sociétaires, soit entre 8 et 9 % du corps pharmaceutique³. 80 % d'entre eux possédaient entre une et deux actions. Ces pharmaciens étaient dispersés sur tout le territoire.

On observait cependant une prépondérance de la France du nord sur la France du sud. Entre 1852 et 1879 le capital de la société ne cessa de grossir. De fait, les émissions d'action, en dehors d'autres ressources (Crédit foncier, obligations), constituaient le principal mode de financement de l'entreprise. En 1859, une nouvelle émission, fixée à 2 millions en 1860, portait le capital de la société à trois millions. En 1865, la direction décidait d'une nouvelle augmentation. Le fonds social était désormais de 5 millions. Malgré ces émissions successives, la PCF ne parvint pas à rassembler tous les pharmaciens de France, comme son sigle le laissait penser. Le « principe de confraternité »⁴ demeurait inachevé. Les logiques capitalistes qui portaient la PCF contribuèrent en réalité à accroître la puissance des sociétaires les plus riches. En l'absence de quotas, les émissions successives servirent ainsi une petite élite de pharmaciens.

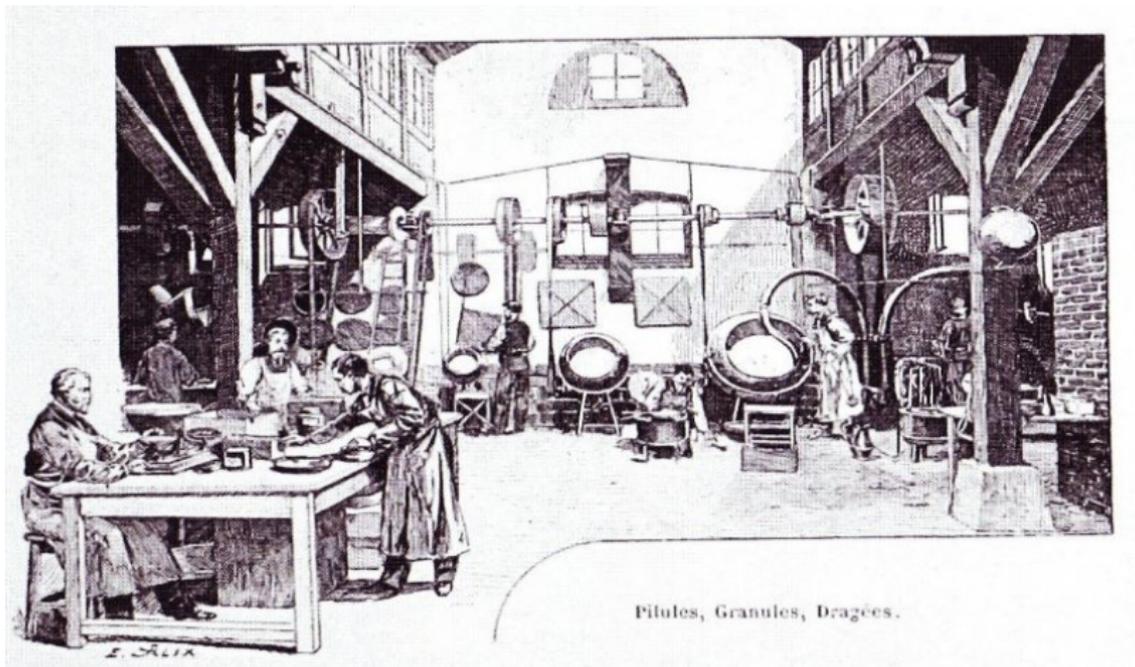
- 8 La PCF, qui prétendait servir les intérêts de la profession, semblait en effet surtout enrichir un petit groupe et en particulier son directeur gérant : F-L-M Dorvault. Actionnaire majoritaire de la société, il avait droit de souscrire, pour son compte, 400 actions au pair⁵. Une partie de sa rémunération reposait sur les résultats de l'entreprise. Ces éléments expliquent sans doute l'importance de sa fortune à sa mort, laquelle avoisine les 1 800 000 Fr⁶. Cet enrichissement s'accompagna d'une reconnaissance institutionnelle, témoignant de l'insertion de Dorvault dans les masses de granit du second Empire. Chevalier (février 1863), puis officier (20 octobre 1878) de la Légion d'honneur, le directeur de la PCF mobilisa, à l'occasion, ses réseaux. Sociétés de pharmacie, personnalités du monde médical (Nélaton, Pasteur) appuyèrent ainsi les demandes de Dorvault. La réussite individuelle du fondateur de la PCF était inséparable du succès de cette dernière. Du reste, les pharmaciens eux-mêmes ne s'y trompaient pas qui préféraient parler de la « Maison Dorvault ». L'emprise du gérant sur la coopérative était en effet très importante. La Pharmacie centrale présentait ainsi toutes les caractéristiques d'une commandite, du moins dans sa gestion. Le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des sociétaires ne remplissaient qu'imparfaitement leur mission de contrôle. La réalité du pouvoir appartenait à Dorvault dans une forme de bonapartisme d'entreprise qui lui faisait refuser toute nomination d'un quelconque sous-directeur. Entre 1852 et 1879, Dorvault fut ainsi le seul « patron » de la coopérative, laquelle

s'apparentait ainsi à une super-officine. Cette centralisation ne fut pas sans poser des problèmes de gestion. En 1858, le chef comptable de la société fut ainsi condamné pour fraude⁷. La direction s'efforça de mettre en place un contrôle plus étroit sur les comptes, notamment par la mise en place d'un comité de surveillance⁸. Les critiques, cependant, s'accrurent à l'égard d'un système qui ne présentait que trop rarement de véritables bilans comptables. Les chiffres restaient vagues et ne permettent pas d'avoir une idée précise des activités commerciales de la coopérative. Émile Genevoix (1828-1890), successeur de Dorvault, ne se priva pas de critiquer cette opacité.

- 9 L'ascension de Dorvault n'eût pas été possible sans sa capacité à rassembler les pharmaciens autour d'un projet industriel collectif. Au milieu du XIX^e siècle, les pharmaciens français ont le sentiment que leur monopole sur la vente et la fabrication de médicaments est de plus en plus menacé. Ils ont le sentiment d'être de plus en plus dépendants, sur le marché, d'autres professions qui délivrent des produits en gros. Le pari de Dorvault, incarné par le projet de la PCF, était de réussir tout à la fois le pari de l'industrialisation (proposer aux pharmaciens des produits standardisés prêts à être vendus) et celui du maintien d'une pharmacie officinale de qualité, articulée autour du laboratoire. L'industrie, à travers le triptyque « Economie (des produits moins chers), Identité (des produits homogènes), Perfection (parce que contrôlés par des pharmaciens) », était perçue comme positive par Dorvault et ses soutiens. Les pharmaciens devaient entrer dans les voies communes de l'industrie sous peine de dépérir. Cette insertion, cependant, ne se ferait pas aux dépens du pharmacien préparateur. Ainsi, la PCF s'engageait à ne pas user de méthodes qui répugnaient en grande partie à la profession, comme la réclame, le rabais ou, pire encore, la spécialisation, ces trois éléments allant généralement de concert.
- 10 La réussite commerciale de l'entreprise témoignait de l'engouement qu'elle était parvenue à susciter au sein de la profession. Entre 1853 et 1879 le chiffre d'affaires de la coopérative passa de 400 000 francs à 7 216 402 francs. En 1865-1866, la PCF représentait probablement un peu plus de 6,5 % du chiffre total de la droguerie française évaluée alors à 4 millions de francs. Ceci ne doit pas masquer les difficultés de la société, notamment à partir des années 1870. La montée en

puissance de la concurrence semblait en effet peser de plus en plus sur les résultats de la coopérative. Les sociétaires ne manquaient pas de se plaindre de la baisse des intérêts et dividendes versés par la PCF. À la fin des années 1870 la PCF apparaissait néanmoins comme l'une des premières maisons de droguerie française. La mue de l'officine à l'industrie semblait ainsi achevée. Ce succès reposait sur la maison de Paris. Installée initialement rue des Marais-Saint-Germain, celle-ci s'installa ensuite dans l'hôtel des ducs d'Aumont, rue de Jouy (1859-1860). Les bâtiments couvraient 2 000 m² de terrain et les jardins 3 000. L'achat de cette structure marquait un véritable changement d'échelle de la société vers ce que l'on serait tenté d'appeler la « grande industrie »⁹. La présence de telles usines en plein cœur de la capitale n'était pas sans danger pour le voisinage.

**Atelier de fabrication des pilules, granules, dragées de l'usine de Saint-Denis
(vers 1890)¹⁰**



11 Elle permettait en tout cas à la PCF de disposer de vastes espaces pour entreprendre toutes les fabrications nécessaires à la pharmacie d'officine. Dès 1862, Dumas, ministre d'État, visitait les locaux de la PCF, en compagnie de Mr Pelouze, lui aussi chimiste. En 1867, la Pharmacie centrale poursuivait son expansion en rachetant l'usine de Saint-Denis (3 ha) à la maison Ménier. Ceci s'expliquait par des

nécessités matérielles (stocker des substances), commerciales et industrielles. En 1869, Dorvault imagina de faire de cette usine un centre de formation qui permettrait de renforcer les liens entre chimie et industrie.

- 12 Les sources iconographiques, abondantes, nous permettent d'avoir une image de l'industrie pharmaceutique de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Ces deux documents nous donnent une idée de l'atelier des granules, pilules et dragées¹¹ tel qu'il existait à l'usine de Saint-Denis, en 1894, d'une part, et à la maison de Paris, en 1902, d'autre part. À l'aune de ces images, on mesure mieux la réalité de l'industrie pharmaceutique au XIX^e siècle qui s'articule autour de petits ateliers qui sont, en réalité, autant de petits laboratoires de préparation officinaux. La mécanisation n'excluait pas une main d'œuvre nombreuse. Au nombre de 45 en 1853, le nombre d'employés passa à 150 en 1867, ce qui reflétait le dynamisme de l'entreprise. L'essentiel de la production reposait sur cette main d'œuvre ouvrière, parfois essentiellement féminine dans certains ateliers, qui ne disposait d'aucun diplôme de pharmacien. Dans une perspective paternaliste, la société se préoccupa, tout à la fois, du rendement de ses travailleurs, par la mise en place de règlements (1853), mais aussi de son bien-être social. Ainsi, les années 1862-1863 virent se mettre en place une caisse en faveur des invalides de la Pharmacie centrale. En 1863 la direction décida d'accorder des gratifications en direction de ces mêmes employés. À partir de 1865 Dorvault imagina un système de participation. Tous ces éléments devaient bien entendu motiver les ouvriers à produire plus. Ils restaient néanmoins en dehors du système coopératif imaginé en 1852. Participant au processus de production, il souffrait du handicap de ne pas être pharmacien. Afin de parfaire l'idéal coopératif de la centrale, Cosson, pharmacien à Ambert, imagina, en 1869, un système de coopération à deux degrés intégrant les employés. Celui-ci n'aboutit pas.
- 13 Malgré ses velléités de moraliser le commerce du médicament, la Pharmacie centrale fut amenée à s'adapter aux logiques du marché. Elle qui s'était promis, en 1852, de ne pas vendre des spécialités, fut progressivement amenée à réviser ses positions. À partir du milieu des années 1870 la centrale se lança dans une gamme de nouveaux produits : les hygiéniques. Sous ce label on trouvait des substances

aussi diverses que « la liqueur de table, l'eau de mélisse des carmes, l'essence de café, l'eau de fleur d'oranger, l'élixir dentifrice, le vinaigre hygiénique ». Ceci témoignait de l'émergence de nouvelles sensibilités au sein de la population. L'initiative de la coopérative suscita de « précieux encouragements » mais aussi d'« amères critiques »¹². Pour beaucoup de pharmaciens ces substances relevaient plus de l'épicerie que de la pharmacie. De fait, ces hygiéniques se situaient au croisement de l'alimentaire et du thérapeutique. L'entreprise reconnaissait d'ailleurs qu'ils devaient être vendus « en sus de la vente pharmaceutique » proprement dite¹³. Afin d'assurer le succès de ses produits la coopérative développa une intense campagne de publicité, abattant ainsi l'un des piliers de son entreprise de moralisation. Les nécessités du marché poussèrent par ailleurs l'entreprise à vendre des médicaments à des non-pharmaciens. Ceci suscita la colère des pharmaciens du Rhône qui, par deux pétitions, demandaient à la coopérative de cesser « la vente en détail aux médecins et aux corporations religieuses »¹⁴. La firme rompait ainsi avec son discours corporatiste de défense du monopole.

- 14 Gagnée par les logiques marchandes la coopérative s'efforça par tous les moyens de rendre son image attractive. Dès 1853, elle adoptait un cachet, lequel devait être estampillé sur tous les produits de centrale. En l'absence de brevet (1844), la marque devait permettre d'identifier et de protéger les produits de la coopérative. Par son réseau de succursales, la Pharmacie centrale cherchait en effet à couvrir tout le territoire. Ces succursales s'approvisionnaient auprès de la maison mère, à Paris, mais jouissaient par ailleurs d'une réelle autonomie sur le plan commercial. Ainsi elles pouvaient tout à fait se fournir auprès d'autres entreprises. La succursale de Lyon (1853) permettait à la maison Dorvault de couvrir les besoins des pharmaciens de l'est. Signe de son succès, celle-ci racheta progressivement des maisons concurrentes comme la maison Bruny (1856) ou la maison Couturier (1869). La même année, la PCF décidait de s'étendre plus au sud en ouvrant une succursale à Marseille. Outre les succursales, l'entreprise ouvrit aussi des factoreries dans différentes villes : à Bordeaux, Nantes, Rouen et Toulouse en 1853 ; à Strasbourg, Bayonne et Lille en 1860 ; à Rennes en 1861. Ces différents sites furent ouverts dans un contexte de concurrence grandissante. Les directeurs des

succursales et des factoreries s'apparentaient à des représentants de commerce, chargés de démarcher les pharmaciens en leur proposant les produits de la PCF. L'objectif était clairement de constituer un réseau d'officines dépositaires des médicaments estampillés PCF. La couverture du territoire ne fut pas sans poser des problèmes à des maisons de gros comme la Pharmacie centrale. Acheminés par diligence, il n'était pas rare que les produits arrivent en piteux état à destination. Les commandes pouvaient s'apparenter à du commerce de détail, ce qui compliquait singulièrement les tâches de la société. Afin de renforcer les liens avec les pharmaciens de France, la société décida d'éditer, en 1862 et 1877, deux catalogues généraux, lesquels fournissaient des renseignements sur les prix des produits de la coopérative. Pour conquérir la profession il fallait en effet se rendre visible. La Pharmacie centrale participa, à plusieurs reprises, à des expositions (Paris en 1855 ; Toulouse et Bordeaux en 1859 ; New York en 1860 ; Paris et Meaux en 1861 ; Londres en 1862...). Surtout, l'utilisation de la réclame s'avérait indispensable si l'entreprise voulait conquérir les pharmaciens. Cette question de la publicité commerciale fut posée concomitamment avec le lancement des hygiéniques (1875). Pour certains pharmaciens, la vente de ces produits devait être effectuée par un personnel féminin, « les veuves ou les filles de confrères décédés »¹⁵.

- 15 Les buts de la coopérative n'étaient pas seulement commerciaux. Ils étaient aussi professionnels. Dès 1852, Dorvault n'avait pas fait mystère qu'il s'agissait, à travers la PCF, de rassembler la profession autour de revendications communes. Les assemblées d'intérêt professionnel, qui suivaient les assemblées d'intérêt général, devaient ainsi permettre d'aborder des questions aussi diverses que la création d'une caisse d'assurance entre pharmaciens (1854), la fourniture de médicaments aux indigents (1856), la formation d'une Société générale des pharmaciens de France (1859), la mise en place d'un tarif général du médicament (1863)... Ces questions donnaient lieu à des concours au cours desquels les participants devaient rédiger des mémoires. Si la participation des pharmaciens à ces joutes intellectuelles fut inégale, celles-ci n'en furent pas moins déterminantes pour la profession. En 1860 la centrale faisait paraître l'*Union pharmaceutique*, organe des intérêts professionnels de la pharmacie. Revue à la fois scientifique, professionnelle,

commerciale l'*Union*, par son titre, traduisait bien l'idéal dorvaultien de rassemblement du corps. Elle rencontra un succès indéniable. Le nombre d'abonnés passa de 800 en mai 1860 à 4000 en 1875¹⁶. La PCF chercha également à mobiliser la pharmacie par l'organisation de congrès, dont le premier fut organisé à Rouen en 1858. Les pharmaciens y abordaient des questions relatives à la profession. L'objectif avoué des congrès était de parvenir à établir une Association générale des pharmaciens de France. L'idée avait pris corps, au sein de l'officine, dans les années 1830-1840. Elle fut relancée sous le second Empire. Aux yeux de Dorvault, cette association devait s'articuler autour de la Pharmacie centrale (1859). Fondée en 1876, l'Association Générale des Pharmaciens de France était peuplée de membres influents de la PCF et de la Société des pharmaciens de Paris. Elle n'échappait pas aux clivages qui traversaient la profession, notamment entre pharmacie de province et pharmacie parisienne, les premiers reprochant aux seconds leur tentation hégémonique. Cette division géographique très imparfaite et parfois factice recoupait des tensions très fortes sur l'évolution du métier et des pratiques commerciales. Attachée tout à la fois à son monopole et à sa liberté, l'officine se trouvait ainsi confrontée à ses propres démons. Une brochure publiée en 1862 par Ménier mit le feu aux poudres. Dans ce texte, l'industriel vantait le modèle anglais et évoquait le mouvement qui animait « les professions commerciales et industrielles libres »¹⁷. Les protestations furent immédiates et débouchèrent sur une polémique longue qui divisa profondément la profession. Ces débats révélaient en réalité les incertitudes de la pharmacie quant à l'essor du capitalisme et de l'industrie. Fallait-il imposer des règles ? Dans quel domaine ? Ces débats traversèrent également la Pharmacie centrale et débouchèrent progressivement sur une forme de compromis que l'on pourrait qualifier de libéral corporatiste.

16 Au-delà des questions d'organisation de la profession, la coopérative chercha à susciter des projets relatifs à la prévoyance et à la protection du pharmacien d'officine. En 1853, la centrale se mit à réfléchir à la constitution d'une caisse de retraite. Celle-ci avait été mise comme préalable au rapprochement entre la Pharmacie centrale et la Pharmacie centrale de l'Est. La caisse de retraite s'inscrivait dans une approche très libérale de responsabilisation des individus.

Cependant, l'entraide et la solidarité n'étaient pas laissées de côté puisque l'on prévoyait également la mise en place d'une caisse de secours. La dimension commerciale n'était pas absente du projet. Le financement de la caisse de retraite reposait très largement sur les achats qu'effectueraient les pharmaciens auprès de la coopérative. Coopération et industrialisation marchaient ainsi de pair. Après bien des tâtonnements, le projet avorta (1859). Le gouvernement avait rejeté le principe d'une caisse corporatiste articulée autour d'une entreprise sans contrôle de l'État. Ne subsista qu'une caisse de secours. En 1863, Dorvault chercha à consolider cette structure en lançant un projet de société de secours pour les pharmaciens malheureux et une caisse en faveur des invalides. Parallèlement à ces projets, la Centrale s'intéressa au système d'assurance pour les risques professionnels (1867 ; 1873). L'erreur en pharmacie apparaissait en effet comme une hantise pour le pharmacien d'officine. Ces préoccupations avaient sans doute partie liée aux mutations de la profession, notamment le fait que les pharmaciens s'approvisionnaient de plus en plus auprès de grossistes. La peur de l'empoisonnement semblait aussi gagner la société. Tous les produits commercialisés n'étaient pas de qualité et pouvaient parfois se révéler dangereux. Aux yeux de Dorvault, la PCF avait vocation à répondre à cette préoccupation de la profession. Moyennant une certaine somme, dépensée dans l'année auprès de la centrale en achat de médicaments, les pharmaciens pourraient s'assurer contre ce type de risques. L'objectif était double. Il s'agissait à la fois de développer un système d'entraide, mais aussi de s'attirer de nouveaux clients. Consommation et assurance allaient ainsi de conserve. Abordant les racines des erreurs en pharmacie, les pharmaciens en reportaient le plus souvent la faute sur les aides. Ces fautes, avançant, pouvaient s'expliquer par le manque de formation de ces apprentis, dont il fallait exiger impérativement un certificat de capacité (1873). Fidèles à leur idéologie corporatiste, certaines sociétés de pharmacie cherchaient ainsi à accroître la sélection professionnelle et sociale. Les sociétés de Lyon et de Bordeaux avaient élaboré des règlements dont la Pharmacie centrale se fit le relais. Le pharmacien d'officine devait être protégé dans tous les éléments qui étaient constitutifs de son identité professionnelle. Le fonds de commerce en faisait partie qui nécessitait, lui aussi, d'être assuré. Dès 1863 la coopérative se mit à réfléchir à une société

mutuelle d'assurance pour la valeur des officines. Ce que se proposait le système c'était de permettre au pharmacien, « moyennant une prime annuelle », de recevoir, « quand le terme de l'assurance serait arrivée [...] une somme représentant la valeur réelle de l'établissement assuré »¹⁸. L'objectif était également, par le biais de l'assurance, de faire de chaque officine des dépôts des produits de la PCF. Enfin, l'idée d'une sélection des officines les plus rentables n'était pas absente du projet. Tout comme la caisse de retraite quelques années plus tôt, la caisse d'assurance ne fut pas mise en place. La coopérative chercha également à résoudre les problèmes rencontrés par la profession quant au recrutement des apprentis. En 1853 la PCF créait ainsi un bureau de placement des élèves en pharmacie pour la province. Signe de son succès, à partir de 1874, d'autres bureaux furent créés pour Marseille et Lyon. L'office pharmaceutique, comme on l'appelait, plaçait les élèves, les apprentis, les garçons de laboratoire ou les hommes de peine (1880). La centrale chercha donc constamment à se placer au plus près des besoins de la profession consubstantiels de ses propres intérêts. On retrouve cette préoccupation à travers la question des premiers secours. L'urbanisation progressant et les transports urbains se développant, la ville devenait, de plus en plus, le théâtre de nouvelles blessures, de nouveaux accidents. L'officine était alors le premier lieu où l'on emmenait les accidentés, au grand dam des pharmaciens, lesquels se plaignaient des intrusions dont ils étaient victimes. La coopérative s'efforça de réfléchir aux moyens de juguler cette nouvelle demande. Le pharmacien était d'abord un commerçant dont il fallait protéger l'officine.

- 17 Plus que toute autre question, le développement des sociétés de secours mutuels suscitait l'ire du corps pharmaceutique. Sous le second Empire, celles-ci se développèrent (1852). Elles proposaient à leurs membres une offre de soins médicaux et pharmaceutiques à bas prix. Aux yeux de la coopérative le développement de ces sociétés pouvait être une aubaine. En diffusant à moindre coût, on pouvait aussi permettre au médicament de devenir un produit de consommation de masse. Il fallait, pour cela, encourager les logiques contractuelles qui lieraient des sociétés à des groupements de pharmaciens. L'abonnement à prix fixe était combattu. En effet, il pouvait se révéler extrêmement désavantageux pour les officines.

L'essor des sociétés de secours ne pouvait que renforcer les assises de maison de gros comme la Pharmacie centrale de France qui, seule, pouvait répondre à une demande diversifiée.

- 18 La coopérative chercha constamment à réfléchir aux liens entre industrie et science. Plus que tout autre secteur, la pharmacie devait, si elle voulait se développer, rester proche du monde de la recherche et des découvertes opérées dans le domaine de la chimie. Les élèves en pharmacie, tout comme les pharmaciens d'officine, devaient avoir une formation de haut niveau. Ainsi, en même temps que le métier changeait et que le pharmacien se transformait en commerçant, la Pharmacie centrale poussait à une élévation des capacités. En 1862, Dorvault imagina une École normale pharmaceutique articulée autour des préoccupations industrielles de la centrale. À la fois école gouvernementale et entreprise, la Pharmacie centrale serait une entreprise au service de l'État mais régie par des intérêts privés. On retrouvait l'idéal libéral corporatiste défendu par une grande partie de la profession. Il s'agissait bien entendu de renforcer l'emprise de la PCF sur le corps. Signe de cette préoccupation de l'entreprise pour la science, la maison Dorvault développa un laboratoire d'analyses et de recherches chimiques (1866). Ce laboratoire, en lien avec les usines de la société, formerait des élèves à la chimie industrielle à l'image de ce que l'on pouvait rencontrer en Allemagne ou en Angleterre. Si ce projet ne semble pas avoir abouti, il témoignait néanmoins de l'esprit d'innovation que portait Dorvault. Refusant d'abandonner cette idée de lier industrie-formation-chimie, le gérant de la PCF proposa, en 1871-1872, la réalisation d'une Ecole de chimie industrielle autour de l'usine de Saint-Denis. Là encore le projet fut abandonné. La coopérative n'en disposait pas moins de laboratoires importants à Paris mais aussi à Saint-Denis. Il s'agissait tout à la fois de laboratoires d'analyses mais également de laboratoires de recherches. Les expériences scientifiques se développèrent à partir des années 1870. Des hommes comme Planchon ou Frédéric Wurtz furent les chefs de laboratoires de la PCF.
- 19 La Pharmacie centrale apparaît comme une entreprise originale. Coopérative et capitaliste à la fois, elle fédère la profession autour de projets commerciaux, scientifiques et professionnels. Elle est donc, bien plutôt qu'une entreprise, une association de pharmaciens. La coopérative conçue au départ pour défendre le maintien d'une

pharmacie de laboratoire entreprenante accéléra en réalité les mutations du métier. De préparateur, le pharmacien se transformait en débitant de produits dont il ne maîtrisait plus la fabrication.

NOTES

- 1 Projet de création de la Pharmacie centrale de France, mars 1852.
- 2 AG de la PCF, 1854.
- 3 Olivier FAURE, « Les pharmaciens et le médicament en France au XIX^e siècle », in Christian BONAÏ, Anne RASMUSSEN (dir.), *Histoire et médicaments aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Ed. Glyphes, 2005, p. 69.
- 4 AG de la PCF, 1877.
- 5 Article 13 des statuts de la PCF, 1852.
- 6 Archives de la Seine, DQ7 11401, n 789 et DQ7 11408, n 782.
- 7 AG de la PCF, 1858.
- 8 *Ibid.*
- 9 Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France : du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 226.
- 10 Georges SOENEN, *La Pharmacie centrale de France, son histoire, son organisation, son fonctionnement*, Paris, E. Alix, 1894, in 8, 47 p.
- 11 *Ibid.*
- 12 AG de la PCF, 1875.
- 13 *Ibid.*
- 14 PV de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est, premier semestre 1860.
- 15 *Union pharmaceutique*, août 1877.
- 16 Eugène GUITARD, *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et cinquante ans de l'Union pharmaceutique*, Paris, éd de la PCF, p. 186.
- 17 *Union pharmaceutique*, mars 1863.
- 18 AG de la PCF, 1864.

AUTEUR

Nicolas Sueur

IDREF : <https://www.idref.fr/105737143>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000431051003>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/17703580>

Veuves françaises de la Première Guerre mondiale

Statuts, itinéraires et combats

Peggy Bette

PLAN

Démarches et résultats

Des investigations historiographiques diversifiées

Des sources et des méthodes renouvelées

Une approche globale des veuves de guerre

Une mise en récit chrono-thématique

Apports et perspectives

Une vision plus complète et plus juste des veuves de la Première guerre mondiale

Une connaissance plus étoffée des politiques sociales en vigueur dans l'entre-deux guerres

Une mise en lumière de mobilisations collectives oubliées quoique importantes

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université Lumière - Lyon 2, le 4 mai 2012.

Jury : Annette BECKER (Paris 10), Olivier FARON (Paris 4), Catherine OMNES (Versailles), Sylvie SCHWEITZER (Lyon 2, Directrice de thèse), Danièle VOLDMAN (CNRS).

TEXTE

- 1 Le choix de faire une thèse sur les veuves de la Première guerre mondiale¹ a découlé de mon intérêt pour l'histoire des femmes et du genre, c'est-à-dire de l'analyse des rapports de sexe et de pouvoir en vigueur dans les sociétés. Plus précisément, ce choix est venu de mon souhait d'étudier des femmes seules, plus exactement des femmes sans homme, c'est-à-dire des femmes qui, étant sans mari ou sans père, se trouvent être majeures civilement et par conséquent dérangent socialement.

- 2 Les veuves de la Première guerre mondiale constituaient le sujet adéquat pour entreprendre une telle étude, car elles présentaient plusieurs avantages. Le premier était d'être identifiables comme des femmes sans mari par la mention, dans les sources, de leur statut matrimonial, à savoir leur veuvage et surtout de leur statut juridique, « veuve de guerre ». Le deuxième avantage était que, quoique veuves, elles ne cantonnaient pas pour autant la recherche à l'étude de femmes âgées. Il ne s'agissait pas de faire une histoire de la vieillesse, mais une histoire des femmes qui circonvenaient aux modèles féminins que leur imposait la société. Et, à la différence de la majorité des veuves civiles, les veuves de guerre étaient encore, pour la plupart, des femmes jeunes encore en âge de procréer et donc sujet d'un contrôle social sexué. Enfin, l'objet d'étude « veuves françaises de la Première guerre mondiale » proposait l'autre atout d'ancrer l'analyse dans les premières décennies du XX^e siècle (1920-1960), c'est-à-dire la période qui a précédé les grands changements des années 1960-1970 en matière de statut civil des femmes. Or, je voulais étudier le poids des normes sociales sur les femmes sans homme, non pas au moment de ces bouleversements, mais lors des décennies qui les ont précédés, convaincue qu'elles portaient les germes d'une telle révolution. En d'autres mots, je voulais étudier la genèse, plutôt que les effets, du mouvement d'émancipation des femmes françaises de la seconde moitié du XX^e siècle.

Démarches et résultats

Des investigations historiographiques diversifiées

- 3 Le sujet « veuve de la Première guerre mondiale », choisi initialement pour nourrir l'histoire des femmes et du genre, m'invita à m'intéresser à d'autres champs historiographiques.
- 4 C'est ainsi que je me suis plongée dans l'histoire de la Grande Guerre et son historiographie en plein renouveau suite au tournant culturel qu'elle avait amorcé à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Désormais la guerre était abordée de manière plus anthropologique, les thèmes de la violence, de la sexualité, du deuil,

de la mémoire étaient devenus des objets d'analyse.² Ces nouvelles approches accordaient une place à l'étude des veuves, en tant que femmes en deuil, garantes de l'ordre moral, supports de discours patriotiques, incarnations des héros défunts et de la mémoire nationale.

- 5 C'est ainsi aussi que je me suis intéressée à l'histoire de l'État et de la protection sociale. Plusieurs études ont établi que les prémisses d'un État social en France remontent au XIX^e siècle et que son renforcement et sa pérennité étaient dus aux guerres successives que le pays a traversé, car lors de ces périodes exceptionnelles, les institutions caritatives, débordées, ont dû laisser plus de place à l'État en matière sanitaire et sociale.³ Les veuves – de guerre ou non – ont toujours été, avec les orphelins, une population beaucoup aidée par des institutions sociales, que ces institutions soient privées ou publiques.

Des sources et des méthodes renouvelées

- 6 Motif d'investigations historiographiques diversifiées, le sujet « veuves de la Première guerre mondiale » m'a également incitée à utiliser des sources nouvelles et à opter pour des méthodes propres à l'histoire sociale.
- 7 Les sources pour faire l'histoire des veuves de guerre sont multiples, puisque ces femmes étaient présentes dans toutes les sphères de la société. L'ensemble de la société française a été touché plus ou moins directement par la Première guerre mondiale, qui a fait 1 600 000 morts et disparus, des milliers de victimes de guerre, dont 550 000 orphelines et orphelins de guerre et plus de 650 000 veuves de guerre. Ces dernières appartiennent à toutes les couches de la société et ont œuvré à ces différents niveaux. Les archives dans lesquelles elles apparaissent sont donc nombreuses et de toutes sortes. Qu'elles soient manuscrites, imprimées, iconographiques ou orales, ces archives montrent les veuves tant dans leur foyer qu'au travail ou en train de manifester dans la rue.
- 8 Pour autant, lorsque j'ai commencé à entreprendre cette recherche, les quelques études qui avaient été faites sur les veuves de guerre

reposaient sur des archives qui, outre d'être peu abondantes, donnaient une vision restrictive de ces femmes, à savoir comme des endeuillées et des assistées. En effet, les sources où l'on avait alors en priorité cherché les veuves étaient principalement les suivantes : des témoignages individuels, des bulletins d'associations de bienfaisance, des œuvres iconographiques et sculpturales (monuments aux morts ou bas-reliefs commémoratifs).

- 9 Sans pour autant négliger la richesse de telles sources, j'ai dû me mettre en quête de nouvelles archives pour découvrir d'autres facettes de la vie des veuves de guerre, les montrant, notamment, au travail et/ou au pouvoir. M'inspirant des études menées par les historiens et historiennes de groupes sociaux⁴, je me suis tournée, en premier lieu, vers les archives professionnelles et fiscales. Dossiers des contributions indirectes sur les bénéficiaires de guerre, enquêtes administratives préalables à l'attribution de débits de tabacs, candidatures au poste de cigarière à la manufacture de tabacs de Morlaix, dossiers de carrière d'employé-e-s des P.T.T. de la Seine ou d'institutrices du Rhône, m'ont permis de faire le suivi de veuves de guerre au travail dans plusieurs secteurs d'activités. Guidée, en deuxième lieu, par les études sur les mouvements de femmes⁵, je me suis orientée vers les archives associatives et policières. Presse combattante, bulletins d'associations de veuves de guerre ou encore rapports de la police de la Préfecture de Paris ou de la Sûreté générale, permettent de reconstituer les actions militantes des veuves. En troisième lieu, les manuels juridiques d'époque, ainsi que l'étude d'Anne-Marie Sohn sur les femmes dans la vie privée sous la Troisième République⁶, m'ont mise sur la trace de la série U (archives judiciaires), et plus précisément sur la trace des procès-verbaux de conseils de famille, qui décident de la tutelle des orphelin-e-s de guerre et donc révèlent la place accordée par le droit aux veuves dans la sphère familiale. Ces sources ont fait l'objet d'un traitement systématique, longitudinale et quantitatif. Appartenant à des séries, témoignant de parcours individuels, de telles archives permettent de faire une approche sociale qui vient nuancer les données culturelles livrées par les sources littéraires et iconographiques.
- 10 Enfin, pour mettre en perspective l'ensemble de ces parcours individuels, un détour par les textes officiels (lois et décrets, débats

parlementaires, bulletins municipaux) et juridiques (manuels et thèses de droit) s'est avéré indispensable.

Une approche globale des veuves de guerre

- 11 Ces ouvertures tous azimuts, tant en matière historiographique qu'en matière de sources et de méthodes, m'ont fait largement dévier de ma problématique initiale. Les veuves de guerre n'étaient plus un moyen d'aborder la seule question des femmes sans homme dans la France de l'entre-deux guerres, mais étaient devenues la problématique elle-même. Il s'agissait désormais de savoir ce qu'étaient devenues ces femmes une fois leur mari décédé.
- 12 J'ai, ainsi, entrepris de traiter l'histoire des veuves de guerre de manière globale, en abordant le veuvage sous toutes ses dimensions. J'ai procédé à l'étude de plusieurs thématiques, allant de celle du deuil à celle de l'emploi, en passant par l'étude des structures d'assistance aux veuves, par l'analyse de leurs droits de tutelle ou encore la reconstitution de la chronologie de leurs mobilisations collectives.
- 13 J'ai également cherché à diversifier les échelles d'analyse. J'ai cherché à prendre en compte les veuves autant dans leur dimension collective qu'individuelle. Les limites géographiques de l'étude sont la France, mais j'ai pris le parti, pour étudier plus finement certains phénomènes, de resserrer la focale sur des territoires moins vastes, observant tantôt les veuves ouvrières de Morlaix et des campagnes alentours, tantôt à Lyon et dans le Rhône, tantôt à Paris, tantôt à Chinon... J'ai aussi passé les frontières quand il a fallu de suivre des veuves militantes agissant au niveau international. La variation des échelles géographiques s'est doublée d'une variation des échelles temporelles, en croisant la temporalité des petites histoires de vie des veuves avec le rythme de la Grande Histoire.

Une mise en récit chrono-thématique

- 14 La mise en récit de cette recherche est le fruit d'un délicat équilibre entre ces différents jeux d'échelle. L'organisation de la thèse en trois grandes parties obéit à une logique chrono-thématique, qui prend

pour ligne directrice les étapes de la vie des veuves de guerre et les variations de la construction de leur identité collective.

- 15 La première partie aborde l'entrée dans le veuvage dans le contexte particulier du conflit. Y sont présentées les premières réactions et les premières solutions des veuves de guerre face à la mort du conjoint, tant sur le plan mental et social (deuils) que sur le plan matériel (travail et assistance). L'accent est particulièrement mis sur la spécificité du veuvage de guerre (par rapport au veuvage civil), en raison du contexte dans lequel il survient.
- 16 La deuxième partie s'attarde sur les configurations juridiques qui, au lendemain de la guerre, ont amélioré le statut des veuves de guerre et ont eu un impact sur leur vie de travailleuses et de mères. Elle analyse successivement trois types de droits qui concernent de très près les veuves de guerre, à savoir le droit à pension, le droit de tutelle et le droit à l'emploi. Le propos ne s'en tient pas à la description des différents droits et de leurs plus ou moins fortes modifications. Il s'attache aussi à évaluer l'application de ces nouvelles dispositions juridiques, à mesurer leur impact sur la vie des veuves qui en bénéficient, ainsi qu'à dégager leur signification au niveau des mentalités, notamment en ce qui concerne le genre.
- 17 La troisième partie traite de l'affirmation identitaire des veuves de guerre en tant que femmes au statut juridique distinct. Cette conscience collective, quasi inexistante pendant la guerre, émerge, peu à peu, au début des années 1920, par le biais d'associations destinées spécifiquement, voire parfois exclusivement, aux veuves de guerre. Elle s'affirme, ensuite, à la faveur de luttes juridiques qui les concernent directement (à propos de la pension, des emplois réservés, du droit de vote), avant de décliner, à partir du milieu des années 1930, dans un contexte de crise économique et internationale.

Apports et perspectives

Une vision plus complète et plus juste des veuves de la Première guerre mondiale

- 18 À la figure de femme en deuil et assistée, cette étude adjoint celle de la femme travailleuse et de la femme de pouvoir. Si ces diverses facettes avaient pu jusqu'ici être abordées, c'était dans des études différentes, de manière cloisonnée. Ce travail montre que les veuves de la Première guerre mondiale sont aussi des munitionnettes qui tournent des obus, des agricultrices qui apprennent à faire les labours sans bête de trait, des artisanes qui reprennent l'atelier de leur mari malgré leur absence de formation, que ces mêmes veuves participent non seulement à des démonstrations collectives souvent dans le cadre de cérémonies religieuses, mais aussi lors des rares manifestations pacifistes. En somme, cette recherche souligne que les différents visages féminins de la Grande guerre, qui sont souvent présentés de manière successive, ne s'excluent pas les uns les autres et s'incarnent souvent dans les mêmes personnes.
- 19 Cette vision plus nuancée provient également du choix de suivre les veuves jusqu'à leurs décès. En reconstituant ainsi des itinéraires de vie, le destin des veuves a été dissocié de celui du combattant mort au champ d'honneur. J'ai, en effet, constaté à plusieurs reprises, quand je faisais part de mon sujet, que la vie de ces femmes après la guerre ne semblait pas une évidence pour tous, comme si la perte de la vie de leur mari entraînait nécessairement la fin de la leur, (à l'image des veuves indoues tenues de partager le bûcher de la dépouille mortuaire de leur époux). De même, j'observai qu'il était rare qu'elles soient envisagées à une autre période que pendant la Grande Guerre. Les montrer au cours des décennies qui ont suivi le conflit, dans les années 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, voire pour certaines les années 1970 et 1980, les montrer de ce fait vieillissantes, contribue à faire prendre conscience qu'elles ont continué à vivre bien après la guerre et que leur rôle a muté de veuve à cheffe de famille puis à grand-mère.

Une connaissance plus étoffée des politiques sociales en vigueur dans l'entre-deux guerres

- 20 Cette recherche a approfondi nos connaissances des politiques d'emploi. L'existence d'emplois réservés était connue, et ponctuellement évoquée dans bon nombre d'études sur les victimes de guerre. Mais, si les textes de loi étaient cités et les principes juridiques mentionnés, la mise en application d'une telle politique était très rarement évaluée. Un détour par les dossiers de carrière ou de candidature a permis de rendre compte de cette politique à partir des individus qui en ont bénéficié. Se prêter à cette histoire par le bas a permis d'avoir une meilleure connaissance des politiques sociales destinées aux victimes de guerre.
- 21 Cette recherche a également contribué à une meilleure connaissance des politiques sociales destinées aux femmes en particulier. L'analyse des principes qui ont présidé aux droits sociaux des veuves de guerre laisse entrevoir un panorama de l'évolution du droit des femmes en général. On peut distinguer trois grandes étapes dans l'évolution des droits sociaux des veuves. Pendant le premier conflit mondial, ces droits sont des droits maritaux, c'est-à-dire qui découlent exclusivement des droits du mari. Les principes présidant à l'obtention de la pension de guerre sont à cet égard très probants. Les droits à pension découlent des circonstances de la mort du mari et de son grade. À compter de la loi du 31 mars 1919, viennent se greffer aux principes maritaux des droits des veuves des principes familiaux ou parentaux, c'est-à-dire qui découlent de leur statut de cheffe de famille. En témoigne l'ajout de majorations de 300 frs, puis de 500 frs par enfant ou encore la mise en place d'une politique de l'emploi principalement destinée aux veuves cheffes de famille. Les machines à coudre ne sont attribuées qu'à des veuves mères de 3 enfants ou plus, les emplois réservés favorisent la sélection des veuves avec charge de famille... Dans ce dernier cas, seules les femmes diplômées peuvent détourner ces règles favorisant les mères. À partir de 1925 et surtout du tournant des années 1930, apparaît l'idée de droits « individuels », c'est-à-dire qui découleraient de la personne propre des veuves, et non de leur mari, ni de leurs enfants. À l'image de leurs

droits à la retraite anticipée (qui sont calculés en fonction de leurs seules annuités et non de leurs enfants à charge) ou de leurs droits liés à leur vieillesse. Cette évolution d'un droit marital à un droit individuel n'entraîne pas l'exclusion d'un droit au profit de l'autre, mais plutôt un chevauchement des droits. Cette évolution qui s'est opérée sur seulement deux décennies semble correspondre à l'évolution des droits sociaux des femmes en général qui s'est faite, elle, sur deux siècles.

Une mise en lumière de mobilisations collectives oubliées quoique importantes

- 22 L'étude des mobilisations collectives de femmes a fait partie des premiers sujets abordés par les historiennes des femmes et du genre. Les engagements féministes et pacifistes de l'entre-deux-guerres ont fait l'objet de recherches nombreuses et approfondies. En revanche, aucune étude à ce jour n'avait relaté les associations et combats de veuves qui avaient émergé dans les années 1920 et 1930 et, sans ce travail, ces mouvements de femmes nous seraient encore aujourd'hui inconnus. Jamais je n'aurais soupçonné, si je n'avais pas exploré la presse associative, la pluralité et la vigueur des luttes dans lesquelles se sont engagées les veuves de guerre pour améliorer leur statut juridique. Jamais non plus je n'aurais deviné l'existence de personnalités telles qu'Élisabeth Cassou ou Jeanne Callarec, pourtant très connues à l'époque, du moins dans le monde combattant.
- 23 En s'interrogeant sur les modes d'actions des veuves pour faire évoluer leurs droits, cette thèse enrichit la réflexion sur la manière qu'ont les femmes de faire de la politique sans le vote. De fait, quoique privées à l'instar de toutes les Françaises du droit civique, les veuves de guerre parviennent à faire évoluer leurs droits. Elles obtiennent à partir de 1922 de meilleures majorations, à partir de 1923 de nouveaux droits à la formation et à l'emploi, de 1925 la sauvegarde des pensions des veuves de guerre remariées, de 1928-1929 une augmentation importante du taux des pensions des veuves de guerre non remariées, correspondant à la pension d'un invalide à 50 %. Les modes d'action choisis par les veuves sont doux (articles de presse, délégations auprès des ministres, pressions sur les parlementaires...)

et les revendications formulées se veulent audibles pour les représentants de la société de l'époque. Les veuves qui dérogent à cette manière de revendiquer, à l'image de Marguerite Mérias-Mensch, qui multiplie les manifestations de rue, échouent dans leurs combats. Les veuves qui sont parvenues à leurs fins ont été entendues en usant de compromis, sans violence ni contestation frontale. Ce faisant, les veuves ont fait bouger les lignes, et engendré des précédents en matière juridique (en matière de droit à l'emploi, à l'égalité de pensions avec les mutilés...).

- 24 Elles ont été, en un sens, les artisanes d'une révolution. Une révolution que je qualifierai ni de « silencieuse » (les veuves se font entendre), ni de « respectueuse » (les veuves n'adoptent pas, à proprement parler les manières des hommes, leur volonté n'étant pas d'intégrer un monde d'homme), mais de « révolution amiable » ou « à l'amiable ». Ce concept, que je n'ai pas inscrit par prudence dans mon manuscrit faute alors de recul suffisant pour en vérifier le bien fondé, correspond, à mon sens, à la manière de procéder des veuves. Outre de souligner la culture du compromis et le caractère aimable des modes d'action des veuves, ce concept de « révolution à l'amiable » souligne le caractère exclusivement juridique des revendications des veuves et rappelle le contrat qui lie l'État aux victimes de guerre.

NOTES

- 1 Peggy BETTE, *Veuves françaises de la Première guerre mondiale : statuts, itinéraires et combats*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Sylvie SCHWEITZER.
- 2 Jean-Jacques BECKER et al. (dir.), *Guerre et Cultures : 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994 ; Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, 14-18 : *Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000 ; Oliver Faron, *Les Enfants du deuil : orphelins de guerre et pupilles de la nation de la première guerre mondiale, 1914-1941*, Paris, La Découverte, 2001.
- 3 Numa MURARD, *La Protection sociale*, Paris, La Découverte, 2004 (1^{ère} éd. 1988) ; Harriet JACKSON, « L'impact de la guerre 1914-1918 sur la protection sociale », in André GUESLIN et Pierre GUILLAUME (dir.), *De la Charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1992, p. 117-128.

4 Catherine OMNÈS, *Ouvrières parisiennes : marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Paris, EHESS, 1997 ; Odile JOIN-LAMBERT, *Le Receveur des Postes, entre l'État et l'utilisateur (1944-1973)*, Paris, Belin, 2001 ; Anne-Sophie Beau, *Un siècle d'emplois précaires*, Paris, Payot, 2004.

5 Christine BARD, *Les Filles de Marianne : histoire des féminismes français, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.

6 Anne-Marie SOHN, *Chrysalides : femmes dans la vie privée (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 2 vol.

AUTEUR

Peggy Bette

IDREF : <https://www.idref.fr/148949134>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000509387106>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/17718321>

Les Italiens à Grenoble depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale

Migrations vieilles et nouvelles

Giulia Fassio

PLAN

Thèmes et contexte
Objectifs, méthodes et sources
Résultats de la recherche

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université Grenoble 2 - Pierre Mendès-France, le 11 mai 2012.

Jury : Marco AIME (Genova), Patricia AUDENINO (Milan), Michèle BAUSSANT (CNRS), Anne-Marie GRANET ABISSET (Grenoble 2, Directrice de thèse), Luigi LORENZETTI (Personnalité extérieure), Pier Paolo VIAZZO (Turin, UNITO), François WALTER (Genève).

TEXTE

Thèmes et contexte

- 1 Un des objectifs de cette recherche est celui de parcourir, dans une perspective anthropologique soutenue par une analyse historique, les différentes phases, les trajectoires et les manifestations actuelles de la présence italienne à Grenoble et en Isère de la fin de la Seconde Guerre Mondiale à nos jours.
- 2 Les données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) concernant le recensement de 2006 montrent, à Grenoble et en Isère, la présence d'environ 1 600 Italiens ; toutefois, ces données sont loin de représenter le nombre effectif des personnes d'origine italienne. On estime, en effet, qu'en France plus de la moitié des immigrés italiens (de la soi-disant « première

génération ») a été naturalisée au cours du temps ; de plus, la majorité des Italiens de deuxième et troisième génération sont de nationalité française, par la naissance ou par naturalisation. À Grenoble et en Isère l'ancienneté et la consistance de l'immigration italienne ont contribué, de la deuxième moitié du XIX^e siècle à nos jours, à composer une présence stratifiée et constamment renouvelée avec la succession de différentes vagues migratoires. Actuellement – au-delà des descendants des migrations antérieures à la Seconde Guerre Mondiale – dans la ville et dans son département, il y a les anciens immigrés arrivés après le conflit mondial et leurs pairs de deuxième génération, les immigrés de deuxième génération d'âge moyen (mais avec des écarts jusqu'à dix ou vingt ans), les enfants d'immigrés et les troisièmes générations, plus ou moins jeunes, parfois du même âge que les nouveaux « expatriés ».

- 3 Ces derniers sont surtout des chercheurs, ou des doctorants, travaillant dans le secteur de la recherche scientifique qui partent presque toujours avec un contrat : beaucoup d'entre eux répondent à des avis de concours internationaux, d'autres suivent ces nouvelles chaînes migratoires professionnelles hautement qualifiées, liant les laboratoires et les départements universitaires grenoblois et italiens. Tous les jeunes Italiens présents à Grenoble ne sont toutefois pas chercheurs : une partie, par exemple, est constituée par ceux qui suivent le/la compagnon/-gne transférés pour des raisons de travail, ou encore par des étudiants de différentes facultés qui, dans certains cas, restent dans la ville une fois les études terminées.
- 4 Dans ce cadre, il est intéressant de regarder non seulement les stratégies à travers lesquelles chaque sujet ou groupe se positionne par rapport à la société d'accueil – c'est-à-dire les parcours d'insertion ou d'assimilation – mais à la coexistence de divers groupes plus ou moins formalisés d'Italiens, qui se définissent et s'auto-définissent réciproquement, sur le plan public ou privé, et les rapports internes et entre ces groupes. En effet, au-delà des mécanismes de distinction liés à une sorte de frontière externe – qui sépare les Italiens des autres groupes nationaux et de la société française – la construction des appartenances se fait aussi à travers toute une série de différenciations, assimilations et repositionnements internes à une prétendue « communauté italienne ».

Objectifs, méthodes et sources

- 5 Cette étude, caractérisée par une perspective interdisciplinaire, cherche à restituer une reconstruction de l'immigration et de la présence italienne en Isère depuis la Seconde Guerre Mondiale, en se focalisant tout particulièrement sur la question de la superposition des nouveaux flux aux groupes déjà installés, au sein desquels étaient en œuvre des processus de distinction réciproque, d'intégration à la société locale et de mobilité sociale plus ou moins avancés. En particulier, j'ai retracé plusieurs décennies de présence italienne à Grenoble m'attachant à des thèmes spécifiques :
 - L'arrivée des migrants et les conditions d'installation et de travail.
 - Les pratiques de la clandestinité et la traversée des Alpes.
 - Le rôle des femmes dans la sphère privée comme à l'extérieur.
 - La formation, la nature et les activités des associations de migrants.

- 6 En suite, j'ai tenté d'approfondir certaines situations et certaines problématiques (les relations entre groupes et individus d'origine italienne, les constructions et les rhétoriques de l'appartenance, leurs fonctions et leur évolution...), sous des angles différents :
 - Le rôle et l'évolution des réseaux familiaux au sein de la communauté italienne à Grenoble.
 - Les relations entre les « stratégies » d'intégration des immigrés et le choix de la naturalisation et/ou les mariages mixtes.
 - Les rapports avec le pays et la terre d'origine, et le thème du retour.
 - La mémoire de l'immigration et les formes d'autoreprésentation des migrants.

- 7 Un important présupposé a été la constatation de l'hétérogénéité interne à la population italienne ou d'origine italienne de Grenoble ; il s'agit, en effet, d'un ensemble d'individus ou de groupes appartenant à différentes générations et provenant d'aires géographiques différentes, avec des vécus personnels, des mémoires et des caractéristiques socio-économiques variés, liés à l'Italie par des sentiments, des relations ou des intérêts parfois très différents et dont le rapport au lieu d'origine change, quelquefois considérablement, au cours de la période prise en compte.

- 8 En considérant le caractère hétérogène de la population italienne de Grenoble, au cours de l'enquête on a tenté d'adopter une perspective analytique qui dépasse aussi bien les théories qui soulignent l'assimilation des immigrés, que celles qui avancent l'hypothèse de la persistance d'un substrat culturel, ethnique et national transmis presque sans variations, de génération en génération.
- 9 À partir du présupposé que les contenus de l'ethnicité ne sont pas des survivances de la société d'origine, mais l'élaboration culturelle socialement déterminée et constamment recréée par les immigrés et leurs descendants en réponse aux besoins spécifiques, on a cherché à mettre en évidence les facteurs qui, au cours du temps, ont participé à la création et au renouvellement, de la part des Italiens de Grenoble, de toute une série de références et d'ancrages à leurs origines.
- 10 La prise en compte d'une échelle temporelle relativement étendue – en gros la période entre les années 1940 et la première décennie du XXI^e siècle –, confère à l'étude une profondeur historique qui permet de mettre en évidence les particularités des migrations actuelles des Italiens à Grenoble par rapport à celles des décennies précédentes, d'en percevoir les éléments de rupture aussi bien que les différentes stratégies de représentation et d'autoreprésentation et d'éclaircir comment ont évolué les voies et les contenus de l'intégration des Italiens dans la ville française face au processus de l'intégration européenne.
- 11 La recherche tente de croiser des sources de différentes natures pour obtenir une reconstruction la plus complète et la plus dense possible des événements en question : un appareillage bibliographique relevant de diverses disciplines, de l'histoire urbaine à la sociologie des minorités et aux modèles anthropologiques du transnationalisme, aussi bien que des données statistiques (surtout recensement de la population) fournies par l'INSEE, l'ISTAT (Istituto Nazionale di Statistica) et l'AIRE (Anagrafe Italiani Residento all'Estero).
- 12 Pour les événements et les questions les plus éloignés dans le temps j'ai eu recours aux archives (en particulier aux Archives Départementales de l'Isère ; Archives Municipales de Grenoble ; archives privées de la Mission Catholique Italienne de Grenoble) ;

alors que pour les périodes plus récentes j'ai pu avoir accès de manière abondante à la mémoire et aux témoignages directs et, pour certains faits et événements, compter sur mon observation directe.

- 13 À ce propos, il faut observer que l'un des facteurs qui distinguent le plus la recherche anthropologique des disciplines qui lui sont proches – avec des méthodes parfois très semblables – c'est que celle-ci présuppose, nécessairement, un temps plutôt prolongé de séjour sur le terrain, qui se traduit par un effort consistant d'« observation participante ».
- 14 À mon arrivée à Grenoble, en m'installant dès le début au sein de la Mission Catholique Italienne, j'ai opté pour une solution qui m'a permis d'observer de l'intérieur, et quotidiennement, certains traits de l'existence d'une partie de la population italienne de la ville. Le fait de vivre dans la Mission, en outre, m'a permis d'être en quelque sorte acceptée et reconnue par les groupes et les personnes qui la fréquentaient avec assiduité, d'observer et de participer à la plupart des activités qui y étaient organisées et d'avoir un accès privilégié aux réseaux sociaux qui lui étaient liés.
- 15 Au cours de mon séjour sur le terrain, en participant et en assistant à une grande quantité d'événements publics et privés, formels et informels, plus ou moins liés à l'Italie, j'ai recueilli beaucoup d'opinions, de mémoires et de façons de regarder au Pays, en fonction aussi des propres vécus personnels et familiers ou d'intérêts et de besoins spécifiques. Dans l'ensemble, j'ai pu recueillir environ soixante-dix récits de vie, avec des témoignages directs relatifs à un arc de temps compris entre les années 1944 et 2011, et des mémoires qui remontent même à des temps plus lointains, faisant référence à des expériences relatées à mes informateurs surtout par des membres de la famille.

Résultats de la recherche

- 16 À Grenoble et dans les alentours la définition de communauté italienne semble correspondre et faire référence de manière prédominante au système de relations dans lequel agissent les vieux immigrés et leurs descendants, tandis que les nouveaux expatriés restent un peu à l'écart. Même les contacts entre les deux groupes

sont extrêmement réduits et compliqués par la distance socioculturelle et d'âge : si l'on fait exception de certains contextes dans lesquels se produisent des rencontres fortuites, les lieux fréquentés par les premiers sont pratiquement désertés par les seconds. En outre les associations italiennes ne sont pas en mesure ou n'ont pas intérêt à attirer les nouveaux arrivés et même les tentatives des missionnaires italiens de faire (ou refaire) de la Mission Catholique un lieu de rencontre traversant les différentes générations ont échoué. Les nouveaux immigrants ont plus de contact avec les deuxième et troisième générations, qu'ils rencontrent surtout dans les lieux de travail ou à l'université mais avec lesquelles, toutefois, ils instaurent rarement des liens basés sur une origine nationale commune.

- 17 Les différentes frontières internes à la communauté italienne, italo-française ou franco-italienne de Grenoble dépendaient, et dépendent, de beaucoup de facteurs (dont la classe sociale, les origines géographiques, l'appartenance à une génération entretenant des rapports différents avec l'immigration, les biographies individuelles, les représentations idéales de l'Italie) qui facilitent l'identification à autant de « communautés imaginées » transversales et superposées à la plus ample communauté italienne de Grenoble. Les différents repositionnements, collectifs et individuels, par rapport à ces lignes de démarcation internes servent, à leur tour, à déterminer et à mesurer la distance/proximité par rapport aux limites plus externes et, entre autres choses, le niveau ou les possibilités d'intégration dans la société d'accueil. Malgré les années, la fin de la compétition directe pour l'accès à toute une série de ressources et l'adoption d'un style de vie semblable, inspiré aux français, les Italiens tendent encore à se définir à travers une distinction entre les différentes origines régionales. Cette pratique, sur le plan public, se reflète dans l'existence de différentes associations régionales faiblement collaboratives, et dans la faiblesse de l'associationnisme régional ; en ce qui concerne la sphère privée, bon nombre d'informateurs concordent en affirmant qu'il a toujours existé, bien qu'elle ait diminué dans le temps, une profonde différence entre méridionaux et septentrionaux.
- 18 Mais en plus de l'origine géographique, il y a beaucoup de facteurs qui comportent des distinctions et des articulations internes à la

communauté italienne de Grenoble ; parmi eux, un des plus importants est l'appartenance à des générations différentes et liées de façon différentes à l'expérience migratoire. Le fait d'être immigrés ou bien fils ou petit-fils d'immigrés implique des stratégies d'identification et des distinctions différentes, sur lesquelles influent, à leur tour, de nombreux facteurs, comme l'aptitude de la famille, l'âge, le parcours scolaire et formatif, la profession, la classe sociale, les contacts directs avec les zones de provenance propres ou de la famille (influencés aussi par la distance) et les moyens à travers lesquels on gère ces contacts, la présence, en Italie, de membres de la famille, l'image plus ou moins positive de l'Italie.

- 19 Un aspect ultérieur (peu abordé par les études sur l'immigration) est celui concernant le vieillissement de la population italienne immigrée, qui a beaucoup d'implications sur le plan des dynamiques associatives et identitaires de la communauté. Les anciens immigrés sont aussi les porteurs d'une mémoire de l'immigration qui d'une part n'est pas toujours connue par les enfants et petits enfants et de l'autre peut changer avec le temps. À ce propos, par exemple, on a observé que, dans les dernières années, la traversée clandestine des Alpes est perçue comme un événement fondateur : dans les récits, elle transforme la migration en une valeur « positive » qui vient requalifier l'individu.
- 20 En ce qui concerne l'autoreprésentation de l'immigration et de la présence italienne à Grenoble, l'enquête orale a montré la sédimentation de plusieurs mémoires de la migration, reflétant, entre autres, les images élaborées par la société française à l'égard de l'Italie et des Italiens : entre autres, celui d'une intégration bien réussie par rapport à d'autres nationalités (en particulier celle maghrébine).
- 21 La définition de groupe ethnique – dans le sens d'une collectivité au sein d'une société plus large, partageant une origine commune, réelle ou supposée, des mémoires et un passé communs et des éléments symboliques reconnus et partagés – peut être appliquée seulement partiellement ou occasionnellement à la population italienne ou d'origine italienne de Grenoble. Ses membres, en effet, tendent à être perçus comme un groupe soudé et plutôt homogène surtout de l'extérieur ; au contraire, leurs revendications d'appartenance s'orientent presque toujours vers des identités plus spécifiques.

- 22 Les réseaux d'Italiens installés à Grenoble évoluent notamment en fonction des générations et ne se formalisent pas toujours sur la base d'une identité nationale mais sur d'autres référents, davantage intermédiaires, notamment locaux ou encore familiaux, qui constituent ici des cadres sociaux propices à l'entre-soi ou la structuration d'une appartenance commune. Si l'origine nationale commune, aujourd'hui, ne constitue pas un élément de cohésion suffisant, autrefois c'était la même chose : l'analyse de l'associationnisme italien, comme forme d'encadrement social et communautaire, a montré qu'il a été d'abord centré sur la Résistance et l'antifascisme, puis sur les origines régionales ou communales et presque jamais sur l'origine nationale.
- 23 Ces multiples aspects laissent aussi émerger des nœuds et des paradoxes peu abordés par la littérature scientifique, mais qui montrent la complexité des parcours et des stratégies identitaires, par exemple autour du thème des réseaux familiaux et de parenté et de leur rôle au sein de la communauté italienne de Grenoble. Ainsi, si d'une part les analyses laissent entrevoir la présence d'un substrat parental qui caractérise plusieurs associations italiennes, de l'autre le phénomène associatif est aussi le résultat de l'affaiblissement, dès les années 1960, des réseaux familiaux et de parenté des immigrés et de leur transformation en liens formels et formalisés.
- 24 En ce qui concerne les nouveaux migrants, d'une part ils sont des privilégiés par rapport aux immigrés précédents. Toutefois, si pour les immigrés des « Trente glorieuses » les perspectives de la mobilité sociale ascendante étaient concrètes, il reste à comprendre comment le thème est conçu et élaboré par les nouveaux immigrés, pour qui les projets migratoires semblent être plus incertains dans un marché global du travail de plus en plus compétitif.

AUTEUR

Giulia Fassio

IDREF : <https://www.idref.fr/189220627>

Du capitalisme familial au capitalisme financier ?

Stéphanie Ginalski

PLAN

Capitalismes familial, managérial et financier
Méthodes et démarche
Sources
Persistance et déclin du capitalisme familial
Coordination patronale
Le profil des élites entre persistances et changements
Conclusion

NOTES DE L'AUTEUR

Thèse soutenue à l'Université de Lausanne (Suisse), le 21 mai 2012.
Jury : Felix BÜHLMANN (Lausanne), Jean-Claude DAUMAS (Université de Franche-Comté), Thomas DAVID (Lausanne, Directeur de thèse, co-tutelle), Claire LEMERCIER (CNRS), Hervé JOLY (CNRS, Directeur de thèse, co-tutelle), André MACH (Lausanne), Laurent TISSOT (Neuchâtel)

TEXTE

- 1 Dans quelle mesure les grandes entreprises suisses ont-elles été capables de résister à l'avènement des révolutions managériale et financière qui sont censées avoir succédé au capitalisme familial ? C'est la question centrale autour de laquelle s'articule cette recherche, dont l'objectif principal consiste à mettre en évidence la persistance du capitalisme familial en Suisse au cours du XX^e siècle. Longtemps associé à un mode de gouvernance historiquement dépassé ou à une forme de retard économique, le capitalisme familial fait à partir des années 1990¹ l'objet d'un fort regain d'intérêt, aussi bien au sein du champ académique – en particulier en histoire économique – qu'en dehors de celui-ci. De nombreux auteurs ont ainsi récemment montré que le capitalisme familial, historiquement lié à la première révolution industrielle, a su, en partie tout du moins,

« survivre » aux phases de capitalismes managérial et financier qui lui ont succédé². Si le constat s'applique également au cas de la Suisse, le sujet reste cependant peu étudié pour ce pays à l'heure actuelle : cette recherche a ainsi pour but de combler cette lacune. Pour ce faire, nous nous intéressons aux grandes entreprises du secteur des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie (ci-après MEM) qui représente la principale branche de l'industrie suisse pour la période retenue dans notre étude.

- 2 Cette recherche s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire, qui relève à la fois de l'histoire de l'entreprise et de la sociologie des dirigeants, et fait appel à différentes méthodes telles que l'analyse de réseau et l'analyse prosopographique. Elle s'articule plus précisément autour de trois axes de recherche principaux : le premier vise à mettre en évidence l'évolution des modes de gouvernance et des positions des familles dans les grandes entreprises MEM, le second investit la question de la coordination patronale et le troisième s'intéresse au profil socio-historique des élites à la tête des firmes retenues. Cette contribution revient, pour commencer, sur le cadre théorique général dans lequel s'insère ce travail de thèse. Elle présente dans un deuxième temps les sources et les méthodes utilisées. Les parties suivantes résument les résultats des trois axes de recherche, avant de conclure.

Capitalismes familial, managérial et financier

- 3 On distingue généralement trois modes successifs de gouvernance de l'entreprise, liés à trois formes de capitalisme : le capitalisme familial, managérial et financier³. Le capitalisme familial recouvre, historiquement, le premier de ces modes. Il est généralement associé à la première révolution industrielle, pendant laquelle les entreprises naissantes sont possédées et dirigées par des familles. De nombreux auteurs, en particulier nord-américains, ont perçu dans la deuxième révolution industrielle l'avènement d'une nouvelle forme de capitalisme, dominée par les managers, figures distinctes des propriétaires⁴. En effet, pour les tenants de la « révolution managériale », la dispersion de l'actionnariat, provoquée par la taille et la complexité croissantes de la firme, engendre, premièrement,

une séparation des fonctions entre propriété et contrôle au sein de l'entreprise et, deuxièmement, la perte de pouvoir des actionnaires historiques au profit des managers. Enfin, les années 1970 et 1980 auraient vu naître un capitalisme actionnarial, ou financier, dominé par les investisseurs institutionnels et caractérisé par un mode de gouvernance dont l'objectif prioritaire consisterait à satisfaire les intérêts des actionnaires⁵.

- 4 Cependant, de nombreux auteurs ont mis en évidence la forte persistance jusqu'à nos jours du capitalisme familial dans les pays dits développés, y compris en ce qui concerne les grandes firmes et les sociétés cotées en bourse⁶. Bien que l'entreprise familiale occupe également une place centrale dans l'économie de la Suisse jusqu'au début du XXI^e siècle, le sujet reste relativement peu étudié pour ce pays, en particulier pour la période récente. On dispose, d'une part, de plusieurs monographies d'historiens portant sur une firme familiale ou une dynastie d'entrepreneurs⁷. Plusieurs auteurs ont souligné, d'autre part, le poids des familles dans le capitalisme suisse, en dénonçant la forte concentration de la propriété aux mains des grandes familles⁸. Plus récemment, certaines contributions ont mis en évidence, enfin, la persistance du capitalisme familial en Suisse à la fin du XX^e siècle⁹. Selon ces recherches, le taux d'entreprises familiales parmi l'ensemble des firmes helvétiques – 88,4 % – serait particulièrement élevé en comparaison d'autres pays¹⁰.

Méthodes et démarche

- 5 Cette thèse s'insère dans un projet de recherche plus large intitulé « Les élites suisses au XX^e siècle : un processus de différenciation inachevé ? »¹¹, dans lequel a été mise sur pied une importante base de données prosopographique¹² recensant, entre autres, les membres des conseils d'administration et les principaux dirigeants exécutifs des 110 plus grandes entreprises helvétiques pour cinq dates-repères couvrant le siècle : 1910, 1937, 1957, 1980 et 2000. À partir de cette base de données, notre recherche se concentre plus spécifiquement sur un groupe de vingt-deux grandes entreprises appartenant au secteur MEM¹³, et dont les membres des conseils d'administration et les principaux directeurs exécutifs – 626 personnes en tout – ont été identifiés pour les mêmes dates-repères. Ces firmes ont été

sélectionnées selon les deux principaux critères suivants : elles devaient apparaître dans la base de données susmentionnée sur au moins une des dates en question, et perdurer sur l'ensemble de la période appréhendée¹⁴. Précisons que les entreprises retenues ne sont ainsi pas forcément *a priori* des entreprises familiales.

- 6 Le premier axe de recherche vise à mettre en évidence l'évolution de la gouvernance d'entreprise au sein de nos vingt-deux firmes et, plus précisément, la persistance des familles dans le contrôle et la direction de ces entreprises au cours du siècle. Pour ce faire, nous adoptons, à l'instar d'autres auteurs, une définition élargie du capitalisme familial qui opère une distinction entre le contrôle familial d'une part – la famille détient suffisamment de sièges au conseil d'administration, ou de droits de vote, pour influencer la direction exécutive de la firme – et la direction familiale d'autre part – la famille est à la tête de la direction exécutive de la firme¹⁵. Le deuxième axe de recherche s'intéresse à la manière dont ces firmes et leurs dirigeants interagissent entre eux. En effet, pendant la majeure partie du siècle, la Suisse appartient clairement aux économies de marché dites coordonnées, caractérisées par des mécanismes de coopération hors marché entre acteurs économiques et politiques¹⁶. Nous analysons alors deux canaux majeurs de la coordination patronale¹⁷ : les liens d'interconnexion (*interlocks*) entre les conseils d'administration, formés par les membres communs entre les entreprises et les liens entre les firmes et les principales associations patronales. Enfin, notre troisième axe de recherche aborde la question de la gouvernance d'entreprise et du capitalisme familial sous l'angle des dirigeants, par le biais d'une analyse prosopographique.

Sources

- 7 Ce travail de thèse s'appuie sur de multiples sources, qui se répartissent en différentes catégories : archives, sources imprimées, articles de presse et littérature secondaire, auxquelles vient s'ajouter la base de données sur les élites suisses susmentionnée. La première étape de la récolte des données a consisté à recenser les membres de nos vingt-deux entreprises MEM pour les années où ces firmes ne figuraient pas dans la base de données élites suisses. Nous avons

consulté dans ce cadre les archives économiques de Bâle (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, ci-après SWA), qui disposent d'un important fond sur les entreprises suisses (Firmendokumentation) contenant divers documents publiés par les sociétés (rapports annuels, statuts, prospectus techniques, livres anniversaires...), ainsi que différentes sources imprimées, en particulier pour la période historique l'Annuaire suisse du registre du commerce (Schweizerisches Regionenbuch) et le Schweizerisches Finanzjahrbuch, et pour la période récente le Guide des actions suisses ainsi que la revue Top [...]. Les plus grandes entreprises de Suisse, publiée à partir de 1995 par le PME Magazine et le HandelsZeitung, dont une section est consacrée spécifiquement aux grandes entreprises familiales.

- 8 Nous avons également eu recours à différentes sortes de sources en ce qui concerne la récolte de données biographiques. Pour identifier les liens familiaux, nous nous sommes essentiellement basés sur les *Almanachs généalogiques suisses* (Schweizerisches Geschlechterbuch), composés de douze volumes publiés entre 1905 et 1965, et sur les *Almanachs des familles suisses* (Schweizerisches Familienbuch), constitués de quatre volumes publiés entre 1945 et 1963¹⁸. Nous avons également consulté de nombreuses sources contenant des informations biographiques générales sur les élites suisses, comme le *Dictionnaire historique de la Suisse* (ci-après DHS), le *Biographisches Lexikon verstorbener Schweizer*, le *Schweizer Biographisches Archiv* et le fond biographique des SWA (*Personendokumentation*). Enfin, les différentes données ont été complétées à l'aide de la littérature secondaire, essentiellement des monographies portant sur une entreprise ou une famille d'entrepreneurs.
- 9 Cette recherche se base ainsi essentiellement sur des sources publiées, cette démarche étant nécessaire au vu de l'ampleur du corpus et de la période couverte. Afin d'apporter une dimension plus qualitative à notre travail, des éclairages approfondis, sur la base de recherches en archives, ont cependant été effectués pour deux entreprises, BBC/ABB¹⁹ et Georg Fischer²⁰, qui disposent d'un fonds très riche et ouvert au public. Nous avons essentiellement examiné, dans ce cadre, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration, des assemblées générales des actionnaires et de la direction.

Persistance et déclin du capitalisme familial

- 10 Nos résultats mettent en évidence la forte persistance du capitalisme familial dans le secteur MEM pendant la majeure partie du XX^e siècle. Cette persistance est due, premièrement, à la résilience des familles fondatrices : dans neuf entreprises²¹ parmi les vingt-deux retenues dans le cadre de cette recherche, les familles ont réussi à se maintenir à la tête de leur affaire durant tout le siècle, ou presque. Dans certains cas, on assiste à la formation de véritables dynasties d'entrepreneurs, comme chez les Bucher et les von Moos, où la firme reste aux mains de la famille fondatrice pendant six générations. Mais la persistance du capitalisme familial s'explique également, deuxièmement, par un processus de renouvellement des familles : dans huit entreprises, les familles s'implantent en effet plus ou moins durablement dans la firme après sa fondation²², que celle-ci soit familiale ou non à l'origine²³.
- 11 Ainsi, durant la majeure partie du siècle, les familles dominent clairement la gouvernance des principales entreprises MEM, ce qui nous permet d'invalider l'hypothèse d'une révolution managériale : au début des années 1980, quatorze firmes sont encore contrôlées, et souvent également dirigées, par une famille. Ces familles ont mis en place différentes stratégies qui leur ont permis de maintenir leur position dans l'entreprise tout en s'ouvrant progressivement et partiellement à l'influence extérieure. Ainsi, l'émission de différentes catégories d'actions²⁴ et les restrictions de transfert sur les actions nominatives leur ont permis de conserver le contrôle de la firme en ouvrant l'accès au capital afin d'assurer la croissance de leur affaire. Nos résultats montrent que les familles restent également souvent présentes au niveau de la direction exécutive, en particulier par le biais de la fonction d'administrateur délégué, même lorsque la fonction de directeur général est confiée à une personne extérieure à la famille. Le cadre législatif peu contraignant en matière de gouvernance d'entreprise contribue à expliquer la marge de manœuvre laissée aux propriétaires historiques et, partant, aux familles possédantes, pour s'organiser²⁵. Deux éléments, sur lesquels nous reviendront ultérieurement dans le cadre de l'analyse

prosopographique, méritent encore d'être soulignés pour expliquer la persistance des familles – fondatrices ou nouvelles – dans l'entreprise. Le premier concerne les stratégies de transmission, qui ne se limitent pas à un schéma patrilinéaire, mais peuvent passer par les gendres lorsque la présence de descendants masculins susceptibles d'assurer la relève fait défaut. Deuxième élément : le haut niveau de formation des héritiers, contrairement à ce qu'avançaient les tenants de la révolution managériale, selon lesquels les managers professionnels disposeraient de compétences techniques faisant défaut aux dirigeants familiaux²⁶.

- 12 Si on observe une forte persistance du capitalisme familial au sein du secteur MEM durant la majeure partie du siècle, le nombre d'entreprises contrôlées ou dirigées par une famille diminue néanmoins globalement durant la période observée. Différents facteurs sont à l'origine de cette évolution. Avant les années 1980, la dispersion du capital est bel et bien à l'origine de la perte du contrôle de la famille dans de rares cas de figure (BBC et, probablement, AIAG). Dans d'autres cas, le facteur explicatif réside plutôt dans l'absence de descendants susceptibles de prendre la relève (Hasler, Rieter et Saurer). Mais les principales causes à l'origine de la perte de contrôle des familles sont surtout liées à la crise que connaît le secteur MEM à partir des années 1970, crise renforcée par l'avènement du capitalisme financier et l'affirmation de la valeur actionnariale comme principe de gestion, qui arrive à s'imposer notamment grâce au poids croissant des investisseurs institutionnels dans l'actionnariat des entreprises, et qui se concrétise par une réorientation des stratégies des firmes en faveur d'une meilleure prise en compte des intérêts des actionnaires minoritaires²⁷. La persistance, à la fin du siècle, de neuf firmes dans notre corpus encore contrôlées, et parfois dirigées, par des familles montre cependant que ces tendances doivent être relativisées et que, dans plusieurs cas de figure, ces familles ont été en mesure de s'adapter et de maintenir des instruments de régulation du marché qui leur ont permis de conserver le contrôle de leur société. Ce constat nous amène ainsi à nuancer l'avènement d'un capitalisme dit financier dans le secteur MEM à la fin du siècle.

Coordination patronale

- 13 Le deuxième axe de recherche de cette thèse avait pour but de mettre en évidence le lien entre capitalisme familial et capitalisme coordonné, et l'évolution de ce lien. Nos résultats montrent une forte densification, jusqu'aux années 1980, des *interlocks* formant le réseau interfirmes. Cette densification ne repose pas seulement sur les banques, comme l'ont mis en évidence les analyses portant sur le réseau des grandes entreprises suisses jusqu'à présent²⁸, mais également sur les entreprises familiales et les dirigeants familiaux. Il faut souligner en outre que les banques et les entreprises familiales sont fortement interconnectées par des liens réciproques : si les banquiers siègent dans les entreprises familiales, les dirigeants familiaux siègent également dans les banques, ce qui nous permet de relativiser l'hypothèse d'un contrôle formel exercé par une catégorie d'acteurs au détriment de l'autre. Enfin, la consolidation du réseau est marquée par le développement important de liens intrasectoriels, c'est-à-dire entre les entreprises MEM, qui illustre la mise en place de mécanismes de coordination entre des firmes actives dans des secteurs d'activités similaires. Ce type de coordination informelle entre les élites industrielles est renforcé par la forte présence des dirigeants MEM au sein des organisations patronales, aussi bien au niveau sectoriel²⁹ qu'au niveau des associations faitières : par exemple, en 1957, seize firmes parmi les vingt-deux de notre corpus ont au moins un de leurs membres présent au comité directeur de l'ASM ou du VSM. Les élites MEM mettent ainsi en place un certain nombre de mesures afin de défendre leurs intérêts sur le principe de l'autorégulation, c'est-à-dire en l'absence de l'intervention de l'État, comme la convention de la paix du travail de 1937.
- 14 On constate cependant à nouveau une rupture importante durant les deux dernières décennies du siècle, marquées par un affaiblissement des anciens mécanismes de coordination entre les élites économiques helvétiques. On observe en effet un très net déclin des *interlocks*, qui s'explique à la fois par le retrait du secteur bancaire par rapport au secteur industriel et par l'érosion conséquente des liens entre les entreprises industrielles elles-mêmes. On constate en outre une diminution conséquente des liens entre les firmes et les associations patronales. La concurrence accrue des pays en voie de

développement et du Japon, l'appréciation du franc suisse qui pénalise les exportations et l'affirmation de la valeur actionnariale comme principe de gestion contribuent à la mise en place d'un système désormais plus concurrentiel. L'internationalisation croissante des firmes et des dirigeants participe également à l'affaiblissement de la cohésion nationale des élites suisses. La persistance de liens interfirmes au niveau sectoriel nous incite cependant à nuancer ce constat, et montre le maintien partiel de mécanismes de coordination entre les élites MEM.

Le profil des élites entre persis- tances et changements

- 15 Enfin, nos résultats montrent qu'à certains égards, le profil des élites MEM est marqué par la persistance de certaines caractéristiques au cours du siècle, qui se traduit par une domination masculine, une permanence de l'importance du grade militaire, un âge globalement élevé et une prédominance de la haute et moyenne bourgeoisie au niveau de l'origine sociale. Précisons à cet égard que si les femmes sont clairement écartées des positions de pouvoir au sein du monde des grandes entreprises, elles jouent néanmoins un rôle invisible – mais non moins crucial – dans la transmission de ces positions au sein de la famille, notamment en tant qu'épouses. Cas non isolé, l'entreprise Bucher illustre bien ce fait : Jean Bucher-Guyer (1875-1961), représentant de la quatrième génération depuis le fondateur, n'a eu « que » des filles et transmet alors la direction de la firme à l'un de ses gendres, Walter Hauser (1904-1967)³⁰. L'analyse prosopographique montre encore que les dirigeants familiaux ne se distinguent pas par un profil différent des autres managers : les premiers disposent en particulier d'un niveau de formation aussi élevé que les seconds, ce qui montre que les familles accordent une grande importance à la formation de la relève.
- 16 A côté de ces caractéristiques structurelles, on observe toutefois à la fin du siècle deux ruptures marquantes engendrées par le processus de globalisation économique. La première consiste en une augmentation conséquente du nombre d'étrangers au sein des entreprises MEM, qui représentent en 2000 plus de 22 % des administrateurs, contre moins de 2 % en 1980. Cette évolution a

contribué, comme évoqué précédemment, à affaiblir la cohésion nationale des élites MEM. La deuxième rupture a trait à la formation et, plus précisément, à l'augmentation importante du nombre de dirigeants ayant effectué des études en sciences économiques (économie politique ou gestion d'entreprise) : en particulier, une part croissante des élites MEM à la fin du siècle a effectué une formation postgrade en gestion de l'entreprise typiquement anglo-saxonne, comme un *master in business administration* (MBA). Ce changement contribue à expliquer qu'une part de plus en plus importante des dirigeants MEM se soit ouverte à une approche plus anglo-saxonne du management, et en particulier à la théorie de la valeur actionnariale.

Conclusion

- 17 Deux conclusions générales peuvent être formulées à partir de notre questionnement de départ. Premièrement, nos résultats nous permettent clairement d'invalider l'hypothèse d'une révolution managériale. Trois éléments en particulier nous permettent de mieux comprendre la forte persistance du capitalisme familial durant la majeure partie du XX^e siècle : le haut niveau de formation des héritiers, l'importance des alliances matrimoniales dans la transmission des fonctions de pouvoir et le cadre réglementaire peu contraignant en matière de gouvernance d'entreprise.
- 18 Si on observe bel et bien une transition, à la fin du siècle, vers une forme de capitalisme dit financier ou actionnarial et l'affaiblissement des anciens mécanismes de coordination au profit de pratiques plus concurrentielles, le maintien des familles dans le contrôle et, parfois, la direction de certaines entreprises de notre corpus nous amène, deuxièmement, à nuancer ces changements et à affirmer que le capitalisme familial reste également une forme de gouvernance importante.
- 19 Au-delà des conclusions esquissées ci-dessus, cette thèse ouvre plusieurs pistes de recherche ultérieures. Il conviendrait, en particulier, d'étendre l'analyse à d'autres secteurs de l'industrie suisse, afin de voir dans quelle mesure nos résultats peuvent être généralisés.

NOTES

- 1 Voir notamment le numéro 4 du volume 35 de la revue *Business History* paru en 1993, intitulé *Family Capitalism* ; Mary B. ROSE (ed.), *Family Business*, Aldershot, Brookfield, Edward Elgar, 1995.
- 2 On mentionnera, entre autres, Andrea COLLI, *The History of Family Business 1850-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003 ; Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires [Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002]*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003 ; Andrea COLLI et Mary B. ROSE, « Family Business », dans Geoffrey JONES et Jonathan ZEITLIN (dir.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, University Press, 2008 ; Christina LUBINSKI, *Familienunternehmen in Westdeutschland. Corporate Governance und Gesellschafterkultur seit den 1960er Jahren*, München, C.H. Beck Verlag, 2010.
- 3 Pour une synthèse, voir Laurent BATSCH, *Le capitalisme financier*, Paris, La Découverte, 2002.
- 4 Adolf A. BERLE et Gardiner C. MEANS, *The Modern Corporation and Private Property*, New York, Macmillan, 1932 ; James BURNHAM, *The managerial revolution or What is happening in the world*, London, Putnam, 1942 ; Alfred D. CHANDLER, *The Visible Hand. The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1977.
- 5 Michael USEEM, *Investor capitalism*, New York, Basic books, 1996 ; William LAZONICK et Mary O'SULLIVAN, « Maximizing shareholder value: a new ideology for corporate governance », *Economy and Society*, 2000, vol. 29, n° 1, p. 13-35 ; Neil FLIGSTEIN et Taekjin SHIN, « Shareholder Value and the Transformation of the U.S. Economy, 1984-2000 », *Sociological Forum* 2007, vol. 22, n° 4, p. 399-424.
- 6 Rafael LA PORTA, Florencio LOPEZ-DE-SILANES et Andrei SHLEIFER, « Corporate Ownership around the World », *The Journal of Finance*, 1999, vol. 54, n° 2, p. 471-517 ; A. COLLI, *op.cit* ; J.-C. DAUMAS, *op.cit* ; Harold JAMES, *Family capitalism. Wendels, Haniels, Falcks and the Continental European Model*, Cambridge, London, Harvard University Press, 2006 ; A. COLLI et M. B. ROSE, *op.cit.*.

7 On mentionnera en particulier, pour le secteur MEM, Laurent TISSOT, E. Paillard & Cie, SA. *Une entreprise vaudoise de petite mécanique 1920-1945. Entreprise familiale, diversification industrielle et innovation technologique*, Cousset, Delval, 1987 ; Margrit MÜLLER, « Good luck or good management? Multigenerational family control in two Swiss enterprises since the 19th century », *Entreprises et histoire*, 1996, n° 12, p. 19-47.

8 Voir notamment Fritz GIOVANOLI, *Libre Suisse, Voici tes maîtres*. [Brochure du Parti Socialiste], Zurich, Ed. Jean Christophe, 1938 ; Pollux, *Trusts in der Schweiz. Die schweizerische Politik im Schlepptau der Hochfinanz*, Zürich, Verein für wirtschaftliche Studien, 1945 ; Carl M. HOLLIGER, *Die Reichen und die Superreichen in der Schweiz*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1974 ; François HÖPFLINGER, *L'empire suisse*, Genève, Grounauer, 1978.

9 Urs FREY, Frank HALTER et Thomas ZELLWEGER, *Bedeutung und Struktur von Familienunternehmen in der Schweiz*, St. Gallen, Schweizerisches Institut für Klein- und Mittelunternehmen an der Universität St. Gallen (KMU-HSG), 2004 ; ERNST & YOUNG, *Les entreprises familiales suisses et la bourse*, Zurich, Ernst & Young 2005 ; Margrit Müller, « Family firms in Switzerland: Continuity and change in the context of globalization. » Papier présenté à la 13^e conférence annuelle de l'EBHA les 11-13 juin 2009, Milan, 25 p.

10 ERNST & YOUNG, *op. cit.*, p. 4.

11 Le projet peut être consulté sur le site suivant : <http://www.unil.ch/iepi/page54315.html>.

12 Cette base est également consultable sur internet : <http://www2.unil.ch/elitessuisses>.

13 AIAG/Alusuisse, BBC/ABB, Bobst, Bucher, Cortaillod, Cossonay, Dätwyler, Georg Fischer, Hasler/Ascom, Landis & Gyr, Metallwaren Zug, MF Bühler, Oerlikon-Bührle/Unaxis, Rieter, Saurer, Schindler, SIG, SIP, Sulzer, Von Moos, Von Roll et Zellweger Uster/Luwa.

14 Quatre sociétés disparues dans les années 1990 ont néanmoins été conservées, étant donné qu'elles disparaissent très tardivement : Cortaillod, Cossonay, Landis & Gyr et Von Moos.

15 Mark CASSON, *Enterprise and Leadership. Studies on Firms, Markets and Networks*, Cheltenham, Edward Elgar, 2000 ; A. COLLI, *op. cit.*.

16 Peter A. HALL et David SOSKICE, *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

17 *Ibid.* ; Paul WINDOLF et Michael NOLLERT, « Institutionen, Interessen, Netzwerke : Unternehmensverflechtung im internationalen Vergleich », *Politische Vierteljahresschriif*, 2001, vol. 42, n° 1, p. 51-78.

18 Nous n'avons pas eu recours à des archives telles que les actes de l'État-civil, qui permettent typiquement d'identifier les dates de naissance et de décès et les mariages, car elles bénéficient en Suisse de la loi sur la protection de la vie privée.

19 Historisches Archiv ABB Schweiz, à Baden.

20 Georg Fischer Historisches Firmenarchiv, à Klostersgut Paradies.

21 Bobst, Bucher, Cortaillod, Landis & Gyr, Metallwaren Zug, MF Bühler, Schindler, Sulzer et Von Moos.

22 Sur la question des « nouvelles familles », voir Hervé JOLY, *Diriger une grande entreprise française au XX^e siècle : modes de gouvernance, trajectoires et recrutement*. Mémoire inédit présenté pour l'habilitation à diriger des recherches. vol. 1. École des Hautes études en sciences sociales, Paris, 2008 ; Hervé JOLY, « Fondateurs, héritiers et managers », dans Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 777-782.

23 Cossonay, Dätwyler, Georg Fischer, Oerlikon-Bührle, SIP, SIG, Von Roll et Zellweger Uster / Luwa.

24 La structure du capital des entreprises helvétiques se compose en effet de différents types de participation : les actions nominatives, les actions au porteur et les bons de participation et de jouissance. En principe, chaque action donne droit à un vote. L'un des intérêts d'émettre différentes catégories d'actions consiste alors à créer un déséquilibre entre la part de capital investi et la part des voix au sein de l'assemblée générale, la valeur nominale des actions au porteur étant généralement plus élevée que celle des actions nominatives : l'acquéreur d'une action au porteur doit en conséquence engager un capital supérieur pour exercer le même poids lors des votes.

25 Voir notamment Thomas DAVID, André MACH, Martin LÜPOLD et Gerhard SCHNYDER, *De la « forteresse des Alpes » à la valeur actionnariale : Histoire du gouvernement d'entreprise suisse au 20^e siècle*, Zurich, Seismo, 2012 (à paraître).

26 A. CHANDLER, *op. cit.*.

27 Sur les transformations récentes du secteur MEM, voir Frédéric WIDMER, *La coordination patronale face à la financiarisation. Les nouvelles règles du jeu dans l'industrie des machines*, Zurich, Seismo, 2012.

28 Jean-Paul SCHREINER, « Le capital financier et le réseau des liaisons personnelles entre les principales sociétés en Suisse », *Revue d'économie industrielle*, 1984, vol. 29, p. 78-95 ; Peter RUSTERHOLZ, « The Banks in the Centre: Integration in Decentralized Switzerland », dans Frans M. STOKMAN et al. (dirs.), *Networks of Corporate Power. A Comparative Analysis of Ten Countries*, Cambridge, Polity Press, 1985, p. 131-147 ; Michael NOLLERT, « Interlocking Directorates in Switzerland: A Network Analysis », *Revue suisse de sociologie*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 31-58 ; Gerhard SCHNYDER, Martin LÜPOLD, André MACH et Thomas DAVID, *The Rise and Decline of the Swiss Company Network During the 20th Century*, Lausanne, IEPI, 2005.

29 Au niveau sectoriel, le secteur MEM dispose de deux associations : l'*Arbeitgeberverband schweizerischer Maschinen- und Metallindustrieller* (ASM), chargée de gérer les relations de travail, et le *Verein schweizerischer Maschinen-Industrieller* (VSM), dont l'objectif consiste à défendre les intérêts économiques du secteur.

30 Sur l'histoire des Bucher, voir Andreas NEF et Andreas STEIGMEIER, *Bucher : Pioniere im Maschinen- und Fahrzeugbau 1807-2007* [*Schweizer Pioniere der Wirtschaft und Technik* n° 83], Meilen, Verein für wirtschaftshistorische Studien, 2006.

AUTEUR

Stéphanie Ginalski

IDREF : <https://www.idref.fr/181734648>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000459605063>

Habilitations

Pour une histoire des représentations

L'imaginaire du prince

Sylvène Edouard

NOTES DE L'AUTEUR

Habilitation à diriger des recherches, soutenue à L'Université Paris IV - Sorbonne le 18 juin 2012.

Jury : Lucien BÉLY (Paris IV), Michel CASSAN (Président, Poitiers), Denis CROUZET (Paris IV, garant scientifique), Stéphane GAL (Grenoble 2), Bernard HOURS (Lyon 3) et Nicolas LE ROUX (Lyon 2).

TEXTE

- 1 Dans le cadre d'une habilitation à diriger des recherches sur *L'imaginaire du prince*, soutenue en juin 2012, j'ai pu mener, dans de bonnes conditions¹, une recherche inédite sur l'éducation des princes au tournant des XV^e et XVI^e siècles en Occident. Pour autant, la question des « devoirs du jeune prince » n'avait d'abord été envisagée que de façon subsidiaire, dans le cadre d'un projet beaucoup plus vaste que je réserve donc pour l'avenir. En effet, après une thèse sur *L'Empire imaginaire de Philippe II d'Espagne*, puis suivant le fil rouge de ma problématique – celle des représentations discursives du prince – et au gré de rencontres déterminantes, mes recherches m'amènèrent à envisager le plus grand « signifié » commun à ces représentations, à savoir la vocation sacrificielle du prince. Mais ce premier projet d'habilitation se révéla rapidement trop important en dépit des nombreux matériaux déjà rassemblés sur le sujet, depuis la thèse elle-même, soutenue en 1999.
- 2 Le projet initial couvrait ainsi environ une quinzaine d'années de recherches sur les représentations monarchiques, surtout en Espagne et en France. Ces dernières privilégient la part de la connaissance historique qui relève de la construction à laquelle participent les représentations collectives comme perceptions ainsi que les formes d'identification. Ce qui apparaît désormais sous le terme générique d'imaginaire renvoie à une somme de regards

croisés qui ne sont autres que des témoignages sur soi, sur l'autre et les autres, dont il est nécessaire de traduire le langage, de retrouver les usages de transcription symbolique et d'établir les enjeux de la réception selon une méthodologie rigoureuse, car cette histoire-là, comme l'a écrit Roger Chartier, est « au bord de la falaise », flirtant avec plusieurs registres de réalités. Toutefois, du point de vue de l'idéologie royale et de ses manifestations, l'imaginaire monarchique / imaginaire du prince est un objet assez bien identifié, bénéficiant de la pratique ancienne et donc expérimentée de tout un courant historiographique.

- 3 Dans cette perspective, le dossier d'habilitation rend compte d'une recherche couvrant une grande partie des enjeux de cette histoire, comme ceux de la vocation idéologique des discours, du fonctionnement même de ces derniers en lien avec la théorie des signes, de leur efficacité en terme de réception, des objets seconds tels que le corps et le portrait, ou encore les enjeux culturels à l'œuvre dans la formation de ces imaginaires jusqu'à leur intégration dans la personne même du prince. Toutes ces problématiques sont présentes dans les ouvrages et les articles publiés au cours de ces dernières années. Or, en les classant thématiquement pour le dossier d'habilitation, quatre axes sont apparus très nettement sur l'imaginaire du prince au début de l'époque moderne.
- 4 Le premier axe, le plus important en volume de publications, concerne globalement les discours hégémoniques en France et en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles. Le sujet du providentialisme et du messianisme politique dans la monarchie hispanique du XVI^e siècle, au cœur de la thèse de doctorat, fut ensuite réinvesti dans des études dix-septiémistes à propos de l'héritage espagnol de Louis XIV. À plusieurs occasions, et le plus souvent dans le cadre du centre de recherches du château de Versailles, j'ai pu confronter l'imaginaire de gloire des Habsbourg de Madrid avec celui du roi de France. La démarche insiste avant tout sur la filiation et procède, de façon quasi archéologique, à la reconstruction de l'idéologie royale française sous les Bourbons à partir de ce précédent hégémonique dont la réappropriation est repérable à travers le legs historiographique, les appareils symboliques établis autour des prétentions impériales ainsi que dans l'éducation de Louis XIV lorsqu'il est question d'établir une galerie de ses ancêtres pour sa

propre édification. Ce premier axe de recherche a aussi été l'occasion de poser la question très problématique de la réception. L'histoire des représentations monarchiques implique, dans la mesure où la question est politique, de s'intéresser au public et donc de poser la question de l'efficacité des discours. En effet, dans l'image elle-même qui donne du sens au pouvoir, on peut traquer des « manières de voir » et de recevoir. Mais l'image n'est pas seulement vue, elle est aussi pratiquée et cette pratique renvoie à un questionnement qui est lui-même tributaire de savoirs et d'expériences. Cet « horizon d'attente », selon les termes de H. R. Jauss, est une réponse préalable à la question du public dont la préhension – rarement évidente – est un des enjeux majeurs de l'histoire des représentations en ce qu'elle intègre, par ses connexions, l'histoire du corps social. Pour autant, les sources ne sont pas toujours suffisantes pour apprécier la réception des représentations du prince. Cependant, elles sont plus souvent la source d'un enseignement sur les stratégies de l'image en termes d'émetteur et de récepteur. C'est ainsi qu'au cours d'une recherche sur le programme iconographique de la galère royale de don Juan d'Autriche (Lépante, 7 octobre 1571), l'étude a permis de mettre en évidence un paradigme de la fonction de l'image destinée au prince ; un cas d'une image pour soi et non pour un large public. Le programme iconographique, de la poupe extérieure au pont supérieur du navire, jusque dans la salle de commandement, fut avant tout consacré au mythe de Jason et à sa quête de la Toison d'or – replacée dans la perspective d'une rhétorique de la *translatio imperii* –, tandis que d'autres motifs renvoyaient explicitement à l'héroïsme et au sacrifice du héros, s'adressant spécifiquement au capitaine. Ce type d'images pour soi échappe en grande partie à la logique de l'information mais non à celle de la persuasion. Aussi les portraits dynastiques pour la galerie personnelle et non publique du prince, d'autres œuvres encore le plus souvent de dévotion dans le cas de Philippe II et en particulier les sujets traités pour la galère royale furent personnellement destinés. Ce n'est plus le prince qui s'inscrit de façon signifiante dans l'espace public de la démonstration de son autorité légitime mais l'image qui s'adresse à lui comme un miroir de ses origines, de ce qu'il est et de ce qu'il désire être. L'image joue un rôle important dans la conduite du prince puisqu'elle l'accompagne en ayant cette fonction d'être avec lui pour maintenir sa volonté et

donc sa capacité à agir. C'est là un aspect important de l'imaginaire du prince et de ses fonctions.

- 5 Le second axe revient lui aussi sur les formes et les modalités de l'imaginaire du prince mais, cette fois, dans le cas particulier du désir d'éternité de Philippe II d'Espagne. La problématique de la sainteté dans la représentation de ce roi a été traitée en trois temps, correspondant chacun à un des trois discours types de la représentation (texte, cérémonie, image iconique). Comme pendant à chacun de ces ordres, j'ai retenu, au titre de l'écrit, une enquête de 1572 sur les reliques des saints dans le nord-ouest de la péninsule ; la série des portraits des saints de la Basilique de l'Escorial au titre de l'image iconique ; et enfin au titre de la cérémonie, la fête donnée en l'honneur de la canonisation de don Diego de Alcalá en 1589. Ce triptyque, encore inachevé, est une lecture religieuse du pouvoir en images qui révèle l'ambition de Philippe II de s'inscrire dans un temps des saints et une histoire sainte. Dans le cas des trois discours envisagés, la problématique rejoint bien celle plus générale des représentations monarchiques qui est de légitimer l'ambition du prince en relevant le défi d'en mesurer l'efficacité symbolique. Je ne reprends pas, ici, tout à fait cependant les termes choisis par l'école des représentations qui consistent à envisager, en bout de chaîne, la seule affirmation de l'État monarchique. En effet, l'imaginaire monarchique est, dans l'ordre des représentations, l'expression d'une ambition, d'un désir qui ne renvoie pas nécessairement à une opération de conquête du politique sur la réalité institutionnelle. Les effigies mégalomaniaques d'un Boniface VIII semblent bien convenir à une stratégie de conquête au moyen des représentations qui représentent, mais dans d'autres cas, elle n'est qu'une transcription irréaliste, déformée de la réalité qui ne serait qu'un palliatif disant l'ambition de pouvoir du prince et dissimulant son incapacité à agir.
- 6 Ce dernier cas correspond bien au système de représentations de Philippe II d'Espagne dont le meta-discours contrastait avec la réalité d'un empire exsangue. C'est toute la force ici des représentations de faire accéder la connaissance historique à ce niveau de compréhension des modèles dont la pérennité – à moyen terme – reposait sur la force persuasive des représentations plutôt que sur la vérité effective de leur capacité à dominer : le déclin de l'Espagne des Habsbourg ne fut vraiment sanctionné qu'en 1659 avec la paix des

Pyrénées, longtemps après les premiers signes de déclin (1557 et la première banqueroute puis 1588 et la défaite de l'Invincible Armada). La virulence des imaginaires hispanophobes rendait compte en revanche, dans la première moitié du XVII^e siècle, de l'efficacité du discours hégémonique mis en place sous Charles Quint et Philippe II. Dans ce cas, la représentation qui dit l'ambition et la diffuse fut performante pour maintenir l'illusion. Mais reste ensuite la représentation à titre personnel dont la vertu performative n'est pas sans évoquer ce qu'Alphonse Dupront nommait la puissance intrinsèque de l'image pour convaincre le prince qu'il a la *virtù* et la légitimité nécessaires pour accomplir sa destinée qui est aussi celle de son État. Il me semble que les trois discours de Philippe II qui soulignent son désir de sainteté relèvent de ces deux stratégies de la persuasion qui est de convaincre les autres mais aussi soi-même. Au-delà de la part personnelle du roi dans cette représentation, dont relève le désir, opère également une œuvre de construction hagiographique posthume. L'imaginaire de sainteté de ce roi passe également par le récit de sa mort, de sa longue agonie passée en prières et en dévotions. L'information manuscrite sur cette agonie arriva à Paris quelques semaines plus tard, à la fin du mois de septembre 1598 et fixa un premier modèle narratif, ensuite amplifié par les témoignages du confesseur puis du médecin, pour finir, dès le mois de décembre, dans des imprimés reprenant le récit, l'oraison funèbre et un éloge de la vie de ce monarque. Sa mort fut ainsi instrumentalisée par les imprimeurs d'*Ars moriendi* et surtout par l'entourage du nouveau roi qui trouvait un intérêt tout politique à la sanctification de Philippe II pour maintenir la réputation de la monarchie catholique. De ce point de vue, l'imaginaire du prince est une construction qui emprunte des réseaux bien identifiables lorsqu'il s'agit, comme ici, de nouvelles politiques importantes, passant du manuscrit de cour à l'imprimé, et donc de l'information au récit officiel.

- 7 La vocation hégémonique des rois d'Espagne puis de France, ou celle encore, plus personnelle de Philippe II à être avec les saints renvoient chaque fois à une histoire des représentations qui sont extérieures au prince, à partir de discours élaborés sur ses ambitions et sur la nature de son pouvoir. Il revient donc au troisième axe de cette habilitation de ramener la représentation au prince lui-même, jusqu'à faire corps

avec son propre imaginaire. Depuis la thèse et de façon plus soutenue depuis 2004, une partie importante de mes travaux a été consacrée au « corps » car toute histoire de la représentation des princes prend nécessairement en compte le caractère incarné du pouvoir. La symbolique du pouvoir se fonde alors essentiellement sur la manifestation physique du prince à travers les pratiques et les rituels monarchiques, parmi lesquels les cérémonies royales occupent une place privilégiée. J'ai eu l'occasion de couvrir cet aspect de la question dans un ouvrage écrit en collaboration avec Gérard Sabatier et publié chez Armand Colin en 2001. Depuis, j'ai été amenée à envisager la question autrement, davantage sous l'angle des pratiques culturelles en lien avec le corps.

- 8 En effet, l'enjeu, ici, est de penser le pouvoir des souverains sur le modèle de l'incorporation et non plus seulement sur celui de l'incarnation qui serait plus spécifiquement christique. L'histoire du corps du roi serait davantage une histoire sécularisée, après l'avoir débarrassé de son caractère sacré et investi de sa dimension sociale. De ce point de vue, les portraits du prince l'inscrivent dans des stratégies politiques d'adhésion ou de différenciation qui jouent sur l'identification sociale. Que les portraits soient d'ailleurs écrits ou iconiques, les regards sont toujours à l'origine de leur élaboration et fixent, en fonction de leurs propres attentes, les modalités de la reconnaissance comme celles, par exemple, de la physiognomonie. Or, pour le XVI^e siècle, les référents les plus attendus sont ceux de l'autorité et de la vertu que plusieurs types de sources permettent de croiser – portraits, traités de civilité, traités moraux et d'éducation – afin d'établir un habitus royal. Cette notion d'habitus relève, selon l'acception aristotélicienne en vogue à l'époque, des manières d'agir et de se comporter qui fondent l'essence de l'être, lequel s'est amélioré par l'exercice des vertus naturelles et l'acquisition des vertus intellectuelles. Le prince, en son portrait, se distingue par un habitus supérieur, et donc par des postures et manières de corps bien spécifiques à son rang et à son appartenance sociale. À partir de là, d'autres sources viennent compléter les regards portés sur cet objet qui fait sens et agit aussi comme un miroir.
- 9 Outre quelques articles sur le sujet, c'est surtout le *Corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois (1546-1568)* [PUR, 2009] qui a été l'occasion d'approfondir cette thématique du corps royal grâce à

une abondance de sources témoignant de l'intérêt porté par les contemporains au corps en général et à celui du prince en particulier. Le corps de la reine est un objet d'apparat, un corps qui se montre en révélant sa nature majestueuse par ses manières et en devenant un monde-référent pour les courtisans, dans le cadre d'une sociologie du corps. Cette histoire s'intéresse donc à toutes les conditions politiques et sociales du corps, passant par l'éducation (étiquette/cérémonial), la beauté de l'âme (devoir du sublime et de la grâce qui fait autorité) et la beauté du corps (devoir de séduction). Mais ce fut aussi un corps instrumentalisé, porteur d'une dimension politique capitale à l'époque en scellant physiquement la paix avec l'Espagne (corps objet, corps idée, affection, séduction, sexualité, intimité). Enfin, ce fut un corps dévoué dans sa chair et dans son cas, un corps souffrant : maladies, mélancolie, devoir d'enfanter jusqu'à en mourir. Voilà ce que révèlent les différentes sources qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont le produit de différents regards qui ont abouti à sa construction historique voire sa matérialisation. Non seulement les regards portés par les contemporains sur le corps de la reine nous permettent de reconstruire ce corps mais surtout ils témoignent de leur perception du corps en général.

- 10 Pour en finir avec l'imaginaire du prince, le corps du prince est un bon moyen de passer à l'être intérieur – le corps étant prédicteur de l'âme – et de se projeter dans sa vocation. Celle des rois de France fut particulièrement militaire dans la première moitié du XVI^e siècle mais cette vocation militaire, que l'on retrouve jusque dans le monde des Enfants et de leurs garçons d'honneur à la cour de France, s'inscrit encore et avant tout dans l'imaginaire chevaleresque du noble. Ce modèle social est alors largement hérité de l'éducation nobiliaire qui fut aussi celle des princes, ce qui m'amène au sujet du mémoire inédit : *Les devoirs du jeune prince (mi XV^e - mi XVI^e siècles)*.
- 11 Au cours de mes recherches sur le corps d'Élisabeth de Valois, j'avais été amenée à croiser le petit livre de lettres latines de Marie Stuart, conservé dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale de France. Je disposais alors de très peu d'informations sur l'instruction des Enfants outre ce petit recueil d'exercices de rhétorique que j'avais pris soin de saisir car l'édition établie par Antoine de Montaignon en 1855 comportait beaucoup d'erreurs. En outre, son introduction méritait à bien des égards d'être révisée. Il suffisait pour cela d'une

lecture attentive du corpus pour émettre d'autres hypothèses et entrevoir la richesse de l'information sur le sujet de l'instruction en retrouvant les ouvrages utilisés par la jeune reine d'Écosse et reconstituer son exercice. L'étude critique de ce recueil a figuré, dans le dossier d'habilitation, en annexe du mémoire inédit pour illustrer la leçon du prince et l'importance des livres et des bibliothèques royales et princières. Il ne représente toutefois qu'un aspect de l'éducation d'autant que les « devoirs » renvoient ici à la fois aux devoirs scolaires et au devoir de la dignité princière en termes de savoirs et de formation pratique.

- 12 Partant des catalogues et des inventaires, l'horizon livresque du jeune prince a pu être reconstitué en fonction des étapes de l'apprentissage que fixaient les plans d'études. La première partie de ce mémoire est ainsi consacrée à la culture humaniste des jeunes princes en commençant par les sources anciennes et profanes de cette culture. Sans aborder encore leur usage pédagogique, les textes sont avant tout présentés selon leurs versions et leurs interprètes, leurs formats et leur fortune éditoriale. L'ordre de présentation reprend, quant à lui, celui des étapes de l'instruction : l'apprentissage et la maîtrise de la langue latine, voire grecque, puis la préparation à l'art oratoire vers quatorze ans – selon les plans d'étude –, et enfin l'initiation à la philosophie morale. Chaque période comporte des ouvrages et des auteurs spécifiques. Toutefois, les premières lectures demeurent dans les malles du prince lorsque ce dernier passe à la rhétorique. Les recueils de sentences et de fables qui avaient servi à la maîtrise du latin demeuraient entre ses mains pour lui enseigner des lieux communs. Ce n'est qu'une fois le langage dégrossi voire maîtrisé que le prince pouvait se lancer dans les textes difficiles de la philosophie morale avec Plutarque et ses *Moralia*.
- 13 Quant aux philosophes d'accès plus difficile, comme Aristote et Platon, le prince en son école bénéficia de la grande « synthèse humaniste » des lettres profanes et chrétiennes en accordant toutefois beaucoup d'importance à Aristote. Il est donc question, dans l'instruction du jeune prince, de la réception des œuvres du Stagirite, dont la survivance fantomatique fut trop longtemps ignorée au profit d'un néo-platonisme mis à la mode par l'historiographie du XIX^e siècle. Pour autant, l'humanisme pédagogique est avant tout un humanisme chrétien diffusé par les synthèses d'Érasme, de

Wimpfeling ou encore de Vivès. Les textes de Cicéron et d'Aristote étaient enrichis de ceux de saint Augustin tandis que les vertus morales s'édifiaient chez le prince par l'*exemplum*, à la lecture des vies des hommes illustres et des florilèges de saints. Cet humanisme chrétien afficha une ambition politique qui fut à l'origine d'une production importante de textes pour le prince sur l'art de gouverner parmi lesquels figurent les *Institutions* et leur discours sur la sagesse/savoir du prince et ses vertus, seules sources de la vraie noblesse et armes contre la Fortune. Les *Institutions* et les plans d'études insistaient aussi beaucoup sur la figure du précepteur auquel cette étude consacre un chapitre.

- 14 De la théorie, qui se fait désir, à la pratique, intervient la formation qui constitue la deuxième partie de cette étude. Il est question de voir le prince en son école qui est avant tout un lieu d'influences. Celle de son entourage en général et celle de son précepteur en particulier. D'une cour à l'autre, le profil du précepteur varie : de savants philologues en Italie, des hommes d'Église en France avec Demoulins, Théocrène, Danès ou encore Amyot ou des universitaires prestigieux en Angleterre comme Richard Fox et John Cheke ainsi qu'en Castille. Toujours réputé pour ses vertus, celui-ci n'intervient pas toujours directement auprès de l'élève. Les maîtres d'écoles – présents au quotidien – sont moins élevés socialement que les précepteurs et sont moins bien rémunérés. Si le cas est bien connu à la cour de France dans les années 1550, il en est autrement auprès des autres princes qui bénéficient directement des leçons des lettrés les plus en vue. Puis, une fois dans sa classe, le prince s'attaquait à son programme d'études que les maîtres fixaient en s'inspirant des plans d'études imprimés : ceux d'Érasme, de Vivès, d'Elyot ou encore de Heresbach. Grâce aux lettres latines de Marie Stuart et de centaines de feuilles noircies par le jeune Édouard d'Angleterre, dès 1545, les leçons apparaissent conformes aux programmes des écoles et sont reprises en détail dans cette étude. Certains princes, cependant, comme don Carlos en Espagne, sont très en retard dans leurs études tandis qu'Édouard, futur Édouard VI, est le seul à avoir lu l'*Éthique* à Nicomaque en grec, à quatorze ans.
- 15 En dehors du programme d'études, l'éducation du jeune prince ou princesse passait aussi par la préparation physique en commençant par l'équitation. Les garçons apprenaient, dans le même temps, à

manier les épées et les lances pour imiter les chevaliers, se préparer au tournoi – pas avant dix-sept ou dix-huit ans en raison des risques –, et briller lors des divers simulacres de combat. Pour autant, ce que cette étude entend montrer de nouveau, c'est l'importance de la culture tirée des livres pour la préparation physique du prince dont l'objectif est la vertu militaire. Les exercices forgent le corps et les lectures affermissent l'esprit pour instaurer une *virtù* tempérée par la prudence. François I^{er} bénéficia des textes de Demoulin et en particulier de celui du *Fort Chandio* exemplaire en fortitude. Édouard reçut sans doute des mains de son père l'exemplaire sur le tir à l'arc que lui avait dédicacé Roger Ascham, le futur et éphémère précepteur d'Élisabeth. Mais surtout, tous eurent entre les mains et sans doute intégralement, la *Guerre des Gaules*.

16 Fort d'esprit et sachant saisir les occasions, le prince devait aussi savoir s'affirmer par son apparence. Cette étude s'achève sur l'apprentissage des apparences en commençant par la socialisation au sein de la Maison puis de la cour ; le jeune garçon prend conscience de sa dignité et de la supériorité de son sexe grâce à son premier entourage féminin, avant de passer ensuite aux hommes sous la surveillance du gouverneur. Là encore, les livres sont toujours un recours pour suivre cette propédeutique du paraître. L'importance d'Aristote dans le savoir de la Renaissance implique aussi d'en mesurer la réception dans les usages sociaux, ceux de l'habitus, lesquels sont inspirés par la vertu. Être prince signifie s'élever moralement et en avoir toutes les apparences qui passent par la maîtrise du corps et de la gestuelle. Impassible et gracieux, telles sont les marques du corps qui disent les vertus de l'âme. Le prince, de ce point de vue n'est pas seulement imaginé à travers un paraître idéal mais a le devoir de l'être car il est appelé à devenir un modèle dont dépend sa propre légitimité. Entre les leçons sur la nécessité d'apprendre les bonnes lettres parce qu'elles sont sources de vertu et celles sur la *virtù* à travers les arts de la guerre, le prince apprend surtout que la Fortune n'était pas une force incontrôlable et qu'il était de son devoir de maîtriser le cours de son règne par la sagesse et la prudence. Être prince aux XV^e et XVI^e siècles, c'est encore être un prince fortuné et c'est être déjà un prince de la raison.

17 Le sujet des *Devoirs* devait, à l'origine, être la première partie du projet consacré à la vocation sacrificielle du prince. L'éducation, à

travers ses ambitions, est en effet un manifeste sur le « devoir être » qui s'imprime dès l'âge le plus tendre à travers des enseignements, certes, mais aussi, par un encadrement rigoureux, sous la surveillance de la gouvernante puis du gouverneur et du précepteur. Cette éducation n'est donc pas seulement une ambition programmatique et une réalité efficiente, elle est aussi un discours en soi sur la légitimité du pouvoir qui se fonde sur le renoncement et le don de soi à la chose publique. Aujourd'hui, si le chapitre sur l'éducation des princes n'est pas clos pour autant, celui de la vocation, en revanche, se poursuit.

NOTES

¹ J'en serais sans doute encore au dépouillement des sources si je n'avais pu bénéficier d'un semestre de congé pour recherches, octroyé par l'université Lyon III en 2009, et d'une année de délégation du CNRS au sein du LARHRA en 2010/2011.

AUTEUR

Sylvène Edouard

IDREF : <https://www.idref.fr/054056365>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000116008734>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13613298>

Comptes rendus

Didier BOISSON et Yves KRUMENACKER, *Justice et protestantisme*

Lyon, Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires n° 14, 2011, 187 p.

Eric Wenzel

RÉFÉRENCE(S) :

Didier BOISSON et Yves KRUMENACKER (Textes réunis par), *Justice et protestantisme*, Lyon, Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires n° 14, 2011, 187 p.

TEXTE

- 1 Ce volume réunit huit contributions, auxquelles s'ajoutent une introduction et une conclusion, autour de deux questions fondamentales : existe-t-il, à l'époque moderne, une spécificité du rapport des protestants français à la justice royale et, à rebours, un traitement particulier opérée par celle-ci envers les Réformés ?
- 2 Concernant la première interrogation, David El Kenz cherche à dégager du célèbre martyrologe de Jean Crespin la perception qu'a l'auteur de *L'Histoire des martyrs* de la justice royale. À la timidité voire la mansuétude, sur fond d'hésitation législative, des magistrats à châtier durement les hérétiques, répond la radicalité des martyrs huguenots désireux de montrer, par l'exemple de leur supplice, la vérité de leur foi et de leur combat ; dichotomie d'autant plus remarquable que la guerre civile et religieuse laisse souvent impunis les auteurs de massacres, principalement dans le camp catholique. Ce faisant, le plus notable est sans doute que Crespin brosse *in fine* l'image d'une justice royale encore légitime, celle d'avant les persécutions. Les Réformés fantasment ainsi un bon vieux temps judiciaire ; phénomène alors classique que l'on retrouve exprimé par divers parties du corps social confrontées à la poussée des institutions publiques (par exemple lors des crues fiscales). Quoi qu'il en soit, les protestants entendent montrer leur fidélité de bons et loyaux sujets pour peu que le pouvoir les respecte dans leurs singularités, y compris institutionnelles (ainsi l'appel à des cours de

justice spécifiques, auquel le pouvoir répond avec la création des Chambres de l'Édit).

- 3 Selon Yves Krumenacker, cette singularité passe par le rôle notable des avocats dans la défense des intérêts des communautés protestantes, dès le XVI^e siècle et ce jusqu'à la période révolutionnaire. Surreprésentés dans la population réformée et dans les barreaux, les avocats huguenots, exclus des offices judiciaires, donc de charges potentiellement riches de promotion sociale, bénéficient de mesures somme toute clémentes, même après la Révocation et surtout au XVIII^e siècle. Le pouvoir les tolère et ils se montrent dès lors actifs à défendre leurs communautés, mais également les intérêts judiciaires des particuliers restés fidèles à la cause, évidemment au civil (pour rappel les avocats, catholiques compris, sont exclus du pénal). Leur action paraît donc tout autant religieuse que mue par un seul sentiment de justice, tout en montrant l'attachement des Réformés aux normes juridico-judiciaires. Qu'on se le dise, les protestants français se veulent bons sujets.
- 4 Dans cet idéal d'une justice identique pour tous, les Réformés s'impliquent avec zèle, ce dont témoigne le « roman-historique » (C. Borello) qu'est *Le Vieux Pasteur* du célèbre Rabaut Saint-Etienne dans la dernière décennie de l'Ancien Régime : faisant œuvre d'historien du droit, mais d'une histoire savamment orientée, le pasteur nîmois en appelle à une réforme de la justice qui s'inscrit dans un projet plus large, celui que connaît le royaume depuis trois bonnes décennies, et dans lequel les mots de tolérance et de sécularisation sonnent le glas d'une conception pluriséculaire de la justice en terres absolutistes. La justice doit être la même pour l'ensemble des sujets et ceci passe par la fin de sa dimension religieuse, source de ségrégation confessionnelle. Etudiant les procès instruits aux cadavres des faux convertis ou des justiciables restés attachés à la Religion Prétendue Réformée au début du XVIII^e siècle, D. Boisson montre que le légalisme des protestants français s'arrête là où commence l'attachement spirituel. Fondés sur une législation louis-quatorzienne de plus en plus drastique à l'encontre des nouveaux catholiques retombés dans l'hérésie, mais que les juges rechignent cependant à appliquer à la lettre, ces procès traduisent une différence de traitement judiciaire, à motif éminemment religieux, donc politique. La majorité catholique, hormis les cas de

« crime contre soi-même » (suicide), n'est généralement pas concernée par ce phénomène. Au défi fidéiste répond l'exclusion du corps social, qui induit bien une justice séparatiste.

- 5 Dans cette seconde problématique, les contributions montrent toute l'importance de la chronologie et la complexité institutionnelle qui entoure l'exercice de la justice royale à l'égard, parfois, et plus souvent à l'encontre des Réformés.
- 6 Michel Nassiet voit dans les lettres de rémission des années 1560 un instrument au service de la pacification entreprise alors par la monarchie. Utilisée afin de contrecarrer la justice ordinaire et celle des commissaires départis dans les provinces, parfois peu respectueux de la politique de paix, la rémission permet aussi de réviser les décisions de justice à l'encontre des protestants estimés contraints d'avoir eu recours à la force pour se défendre de l'agressivité catholique. Le recours à la typologie permet de conclure que, par l'usage de la justice retenue, le roi cherche bel et bien à protéger la minorité confessionnelle des agissements de la majorité, en n'hésitant pas à s'opposer à sa propre justice déléguée. L'échec de la pacification conduit cependant l'autorité à modifier, dès la décennie suivante, sa politique judiciaire : les Réformés sont à nouveau de bien mauvais sujets et la rémission de leurs crimes n'est plus de mise. La rémission appartient bien à une « politique » judiciaire. Luc Daireaux, quant à lui, recourt aux arrêts du Conseil du roi pour tenter de comprendre l'offensive du pouvoir central à l'encontre des membres de la RPR à compter de la fin des années 1650 et surtout après 1679. Plutôt favorables aux Réformés et respectueux des textes alors en vigueur, les arrêts de gouvernement connaissent une inflation visant à réduire les marges d'existence confessionnelle, notamment des mesures de contrôle tatillonnes, si ce n'est vexatoires, de l'exercice du culte, avant même la « prise du pouvoir » par Louis XIV. La « réduction » des temples, en fait leur la suppression, suit, à l'heure des dragonnades, l'utilisation des arrêts du Conseil, organe politique, administratif et judiciaire, à des fins résolument partisans.
- 7 Dans cette préférence donnée à la justice retenue sur la justice déléguée pour régler le problème protestant à la fin du Grand Siècle, G. Léonus-Lieppe convient tout est histoire de contexte : alors que

les intendants assurent la bonne marche de la Révocation après 1685, au détriment des justices ordinaires dont on vilipende la lenteur voire des prérogatives indues, c'est pourtant au lieutenant général de police qu'est confiée la question protestante dans le Paris de Louis XIV. Le fameux lieutenant général de police La Reynie, fort de prérogatives étendues reçues par commission spéciale, use des lettres de cachet et de la Bastille pour traquer les faux convertis et les remettre dans le droit chemin. À côté du super policier de la Capitale, le Châtelet fait pâle figure, encore qu'il puisse s'agir d'une incertitude archivistique plus que d'une réalité. Le Parlement de Paris, à l'égal de ceux de province, est également largement sollicité, surtout pour appuyer la lutte contre les sorties illégales du royaume, mais sans se départir de sa plus grande et notoire mansuétude (les galères au détriment de la peine capitale) dans sa pratique de cour souveraine d'appel. Quoi qu'il en soit, les historiens doivent encore conclure à l'action d'une politique judiciaire. Les arrêts du Parlement de Grenoble, sur lesquels s'appuie O. Cogne, ne contredisent pas cet état de fait. Dans les années 1740, la haute magistrature provinciale fait montre d'un zèle particulier pour appliquer en Dauphiné la déclaration de 1724 disposant du dernier grand effort juridique de la monarchie dans la répression des faux convertis. Galères pour les hommes, mais aussi amendes et bannissements non prévus par les textes, et enfermement pour les femmes, traduisent une réalité pénale prise entre respect de la législation et souplesse de terrain, avant que le temps ne fasse son œuvre : celle d'un désintérêt pour ce genre d'affaires à l'heure des Lumières. Après 1750-1760, les protestants dauphinois, à l'égal de ceux du reste du royaume, ne sont plus vraiment poursuivis par les institutions royales. On rappellera ici que l'affaire Calas reste un épiphénomène judiciaire.

- 8 Quoi qu'il en soit, les protestants finissent bien par devenir des sujets et des justiciables comme les autres. Ce qui n'est finalement pas une conclusion nouvelle, plutôt une confirmation. Pour bien comprendre cette évolution, comme le suggère en conclusion B. Garnot, encore faudrait-il l'inscrire dans une approche plus globale ne distinguant pas, comme un *a priori* et sous un prisme forcément déformants, les protestants de l'ensemble de la société confrontée aux institutions de la monarchie. Le lecteur ajoutera quelques remarques. Le titre choisi pour ce recueil aurait pu être plus précis quant aux limites

chronologiques et géographiques. Si les textes présentés montrent toute l'importance de la périodisation, il conviendrait peut-être de porter aussi davantage attention aux contextes locaux : *quid* de la justice royale, surtout aux XVI^e et XVII^e siècles, dans les bastions huguenots ?

AUTEUR

Eric Wenzel

Université d'Avignon

IDREF : <https://www.idref.fr/058585419>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000115727542>

Paul CHOPELIN, *Le saint oublié. Paul Ducharne, prêtre et mystique (1795-1874)*

Charlieu, Association pour la connaissance du Pays de Charlieu, 2012, Sources et documents pour l'histoire du Pays de Charlieu, n° 8, 154 p.

Fabienne Henryot

RÉFÉRENCE(S) :

Paul CHOPELIN, *Le saint oublié. Paul Ducharne, prêtre et mystique (1795-1874)*, Charlieu, Association pour la connaissance du Pays de Charlieu, 2012, Sources et documents pour l'histoire du Pays de Charlieu, n° 8, 154 p.

TEXTE

- 1 Le XIX^e siècle a vu aboutir la revalorisation du sacerdoce entamée à la fin du XVII^e siècle avec le développement des séminaires et les saints en soutane que bien des paroisses s'enorgueillissent d'avoir eu sont aussi innombrables que méconnus. C'est donc tout le mérite de Paul Chopelin d'avoir sorti de l'ombre Paul Ducharne, l'un de ces « saints curés » et contemporain du curé d'Ars, en mettant au service de cette figure du catholicisme du XIX^e siècle son savoir-faire d'historien.
- 2 L'ouvrage n'est, en effet, pas uniquement une biographie traditionnelle mais s'attache à observer comment le personnage, à partir de caractéristiques particulières – le mysticisme, les mortifications, la direction spirituelle – a été perçu comme un candidat convaincant à la sainteté telle que le XIX^e siècle la définit. En effet, les sources mobilisées sont issues des archives des maristes et de celles du diocèse de Lyon ; rassemblées en vue de servir sa cause de béatification, elles autorisent principalement une approche de la réputation de Paul Ducharne plutôt que de Paul Ducharne lui-même.
- 3 L'auteur donne d'abord le récit de la vie de ce prêtre en commençant par sa formation spirituelle enfantine au cœur de l'Église réfractaire puis sa formation cléricale jusqu'à son ordination en 1820. Les différentes paroisses auxquelles il a été affecté et son œuvre de curé

sont ensuite présentées, puis son entrée dans la société de Marie en 1839 et les différentes fonctions d'aumônier, de directeur spirituel et de confesseur, assumées dans ce cadre avant son retrait à La Neylière en 1856. Les dix-huit dernières années de sa vie sont partagées entre ascèse et prière, rencontre de pèlerins et direction spirituelle par correspondance.

- 4 C'est au cours des années 1840, soit du vivant même de Ducharne, que commence à se construire sa *fama sanctitatis*, connue aujourd'hui grâce (entre autres) aux mémoires du P. Mayet, que l'auteur cite longuement. On voit donc s'élaborer, à travers le regard d'un de ses confrères, le profil spirituel d'un prêtre de quarante ans qui n'est pas sans ambiguïté. Certes, Mayet et bien d'autres cherchent – et trouvent – en Ducharne un avatar de la sainteté sacerdotale à partir d'une certaine idée qu'ils s'en font, et qui tient principalement au modèle offert par Jean-Marie Vianney. Mais en même temps, et en dépit de ce schéma préétabli, le comportement du saint curé paraît difficilement reproductible car cette sainteté ne peut exister qu'aux marges de la vie religieuse. Le comportement de Paul Ducharne soulève bien des interrogations. D'après les témoins, les mortifications extrêmes, l'hygiène plus que douteuse, le temps consacré à l'adoration et à la prière sont autant de caractères qui singularisent Ducharne au point de susciter des réserves au sein de sa Congrégation. C'est dire les paradoxes du modèle du « saint curé » tel qu'il se renouvelle au XIX^e siècle.
- 5 Ces caractères avaient tout pour frapper un large public, populaire (le cercle des paroissiens), scolaire (les pensionnaires des maristes) et clérical. Après le décès de Paul Ducharne en 1874 puis le retour du corps à Charlieu, se met en place une véritable dévotion autour de son tombeau. En 1908 est déposée à Rome une demande d'ouverture d'un procès de béatification, extrêmement argumenté. Le processus qui conduit à cette demande de reconnaissance ecclésiale d'un héros local est intéressant : il est d'abord le fait des maristes, en quête sans doute d'un bienheureux ou d'un saint qu'ils n'ont pas encore et qui rehaussera la congrégation. Il est, ensuite, largement appuyé par trois cercles de témoins. Le premier est, encore, celui des maristes (dix témoins) ; le second est diocésain (sept prêtres séculiers) aux fins d'enrichir le sanctoral lyonnais ; le troisième est local, constitué de 13 laïcs issus des paroisses où officia Ducharne. Les témoignages ainsi

compilés renseignent autant, sinon plus, sur les attentes dévotionnelles des personnes sollicitées que sur la vie et les actes de Paul Ducharne. L'attente du miracle et le besoin aigu d'une dévotion de proximité mais parfaitement validée par l'Église montrent bien des permanences avec la spiritualité du XVII^e siècle.

- 6 Toutefois, le procès n'a pas abouti et le souvenir de Paul Ducharne ne s'est pas transmis aux générations d'après 1914. Paul Chopelin le montre bien, c'est précisément parce que la perception de cette sainteté et le besoin de miracles sont liés à un contexte religieux et politique le « saint vivant » tombe dans l'oubli au cours des années 1920.
- 7 Parmi les thèmes récurrents de l'ouvrage, on notera avec intérêt le fonctionnement de la confession au XIX^e siècle, tâche assumée par Ducharne en différents contextes (paroissial, congréganiste, scolaire) et qui cherche encore ses historiens. La direction spirituelle qui montre le désir grandissant d'une religion intériorisée, le rapport d'un individu à la hiérarchie congréganiste, une certaine conception de la pastorale tournée à la fois vers le groupe et l'individu, sont encore d'autres facettes de cet intéressant petit livre.
- 8 Enfin, chacun appréciera la mise en contexte de tous les éléments biographiques, qui éclaire les territoires dans lequel Paul Ducharne a inscrit son action et sa spiritualité. Les annexes judicieusement choisies éclairent le propos. Cette page d'histoire du Pays de Charlieu entre en résonance avec d'autres cas de sainteté promus ou aboutis au tournant des XIX^e et XX^e siècles et vient s'ajouter utilement au dossier des formes de la piété au siècle du curé d'Ars.

AUTEUR

Fabienne Henryot

Université de Lausanne

IDREF : <https://www.idref.fr/081327854>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8298-1206>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/fabienne-henryot>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000049029622>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15104052>

Chrétiens et Sociétés XVI^e–XXI^e siècles, *Le Calvinisme et les arts du XVI^e siècle à nos jours*

Numéro spécial n° I, LARHRA UMR 5190, Équipe RESEA (Religions, Sociétés Et Acculturation), 2011, 227 p., <http://chretienssocietes.revues.org/2596>.

Olivier Millet

RÉFÉRENCE(S) :

Chrétiens et Sociétés XVI^e–XXI^e siècles, Le Calvinisme et les arts du XVI^e siècle à nos jours, Numéro spécial n° I, LARHRA UMR 5190, Équipe RESEA (Religions, Sociétés Et Acculturation), 2011, 227 p., <http://chretienssocietes.revues.org/2596>.

TEXTE

- 1 Le thème de cette publication est récurrent, mais c'est surtout dans des publications concernant le monde réformé dans son ensemble qu'il a fait l'objet d'enquêtes générales (les titres concernés figurent ici dans les notes p. 15 et 42). La présente publication se concentre sur le monde français, ce qui garantit une certaine cohérence. L'avant-propos d'Yves Krumenacker formule clairement les paramètres du thème : existe-t-il un art réformé, et si oui, quelles en sont les éventuelles caractéristiques ? La pensée et l'influence de Calvin semblent limiter de manière stricte les manifestations possibles d'un art chrétien (chanter la gloire de Dieu ; l'image signe et non représentation du divin ; les représentations profanes conduisant au Dieu invisible sans glorifier l'homme ; prédominance de la culture biblique, sobriété des moyens). Il reste aussi, sur le plan historique, à déterminer ce qu'est un artiste « protestant ». Beaucoup d'artistes réformés français ont travaillé dans des contextes catholiques (comme architectes, peintres, graveurs, etc. Le lien entre l'appartenance confessionnelle et les caractères de l'œuvre n'ont rien de nécessaire. Les études ici rassemblées recouvrent des aspects divers sur le plan chronologique, thématique et méthodologique, sans que soit perdue l'unité qui sous-tend la réflexion de l'ensemble. La

pensée de Calvin est à l'honneur avec la contribution de Jérôme Cottin (« Métaphores du beau et signes visuels dans la pensée de Calvin »), qui expose l'importance des signes visuels dans la théologie du réformateur (y compris les sacrements). Vanessa Selbach traite de manière précise de « La carrière de Pierre Eskrich, brodeur, peintre et graveur dans les milieux humanistes de Lyon et Genève (ca 1550-1580) ». Cet artisan-artiste participe à de nombreuses entreprises qui ne sont que rarement protestantes d'inspiration, même quand la Bible est concernée ; il illustre la *Sepmaine* du poète réformé Du Bartas (mais ce poème biblique n'est pas confessionnel), et sa fréquentation intense de son milieu religieux n'a rien d'exclusif. Il semble que l'esprit de la Réforme ait favorisé chez lui un intérêt pour l'observation des phénomènes physiques et un style qui annonce un certain naturalisme. Jean-Michel Noailly présente une synthèse très informée sur le devenir éditorial du « Psautier des Eglises réformées au XVI^e siècle » en débordant sur les siècles suivants et en soulignant le rôle des mélodies (et donc des structures strophiques des poèmes de Marot et de Bèze) dans la permanence de ce psautier. La reproduction de certains documents inédits (V. Conrart) enrichit ce dossier. Yves Moreau traite de « Jacob Spon et les arts : un savant dans la République des Lettres ». Le Lyonnais Spon (1647-1685) est l'inventeur de la notion moderne d'archéologie, il réfléchit sur le rôle des arts et applique son érudition à de nombreux domaines (médailles, sculptures, etc.) en s'intéressant aux *realia* et aux œuvres comme sources de connaissance historique. Seule sa position en matière d'iconographie religieuse semble déterminée par son appartenance confessionnelle. Julien Goeury (« Poésie religieuse des protestants français à l'Âge classique, entre évidence et dissimulation ») s'attaque à la question du statut de la « poésie protestante » en fonction des marqueurs confessionnels qui ne se limitent pas à des idées ou à une esthétique particulière : identification sociale de l'auteur, du libraire-imprimeur, périphrase du livre concerné, etc. Entre la conscience prophétique d'Aubigné ou de Labadie, et la dissimulation de l'appartenance ecclésiale, il y a bien tout un éventail de degrés de l'insertion plus ou moins prononcée dans la culture commune (censée catholique). Yves Krumenacker traite des « Temples protestants XVI^e -XVII^e siècles » en rappelant la morphologie, adaptée aux pratiques et aux rites réformés (plan simple, centré sur la chaire, facilitant l'écoute de la parole et le

caractère communautaire du culte, et diffusant largement la lumière naturelle). On relève une symbolique biblique implicite, et un souci esthétique en accord avec les tendances tout à fait contemporaines de l'art. Parler d'austérité ne suffit donc pas à rendre compte de cette architecture fonctionnelle, au caractère identitaire affirmé. Hélène Guicharnaud s'intéresse au regard du pasteur libéral Athanase Coquerel fils (1820-1875) sur la Transfiguration de Raphaël, en rappelant la fortune extraordinaire de ce tableau, qui a pu passer pour le chef-d'œuvre du maître avant d'être violemment critiqué. Coquerel promeut un regard protestant positif sur l'art, en réhabilitant la dimension évangélique du tableau, quitte à se méprendre sur certains de ses éléments iconographiques. Cécile Souchon explore « Les avis des membres du Conseil des bâtiments civils relatifs aux constructions de temples protestants et à leur esthétique (XIX^e siècle) », à une époque où le protestantisme français redevient visible dans le paysage. Une certaine médiocrité architecturale et esthétique de ces temples s'explique par la modestie des ressources financières et des compétences locales disponibles, mais aussi par le sens pratique et le conformisme du goût des membres du Conseil. Malgré leur spécificité, les temples s'alignent sur le modèle fonctionnel et d'inspiration néo-classique dominant à l'époque dans les autres bâtiments. Bernard Raymond clôt ce volume avec une étude sur « Les temples protestants réformés aux XIX^e et XX^e siècles ». Il souligne la rupture de la mémoire due, en France, à la Révocation de l'édit de Nantes, et présente un parcours chronologique qui va du goût néo-classique (cf. *supra* Cécile Souchon) aux expérimentations nouvelles à partir du second Empire : style romano-byzantin, etc., recherche d'un pittoresque nouveau (inspiration helvétique), modernisme d'un temple-auditoire conçu pour des conférences (Paris, Foyer de l'âme), et relatif retour aux images figuratives après 1918. L'étude des cas est précise ; il y a une confusion dans la localisation d'un exemple, entre le Temple de Passy et celui d'Auteuil (p. 214-215). Comme les contributions précédentes, on note au sujet de ces temples une économie de moyens systématique, nécessaire la plupart du temps, parfois plus volontaire, qui prend alors un sens symbolique et qui met en valeur le volume et la lumière pour servir les besoins propres au culte réformé. De nombreuses illustrations rendent parlants les propos rassemblés dans ce volume, qui, dans sa diversité historique et disciplinaire et son

unité thématique (question d'une esthétique propre à une confession minoritaire), constitue une référence majeure sur le sujet.

AUTEUR

Olivier Millet

Université Paris-Sorbonne

IDREF : <https://www.idref.fr/027030237>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000116135856>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11916156>

Olivier CHRISTIN, Marion RICHARD, *Soumission et dévotion féminines dans le catholicisme moderne*

Coll. « Addictions : Plaisir, Passion, Possession », Paris, éd. Le Manuscrit, 2012, 99 p.

Michèle Clément

RÉFÉRENCE(S) :

Olivier CHRISTIN, Marion RICHARD, *Soumission et dévotion féminines dans le catholicisme moderne*, coll. « Addictions : Plaisir, Passion, Possession », Paris, éd. Le Manuscrit, 2012, 99 p.

TEXTE

- 1 La collection où est publié ce livre détermine ici la réflexion : il s'agira d'analyser comme une « addiction » la soumission religieuse comme pratique spirituelle dans l'Église post-tridentine du XVII^e siècle français. C'est dire que d'emblée la spiritualité de l'abandon est envisagée sous l'angle de la psycho-pathologie (dont, malgré les dénégations des auteurs, relève l'addiction) et, comme il s'agit aussi, particulièrement, de la dévotion féminine, c'est une approche genrée qui s'impose. Mais il ne s'agit pas – disent les auteurs – d'instruire un procès à charge contre l'Église ni contre la mystique mais plutôt de détecter – à distance de nos pratiques de vie contemporaines pour mieux les comprendre dans un « souci de transgression chronologique » (p. 57) – ce qui construit les processus d'addiction. C'est donc cette triple perspective : analyse psycho-pathologique, analyse genrée et analyse rétrospective de mécanismes qu'on retrouve à l'œuvre dans des processus contemporains, qui fait l'intérêt du livre.
- 2 L'hypothèse de départ, neuve, est que l'addiction n'est pas seulement assignable à la consommation d'un produit – ce qui est la perspective actuelle souvent trop étroite des réflexions sur l'addiction – mais qu'elle relève de la rencontre de dispositions personnelles et de

dispositifs collectifs. Thèse sociologique donc, de la pression sociale dans l'élaboration des processus addictifs. L'analyse se place dans la perspective des travaux d'Anthony Giddens (*The Transformation of Intimacy. Sexuality, Love and Eroticism*, 1993) tout en récusant la séparation chronologique qu'il introduit entre sociétés traditionnelles (dont relèvent celles d'Ancien Régime) qui ne seraient pas propices à la transformation de l'intime et sociétés modernes, postérieures à la Révolution française, seules susceptibles d'engendrer un sujet rationnel individuel, dont les processus intimes donnent lieu à description réflexive. A rebours et à juste titre, Olivier Christin et Marion Richard font l'hypothèse de l'avènement des écrits du for intérieur (où peut s'enregistrer l'addiction) dès les XVI^e et XVII^e siècles en Europe. Leur enquête va ensuite se centrer sur quelques écrits féminins du XVII^e siècle français, et particulièrement sur *La vie et conduite spirituelle de la Demoiselle Madeleine Vigneron, sœur du Tiers ordre* (1679) dont de larges extraits sont donnés en appendice. Un des apports de ce livre est de nous faire découvrir un nouveau texte dans l'abondante littérature spirituelle féminine des « vies » entre 1580 et 1680.

- 3 Le texte de Madeleine Vigneron est lu comme construction de l'addiction : elle se bâtit un cloître imaginaire (p. 33-36), plus enfermant que les murs du couvent, et ce cloître imaginaire coïncide avec la vie d'ascèse et de mortifications décrite comme intensification permanente, comme répétition toujours plus fréquente de sorte que « chacune des actions de la journée fut faite avec plus de ferveur que la précédente ; de façon que la seconde devait passer la première en amour et la troisième passer le seconde et ainsi des autres » (p. 33), escalade de la drogue dure.
- 4 Au-delà de cette analyse de l'addiction, le cœur du livre est de révéler un problème ou une tension : entre la pression de l'institution (dont relèvent l'exigence des confesseurs, le durcissement des pratiques d'ascèse et de mortification et le besoin d'« accumulation par les couvents du capital symbolique de la sainteté ») d'une part et, d'autre part, la tentation individuelle d'une « sainteté féminine aux marges de l'institution ecclésiale » (p. 17) et vécue selon une religion subjectivée. On retrouve cette tension dans les deux dispositions de l'Église sur ces vies écrites par ces dévotes : la suspicion, visible dans le contrôle étroit que subissent ces textes et l'approbation pour exemplarité (vies

données en modèle dans les congrégations ou même chez les laïcs). Ainsi Madeleine Vigneron occulte dans le récit de sa vocation les fortes pressions familiales et sociales pour insister sur la singularité de l'appel de Dieu et la réponse toute personnelle à cet appel. O. Christin et M. Richard montrent bien qu'il s'agit de deux processus contraires et conjoints : « abandonner librement sa liberté et par là faire l'expérience d'une subjectivité religieuse illimitée » (p. 36) alors même que les « états intérieurs » de Madeleine Vignon « se donnent à travers des pratiques du corps rendues possibles par des dispositifs sociaux et institutionnels » (p. 63). C'est la partie la plus stimulante de cet essai que de ne pas choisir la voie de Leszek Kolakowski dans *Chrétiens sans Église* (toute passionnante soit elle) mais de montrer la collusion contradictoire dans les pratiques de soumission de l'individuel et de l'institutionnel.

- 5 Les textes cités sont éclairants : qu'il s'agisse de la formule de François Giry, le provincial des Minimes qui autorisa l'édition de la *Vie de Madeleine Vignon* et qui donna une *Exposition de la Règle du Tiers ordre des Minimes* : « qu'on se plaise dans l'abjection » (p. 27) ou du souhait de Madeleine Vigneron : « que je me tienne autant petite qu'il est possible » (p. 53), les mots de la soumission et de l'addiction sont là dans la déprise de soi, ouvrant à un érotisme obsessionnel du corps souffrant. Cette soumission n'est peut-être pas sans rapport avec le statut social de la femme au XVII^e siècle.
- 6 Et c'est sur la spécificité féminine de cette dévotion, que le livre (mis à part une phrase allusive, p. 43) reste muet et le passage aux artistes performers et en particulier à Bob Flanagan dans le dernier chapitre laisse perplexe, non pas par le saut chronologique et culturel accompli mais par l'oubli du problème du genre. Est-il indifférent d'envisager le statut féminin des auteures du XVII^e siècle ici analysés ? (à moins qu'une équivalence soit établie entre le statut social de la femme du XVII^e siècle et le statut social du malade lourdement handicapé du XX^e siècle, p. 63 ?). Est-il indifférent d'analyser une pratique d'addiction relayée par l'écriture de soi et non par la seule performance physique ? Si des liens peuvent être tissés avec le contemporain, ce qui est certain, on verrait plutôt une comparaison avec *Histoire d'O* de Pauline Réage (histoire de femme écrite par une femme) qui met en scène l'addiction féminine à la soumission et à la souffrance du corps et un érotisme obsessionnel

en vue d'un apaisement, d'une délivrance peut-être impossibles sinon par brefs flashes.

- 7 Ce petit livre est stimulant, bousculant la conception isolationniste du for intérieur ou du sujet mystique en obligeant à les ramener à des réalités sociales et institutionnelles, à en montrer les rapports conflictuels et nécessaires. Il offre à lire des textes peu connus et nous somme de ne pas mésestimer ce qu'ils nous disent de nous. Enfin, une de ses qualités – non la moindre – est de mobiliser un vaste savoir sans l'appareil pesant de l'érudition.

AUTEUR

Michèle Clément

Université Lyon 2

IDREF : <https://www.idref.fr/048696005>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/michele-clement>

ISNI : <http://www.isni.org/000000036962624X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12597419>

Bernard HOURS, *Histoire des ordres religieux*

Coll. « Que sais-je ? », n° 2241, Paris, PUF, 2012, 127 p.

Fabienne Henryot

RÉFÉRENCE(S) :

Bernard HOURS, *Histoire des ordres religieux*, coll. « Que sais-je ? », n° 2241, Paris, PUF, 2012, 127 p.

TEXTE

- 1 « Que sais-je ? », la collection bien connue « qui a réponse à tout » selon le mot de Jean Feller, remporte une fois de plus son pari, avec cet opuscule écrit par Bernard Hours. En 128 pages, l'auteur peint avec précision et élégance une fresque convaincante du clergé régulier depuis l'origine du monachisme jusqu'à nos jours. La brièveté du propos, imposée par la ligne éditoriale de la collection, n'empêche pas la nuance. Tout lecteur, averti ou néophyte, aura à apprendre de ce petit ouvrage.
- 2 Son premier mérite est d'énoncer une utile définition du fait monastique, qui précise tout ce qu'il est et tout ce qu'il n'est pas afin d'en circonscrire précisément les limites et de le replacer au sein des différentes formes de vie consacrée, comme un mode de renoncement au monde et à toutes ses obligations, dans une perspective de salut pour soi et pour le monde. Selon un plan chronologique, l'auteur expose ensuite les origines de la vie monastique dans l'Empire romain, l'émergence des premières règles avec Pacôme, Basile, Augustin, ou, en Occident, Colomban et Benoît. La règle de ce dernier s'impose rapidement dans l'Europe chrétienne ; les monastères bénédictins, dans ou hors de la grande mouvance clunisienne, deviennent un foyer d'élaboration des rites, de la liturgie et du vivre ensemble dans le cloître. Aux côtés du monde monastique, s'est mis en place au IX^e siècle le monde canonial, qui emprunte au premier bien des éléments même si ses membres suivent la règle de saint Augustin. Les ordres militaires et hospitaliers, apparus au XI^e siècle, ont développé, parallèlement à la

vie communautaire, une activité charitable, locale (par le biais des hopitaux), ou à distance, par le rachat des captifs ou la protection des pèlerins. Au XIII^e siècle, avec l'urbanisation croissante de l'Europe, sont nés les ordres mendiants, bientôt spécialisés dans la prédication, la catéchèse et la controverse religieuse dans les villes et les bourgs. Les frères prêcheurs de Dominique de Guzman, les frères mineurs de François d'Assise, les carmes et les ermites de saint Augustin ont proposé une alternative originale à la vie monastique – au point qu'on pourrait, peut-être, discuter de la pertinence du terme « monachisme » pour qualifier leur mode de vie. L'itinérance et la désappropriation individuelle et communautaire qui implique le recours quotidien à l'aumône, sont en effet des formes inédites de vie consacrée.

- 3 Après le temps des contestations, venues essentiellement du monde protestant et qui ont considérablement modifié la carte du monachisme européen, un très long « Grand Siècle » se caractérise par la réformation des ordres anciens et la naissance d'ordres nouveaux, qui imposent de nouvelles formes de vie commune et d'apostolat. Avec les jésuites, les théatins, les doctrinaires, les oratoriens ou les lazaristes, la vie consacrée ne se justifie plus par le retrait du monde pour gagner son salut, mais par une implication accrue dans le monde. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les ordres religieux doivent tenir compte d'une nouvelle conception des liens entre États et institutions religieuses, dans un contexte de sécularisation et de laïcisation des tâches habituellement dévolues aux réguliers (enseignement, charité etc.). Les ordres religieux connaissent, dans ce contexte, des mouvements successifs de rétractation (fermetures de maisons, suppressions d'ordres, restrictions diverses) et d'expansion (fondation de nouveaux ordres, retour des communautés supprimées, recrutement en hausse). Lorsque les conditions sont favorables, les religieux montrent une vraie créativité dans les domaines de l'éducation, de l'érudition, de la mission et de la pastorale locale. Au XX^e siècle, tandis que Rome édicte de nouvelles normes à la vie consacrée, la baisse générale du recrutement après 1950 doit être nuancée par l'apparition d'autres formes de vie religieuse communautaire, qui intègrent les laïcs.
- 4 Le monachisme féminin, si différent de celui des hommes, est également exposé avec précision, sans schématisme et sans occulter

la grande variété de formes qu'il a prises, entre monastères, monastères mixtes, béguinages, maisons de recluses etc., au Moyen Âge et au cours des deux grandes périodes de floraison qu'ont été le XVII^e siècle puis le XIX^e siècle. Autour des questions des vœux, de la clôture, de l'utilité sociale, se nouent les débats sur la place de la femme dans le monde.

- 5 En contrepoint de la chronologie, qui rend bien compte des mutations et des permanences, plusieurs problématiques récurrentes doivent être soulignées.
- 6 D'abord, l'auteur montre bien comment, dès l'origine, le fait monastique a toujours évolué, finalement, selon d'incessantes surenchères de retrait du monde et d'observance, toute fondation ou réforme d'ordre se trouvant rapidement « périmée » et supposée multiplier les concessions à l'égard du monde, du confort et de l'individualisme. Ainsi la règle de saint Benoît a-t-elle rapidement fait l'objet de lectures plus strictes : la mouvance cistercienne, par exemple, née des réformes de Robert de Molesme puis de Bernard de Clairvaux, s'est structurée d'abord contre la forme de vie clunisienne.
- 7 En second lieu, la mise au point sur les notions de « déformation » et de « réformation », termes trop souvent employés à tort et à travers, est particulièrement bienvenue. La décadence est généralement énoncée par des réformateurs qui ont tout à gagner à l'exagérer, pour mieux justifier leur entreprise de rénovation. En outre, à toutes les périodes, les différents ordres ont été travaillés de l'intérieur par des aspirations réformatrices. Les grandes réformes des XVI^e et XVII^e siècles, chez les bénédictins, les prémontrés, les franciscains, les dominicains, les carmes etc., n'ont jamais été que des avatars de mouvements déjà anciens de régénération d'un « esprit d'origine ».
- 8 Au total, le croisement systématique des analyses chiffrées, de la proposition de typologies, et d'une solide mise en contexte donnent au lecteur les clefs de compréhension d'un phénomène sur lequel planent encore beaucoup de stéréotypes.

AUTEUR

Fabienne Henryot

Université de Lausanne

IDREF : <https://www.idref.fr/081327854>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-8298-1206>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/fabienne-henryot>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000049029622>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15104052>

Yves KRUMENACKER (dir.), *Entre calvinistes et catholiques. Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e s.)*

Rennes, PUR, 2010, 423 p.

Marjorie Meiss-Even

RÉFÉRENCE(S) :

Yves KRUMENACKER (dir.), *Entre calvinistes et catholiques. Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVI^e-XVIII^e s.)*, Rennes, PUR, 2010, 423 p.

TEXTE

- 1 France et Pays-Bas du Nord, devenus par la suite Provinces-Unies, sont traditionnellement opposés de façon quasi-caricaturale : monarchie absolue catholique et protectionniste d'un côté, république calviniste libérale de l'autre ; à la première la lutte contre les dissidences religieuses, à la seconde la tolérance et l'acceptation des confessions minoritaires. Ce schéma binaire, qu'il conviendrait évidemment de nuancer, ne doit cependant pas masquer l'intensité des échanges ayant existé entre les deux pays tout au long de l'époque moderne. Le volume présenté ici, qui constitue les actes d'un colloque s'étant tenu à Lyon en 2007, entend éclairer ces liens dans le domaine du religieux : « nous voudrions nous demander comment et dans quelle mesure ce qui se produit dans un des deux pays a des répercussions sur les idées, la piété ou les pratiques religieuses de l'autre » (p. 10). Ainsi formulée, l'ambition affichée rattache clairement l'entreprise au champ de l'histoire connectée ou de l'histoire transnationale – plutôt d'ailleurs qu'à l'histoire comparée qui, si elle est évoquée dans l'introduction, n'est vraiment illustrée que par la communication de T. Nicklas sur les pacifications religieuses.
- 2 Le volume aborde donc les circulations d'idées, de doctrines et de pratiques religieuses entre France et Pays-Bas du Nord en portant une attention soutenue aux vecteurs humains (pasteurs, réfugiés,

mais aussi voyageurs, étudiants...) et matériels (livres et imprimés, gravures...) de ces transferts ainsi qu'aux liens affectifs et familiaux ayant pu unir les individus et expliquer l'intensité des échanges. Il s'attache également à replacer les relations religieuses dans un faisceau de relations économiques, commerciales, diplomatiques, militaires, artistiques, scientifiques, intellectuelles... Le cadre géographique envisagé, s'il donne évidemment une place de choix à la France et aux Pays-Bas, s'élargit dans quelques communications à d'autres espaces européens (Londres, la principauté d'Orange), voire à des espaces extra-européens (Indonésie, Antilles), flirtant alors avec la *world history*.

- 3 L'organisation de l'ouvrage, largement chronologique, est claire et la lecture est facilitée par de courtes introductions de partie qui résument les communications et balisent la progression. La première partie est consacrée aux relations unissant les deux protagonistes dans la seconde moitié du XVI^e siècle, soit au moment des guerres de religion françaises et de la révolte des Pays-Bas contre la domination espagnole. M. Weis ouvre le propos par un bilan historiographique des relations entre calvinistes de France et des Pays-Bas lors de ces conflits. H. Daussy développe le cas emblématique de Louis de Nassau, cadet du prince d'Orange, qui s'engagea très activement dans la politique française entre 1569 et 1574, tandis que J. Becker propose un détour par Londres pour étudier l'influence sur la France de la constitution ecclésiastique donnée par Jean a Lasco à l'Église néerlandaise installée dans la capitale anglaise. T. Nicklas mène pour sa part une analyse comparée du traité de Nîmes de 1575 et de la pacification de Gand de 1576.
- 4 La seconde partie est celle qui tente le plus explicitement de mettre à jour l'imbrication des motifs religieux, politiques et économiques dans les relations entre la France et les Pays-Bas du Nord (quitte à perdre parfois un peu de vue la perspective religieuse). On y suit l'ambassadeur Benjamin Aubery à La Haye (C. Martin) avant d'observer les médailles scandaleuses réalisées aux Provinces-Unies pour se moquer de Louis XIV (F. Charton). Le lecteur s'embarque ensuite pour les Antilles (G. Lafleur), où la colonie française, fortement protestante, entretenaient des liens étroits avec les marchands hollandais, avant de lever l'ancre pour l'Indonésie hollandaise en compagnie de missionnaires catholiques (J.-P. Duteil).

- 5 La troisième partie s'arrête sur la question du jansénisme qui, s'il naquit entre les deux espaces, dans les Pays-Bas du Sud, s'épanouit en un réseau européen dont la France et les Provinces-Unies furent deux pôles majeurs. A. Berlis et D. Schoon examinent les interactions entre théologiens des deux pôles dans l'élaboration des idées jansénistes, avant que soient étudiées les circulations de gravures (C. Gouzi) et d'imprimés (J. Guilbaud). Vient ensuite une quatrième partie, moins unifiée thématiquement, de laquelle émerge la figure de Samuel Bochart, pasteur normand du XVII^e s. que ses pérégrinations conduisirent aux Pays-Bas (L. Daireaux), et celle, plus connue, de Pierre Jurieu (P. Bonnet). F. Moreil puis A. Eurich esquissent pour leur part un double tableau de la principauté d'Orange et de sa difficile situation d'enclave appartenant aux stathouders calvinistes en plein royaume catholique. Enfin, dans une ultime partie est abordé le thème du soutien apporté par les Provinces-Unies aux minorités religieuses. N. Muchnik s'écarte un instant du rapport entre calvinistes et catholiques pour envisager les relations entre la communauté judéo-ibérique d'Amsterdam et ses homologues implantées en France. H. Bost met en lumière l'interaction entre les protestants français du Refuge installés à Amsterdam et ceux restés en France malgré la révocation de l'édit de Nantes, tout comme P. Duley-Haour qui, à partir de la correspondance d'Antoine Court, analyse l'action des différentes places du Refuge et leur participation au débat sur la tenue d'assemblées au Désert. Y. Krumenacker revient sur la question des Églises de la Barrière et de leur soutien aux protestants du Nord de la France au cours du XVIII^e siècle G. Lieppe révèle le rôle joué par la chapelle de l'ambassadeur de Hollande à Paris dans la vie des communautés protestantes d'Ile-de-France, le soutien aux coreligionnaires ayant amené certains ambassadeurs moins prudents que les autres à la limite de l'ingérence dans les affaires de France.
- 6 La conclusion rédigée par Olivier Christin se révèle des plus stimulantes. Après avoir souligné les apports du volume en matière de connaissance de l'internationalisation des conflits religieux à l'époque moderne par la mise à jour d'une foule d'acteurs plus ou moins anonymes ayant profité de conditions historiques inédites grâce à la diffusion de l'imprimerie, il s'interroge sur ce qu'il nomme joliment la « grammaire de l'empathie » (p. 395). Comment

comprendre en effet que des individus se soient sentis assez touchés par la situation d'inconnus vivant très loin d'eux – et ne parlant souvent pas la même langue – pour tenter de leur venir en aide ? La plupart des communications ont révélé que, plus que d'un sentiment de commune humanité (à l'œuvre en particulier dans les grandes affaires des Lumières), le désir d'assister ces coreligionnaires du lointain se fondait théologiquement dans la participation à une communauté immatérielle de ceux qui avaient reçu la vraie parole de Dieu. O. Christin revient aussi sur l'expérience de l'exil, partagée par un grand nombre d'individus à l'époque moderne et présentée dans ces pages comme étant « à la fois épreuve religieuse, condition juridique et occasion d'écriture » (p. 398). Paradoxalement, en poussant à l'exil des communautés entières ou bien des individus à la conscience tourmentée par le principe du *cujus regio*, les politiques de censure et de persécution permirent une accentuation de la circulation internationale des idées. Celle-ci nourrit en retour un discours politique comparatiste sur les vices et vertus des diverses formes de gouvernement.

- 7 Les communications, les introduction et conclusion forment donc un ensemble de belle qualité, même si l'on peut regretter la faible participation de chercheurs néerlandais et la part somme toute limitée laissée à l'historiographie néerlandaise.

AUTEUR

Marjorie Meiss-Even

IRHiS - Lille 3

IDREF : <https://www.idref.fr/07554430X>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-6366-4179>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/marjorie-meiss>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000357393506>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16752769>

Philippe MARTIN, *Une Renaissance Lorraine (1508-1608)*

Rennes, Metz, Serpenoise, 2012, 191 p.

Stefano Simiz

RÉFÉRENCE(S) :

Philippe MARTIN, *Une Renaissance Lorraine (1508-1608)*, Rennes, Metz, Serpenoise, 2012, 191 p.

TEXTE

- 1 Après 1999 (« l'Année de l'École de Nancy ») et 2005 (« Nancy 2005, le temps des Lumières »), l'année 2013 est à nouveau tournée vers une commémoration du patrimoine culturel et artistique lorrain, celui de la Renaissance non seulement à Nancy mais dans l'ensemble de la région. L'importance de la manifestation résonne comme une invitation faite aux historiens de mener des enquêtes renouvelées et d'apporter, par la révélation d'un travail sur les sources et l'exploitation d'une solide bibliographie, son lot de révélations. La synthèse rédigée par Philippe Martin inaugure justement un ensemble de publications dont l'amateur d'histoire, lorraine et européenne, se réjouit d'avance.
- 2 Avec ce livre, l'auteur, aujourd'hui en poste à Lyon après une très longue activité de recherche en Lorraine, relève avec brio un défi original. En effet, la Lorraine possède la réputation d'avoir connu une Renaissance incomplète, lente et surtout tardive, et c'est là une opinion encore largement répandue. Tel n'est pas l'avis de P. Martin qui affirme d'emblée « entre 1508 et 1608 notre région a connu la Renaissance selon les critères qu'en donne l'historien Jacob Burckhardt : [la] naissance de l'État moderne et l'affirmation de l'individu » (p. 9). Pas question pour autant de souffler les mots trop tranchés d'hier par un discours surévaluant le théâtre lorrain de la Renaissance. L'ambition consiste plutôt en un examen dépassionné et honnête, à convoquer les faits et à multiplier les éclairages susceptibles de présenter à quel point cet espace, entre René II et

Charles III, « est [alors] un siècle original dont il faut retrouver la complexité ». Celui-ci n'est donc pas un bloc et la conclusion propose d'ailleurs un partage chronologique en cinq temps (stabilité des règnes d'Antoine et de François ; hésitations du milieu du siècle ; prospérité économique du règne de Charles III ; rupture belliqueuse des années 1580 qui précède l'ère heureuse des « trente glorieuses », 1594-1624). Pour parvenir à ce tableau contrasté de la modernité lorraine, l'auteur ouvre six grandes boîtes, chacune d'entre-elles organisée autour d'un verbe clé : « affirmer » (vocation européenne du pays d'entre-deux), « gouverner » (forte centralisation ducale et protectorat français), « être » (les saisons de la vie), « travailler » (chapitre très neuf sur les forces économiques et sociales), « vivre » (cadres de vie, formation et imprimerie) et « croire » (la Lorraine terre de réformes et d'innovations). L'intérêt du livre réside enfin dans l'abondance et la qualité des illustrations proposées, une sélection qui permet de mieux saisir l'esprit et les attentes d'une époque tout en contribuant à fabriquer un très beau livre.

- 3 Prudent et bien conscient que le futur proche délivrera d'autres messages permettant d'affiner toujours plus notre regard sur la période, P. Martin évoque non pas « la » – ni « sa » –, mais « Une Renaissance lorraine ». On peut affirmer que le pari est rempli. L'âge d'or lorrain, dont les limites peuvent d'ailleurs être un peu élargies tant en amont – 1477 – qu'en aval – la valeur symbolique très forte de la pompe funèbre de 1608 ne doit pas faire oublier que l'élan se prolonge jusqu'aux années 1620 et le début du règne de Charles IV –, est observé sans concessions, les parts d'ombre recouvrant parfois la lumière du « beau XVI^e siècle », car la connaissance des contradictions et autres paradoxes est aussi nécessaire que les réussites et avancées à la pleine compréhension d'une ère de mutations. Au final, mieux appréhendée et plus exactement remise en perspective, « la Renaissance n'est pas [plus ?] un siècle mais un long mouvement » (p. 179). Au fond, un XVI^e siècle non pas refermé sur lui-même comme on façonne un écrin pour enchâsser jalousement un trésor, mais plutôt une longue transition. La lecture de ce livre s'impose donc comme une indispensable introduction à la connaissance du XVI^e siècle lorrain.

AUTEUR

Stefano Simiz

CRULH - Université de Lorraine

IDREF : <https://www.idref.fr/060260866>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-7119-3044>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/stefano-simiz>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000055171318>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14457045>